



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(76^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du jeudi 15 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS**1. Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5369).**AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ** (*suite*)**Institution d'une contribution sociale généralisée**

M. Michel Rocard, Premier ministre.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances.

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

M. le rapporteur général.

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. François d'Aubert, Claude Evin, ministre des affaires sociales et de la solidarité,
Jean-Claude Boulard,
Jean-Yves Chamard,
Jacques Barrot,
Jean-Claude Gaysot, le rapporteur général.

Suspension et reprise de la séance (p. 5395)

MM. Claude Wolff,
Jean Le Garrec,
Philippe Auberger,
M^{me} Christine Boutin,
M. Denis Jacquat,
M^{me} Elisabeth Hubert.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 5402).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉ (suite)

INSTITUTION D'UNE CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

M. le président. Nous abordons l'examen des articles 92 à 99 relatifs à la contribution sociale généralisée.

Je rappelle que ces articles résultent de la lettre rectificative déposée par le Gouvernement.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, réformer la sécurité sociale pour garantir son avenir, telle est mon ambition, tel est le chemin sur lequel le Gouvernement doit conduire le pays.

Le système de sécurité sociale édifié depuis 1945 est un élément essentiel du développement harmonieux de la France. Face aux incertitudes économiques et aux risques internationaux, ce système de sécurité sociale est un facteur indispensable de la cohésion sociale et, partant, de l'unité nationale. Ses acquis sont incontestables, que ses détracteurs oublient trop souvent par des critiques sans discernement.

Les Français peuvent aujourd'hui accéder à des soins de qualité, bénéficier d'une politique familiale active et disposer, à l'âge de la retraite, d'un niveau de vie décent.

M. Roger Gouhier. A quel âge ?

M. le Premier ministre. A soixante ans ! Il n'y a pas là-dessus d'interrogation.

Ces droits essentiels, qui cimentent la cohésion sociale, n'ont pas de sens sans effort national. Nous sommes, mesdames, messieurs les députés, collectivement responsables et comptables devant la nation du maintien de cette protection sociale conforme à nos choix de société, et mon gouvernement s'honore d'avoir, depuis deux ans, engagé les réformes indispensables, depuis le revenu minimum d'insertion, dès 1988, jusqu'au plan que nous venons de lancer pour faire face à la dépendance des personnes âgées.

Mais parlons clair et sans détour : nous devons maîtriser l'évolution des dépenses sociales et nous devons en répartir justement - je dis bien « justement » - la charge entre tous. Nous ne réussirons que si nous savons concilier les exigences de justice sociale avec les impératifs de croissance économique.

Aussi la modernisation du financement de la sécurité sociale que je vous propose d'engager m'apparaît-elle essentielle pour trois raisons.

La contribution sociale généralisée est une réforme de justice sociale.

M. Raymond Forni. Tout à fait !

M. le Premier ministre. C'est une réforme qui, quarante-cinq ans plus tard, reste fidèle au principe posé par le Conseil national de la Résistance, dont je cite ce paragraphe : « Une sécurité sociale pour l'ensemble de la population du pays, inscrite dans une logique de solidarité nationale dans les faits et dans la loi ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Dollo. Très bien !

M. le Premier ministre. C'est enfin une réforme qui en appellera d'autres avec l'unique objectif de garantir aux Français un niveau de protection sociale adapté à notre temps et à leurs choix.

Tout cela devrait conduire l'ensemble des responsables politiques et syndicaux à faire preuve de lucidité, de courage, d'imagination et d'esprit de responsabilité. On ne peut affirmer sans cesse le besoin de la réforme et, dès qu'elle se présente, se perdre dans des considérations politiciennes, se figer dans des conservatismes frileux ou se déconsidérer par des attitudes démagogiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

On ne peut multiplier rapports et projets pour, quand il faut passer aux actes, se dérober et alimenter des polémiques souvent mensongères ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le temps est en effet venu d'engager les réformes nécessaires.

Voilà quarante-cinq ans - je dis bien « quarante-cinq ans » - que le mode de financement de la sécurité sociale est jugé injuste sur le plan social et inefficace sur le plan économique.

Les cotisations sociales touchent davantage les bas et moyens revenus en raison de leur plafonnement et de leur déductibilité fiscale. Elles reposent, pour l'essentiel, sur les salaires et pèsent ainsi sur le coût du travail, donc sur l'emploi...

M. Louis Pierna. Il faut imposer le capital !

M. le Premier ministre. C'est ce que nous faisons ! Vous n'avez qu'à voter nos textes ! (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

... alors même qu'une part importante des prestations - je pense en particulier aux prestations familiales - s'inscrit aujourd'hui dans une logique de solidarité nationale.

Ainsi, comme l'a rappelé encore une fois avec force et avec évidence le Conseil national des impôts, le prélèvement fiscal-social en France est le plus injuste de la Communauté européenne.

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas exactement ce qu'a dit le Conseil !

M. le Premier ministre. Il pèse trop lourdement sur les bas et moyens revenus et il épargne relativement les hauts revenus.

Mesdames, messieurs les députés, en sommes-nous si fiers ?

M. Robert Pandraud. Vous n'avez pas rapporté ce qu'a réellement dit le Conseil !

M. le Premier ministre. Si, j'ai dit ce qu'il a dit !

Tout cela est-il bien conforme à notre conception de l'équité en même temps qu'à notre priorité absolue à l'emploi ?

Ce constat, il a été fait par tous au cours des dernières années. Il faut donc réformer.

Certains seraient-ils devenus aujourd'hui totalement amnésiques ? (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Ont-ils oublié les dizaines de rapports établis ? J'en ai pour ma part, mesdames, messieurs les députés, recensé plus de trente depuis quarante-cinq ans ! Certains ont-ils oublié les conclu-

sions des commissions qu'ils ont eux-mêmes mises en place ? Ont-ils renié leurs déclarations et engagements antérieurs ? Ont-ils comme seule démarche de se prononcer avec d'autant plus de vigueur sur les principes qu'ils n'entendent pas les traduire dans les faits ?

Un député du groupe communiste. A qui pensez-vous ?

M. le Premier ministre. Telle n'est pas ma conception du Gouvernement de la République. J'entends poursuivre ou engager avec détermination les réformes qu'exige l'intérêt national, seulement celles-là, mais toutes celles-là ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne vois aucune raison pour que disparaisse le courage quand s'engage la réforme. Les principes en sont clairs, les modalités adaptées, et les résultats en seront significatifs.

La politique que je conduis depuis deux ans s'inscrit pleinement dans les orientations préconisées dès 1981 par le commissariat général au Plan et donc, depuis cette date, soumises au débat public. Permettez-moi de les rappeler.

Il s'agit, tout d'abord, de conduire à son terme le déplafonnement des cotisations d'assurance maladie et d'allocations familiales - cela nous renvoie à 1981.

Il s'agit ensuite de faire financer la protection sociale par un prélèvement proportionnel sur l'ensemble des revenus.

Ces deux orientations ont été reprises dans la loi portant sur le X^e Plan, adoptée par votre assemblée.

M. Jean-Claude Gayscot. Pas par nous !

M. le Premier ministre. Je les exécute. C'est cela et rien que cela, mais c'est tout cela que j'entends mettre en œuvre !

Le déplafonnement des cotisations d'allocations familiales et d'accidents du travail a été mené à son terme par mon gouvernement. Chacun connaît l'effet bénéfique de ces mesures sur l'emploi.

M. Louis Pierna. Cadeaux au patronat !

M. le Premier ministre. Non : à l'emploi ! Cessez de confondre les moyens des entreprises avec des fortunes personnelles ! Vous naufragerez la France avec cette erreur permanente ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. C'est vous qui êtes au Gouvernement et qui naufragerez la France !

M. le Premier ministre. Mon gouvernement propose aujourd'hui l'élargissement à l'ensemble des revenus, capital compris, du financement de la sécurité sociale. Je n'avance donc pas masqué : mes choix sont clairs. J'en rappellerai six qui inspirent le texte.

Premièrement, la contribution sociale généralisée est un impôt.

M. Denis Jacquat. Enfin !

M. Yves Dollo. Ce n'est pas une découverte !

M. Eric Raoult. C'est l'aveu !

M. le Premier ministre. Que Mmes et MM. les députés ne me mettent pas en situation de leur donner des leçons de droit : en droit français, on appelle impôt ce qui est prélevé par la direction générale des impôts pour les caisses de l'Etat et l'on trouve d'autres dénominations pour les autres prélèvements, fussent-ils obligatoires. Je n'ai pas le droit d'appeler « impôt » la contribution généralisée car elle en a toutes les natures, sauf celle-là - j'adore le sourire de M. Ballardur que je remercie de cette compréhension temporaire, qui ne l'engage pas pour la suite ! (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La contribution sociale généralisée est donc un impôt, c'est notre seul point d'accord. Plus exactement, c'est juridiquement une imposition car elle pèse sur l'ensemble des revenus sans contrepartie directe sous forme de prestation.

M. René Dosière. C'est clair !

M. le Premier ministre. La jurisprudence du Conseil constitutionnel est là pour le confirmer, et il ne m'appartient pas de la remettre en cause.

M. Jean-Marie Demange. C'est certain !

M. le Premier ministre. Il s'agit donc d'une forme d'imposition nouvelle directement affectée à la sécurité sociale. C'est une imposition plus juste.

Deuxièmement, la contribution sociale généralisée est non déductible.

M. Charles Ehrmann. Embêtant !

M. le Premier ministre. C'est ce qui fonde sa légère progressivité par rapport au revenu disponible et donc son caractère de justice sociale. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Il vaut mieux entendre ça qu'être sourd !

M. le Premier ministre. Retenir la déductibilité fiscale comme en matière de cotisations sociales serait, mesdames, messieurs les députés, confirmer l'inéquité actuelle. Je ne m'y résoudrai pas ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Pasquini. Et nous non plus !

M. Jean-Marie Demange. Oui, quelle démagogie !

M. le Premier ministre. Troisièmement, la contribution sociale généralisée pèsera sur tous les revenus. Oui, les revenus du patrimoine y contribueront, et les revenus de remplacement également.

M. Jean-Claude Lefort. C'est le pâté de cheval et d'alouette !

M. le Premier ministre. Chacun paiera dorénavant les charges de solidarité nationale en fonction de son revenu et sur la base d'un principe fort simple : à revenu égal, prestations égales et contribution égale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je crois pour ma part à ce vieux principe républicain qui veut que la contribution de tous aux dépenses de tous soit répartie en fonction des possibilités de chacun. Cela remonte à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Ce qui vaut pour l'école et la défense ne peut-il valoir pour la politique familiale ?

Je tiens à ce choix qui me paraît essentiel pour la cohésion nationale. Il ne peut en effet y avoir, d'un côté, le revenu des actifs, taxable à l'infini même s'il est modeste, et, de l'autre, celui des inactifs, intouchable même s'il est élevé. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.) Chacun doit, dès lors qu'il bénéficie de la solidarité nationale, y contribuer à proportion de ses capacités.

Nos anciens le savent, eux qui attendent aujourd'hui avec impatience que la solidarité nationale s'exprime pour la prise en charge du risque de dépendance. Nous avons annoncé la mise en route d'un plan. Je sais cependant que, sur ce point, un tabou se brise pour certains. Je sais que, par démagogie ou intérêt, d'aucuns le contesteront. Mais je sais surtout que la solidarité des générations n'est pas à sens unique et que les Français le comprennent.

M. Jean-Claude Lefort. Comme le montrent sans doute les sondages !

M. le Premier ministre. Regardez-les évoluer et vous vous apercevrez qu'ils remontent !

M. André Lajoinie et M. Gilbert Millet. Analysez les derniers, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. L'immense succès de la manifestation d'hier devrait vous permettre d'éviter ce genre d'allusion dangereuse pour vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quatrièmement, la contribution sociale généralisée est affectée exclusivement aux régimes sociaux. Ceux qui tentent, j'ai bien dit « qui tentent », de faire croire à une étatisation de la sécurité sociale se trompent, hypothèse aimable, ou cherchent à tromper les Français.

M. Denis Jacquat. menteur !

M. le Premier ministre. Le projet initial du Gouvernement prévoit une double affectation. En effet, si l'essentiel du produit de la contribution sociale généralisée va à la branche famille, branche universelle par excellence, une part est actuellement destinée à la caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés afin de compenser la perte de ressources liée à la suppression de l'impôt de 0,4 p. 100 institué par le gouvernement de M. Chirac.

J'ai pris bonne note des observations de ceux qui entendent participer de façon constructive à ce débat - il en est. Aussi, afin de renforcer la cohérence de la réforme, la contribution sociale généralisée sera-t-elle entièrement affectée à la branche famille de la sécurité sociale et un amendement gouvernemental est déposé en ce sens.

Que tous participent au financement de cette politique de solidarité nationale par un prélèvement légèrement progressif me paraît le bon choix.

Cinquièmement, la contribution sociale généralisée est mise en œuvre à prélèvement constant, j'ai bien dit à prélèvement constant et je m'y suis engagé.

M. Philippe Auberger. Pour cette année.

M. Jean-Yves Chamard. Pour combien de temps ?

M. Albert Facon. Tant que nous serons là, c'est-à-dire pour longtemps !

M. le Premier ministre. Pour combien de temps ? Nous le verrons à vos votes sur la maîtrise de l'assurance maladie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais, mesdames, messieurs les députés, nous venons d'entendre à travers cette interrogation, une affirmation de responsabilité sur les choix douloureux que nous aurons à faire sous peu. Je salue donc cette interruption courageuse. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Denis Jacquat. La méthode Rocard, c'est le recul !

M. le Premier ministre. Cinquièmement, donc, la contribution sociale généralisée est mise en œuvre à prélèvement constant, je m'y suis engagé. Elle se substitue intégralement à des prélèvements existants, et cela pour l'ensemble des régimes sociaux.

Le prélèvement exceptionnel de 0,4 p. 100 sur les revenus imposables, institué en 1987 par Jacques Chirac, est supprimé.

Les cotisations sociales seront également abaissées à due concurrence, soit un allègement concernant la part vieillesse de 1,1 p. 100 et de 42 francs par mois. Salariés du privé, fonctionnaires et non salariés, tous, tous en bénéficieront !

M. Philippe Auberger et M. Jean-Yves Chamard. Les fonctionnaires ?

M. le Premier ministre. Aussi ! Je crois savoir, je m'avance un peu, mais ma conviction est presque faite là-dessus, que c'est la première fois dans l'histoire de la République que la création d'un nouvel impôt conduit à supprimer en même temps, du même mouvement, et à due concurrence des prélèvements existants,...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Charles Ehrmann. Des prélèvements beaucoup plus faibles !

M. le Premier ministre. ... la première fois qu'un gouvernement refuse de lui-même des solutions de circonstance ou des recettes de poche. Et, mesdames, messieurs les députés, cela rime, en tout cas, avec le précédent de 1987, car l'impôt de MM. Chirac, Balladur et Séguin n'était certes pas nouveau, mais il était clairement supplémentaire ! *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René Dosière. Tout à fait ! Supplémentaire !

M. le Premier ministre. Quant aux ressources fiscales attendues en 1992 de la non-déductibilité de la C.S.G.; nous ne les dissimulerons pas : nous en discuterons en cette enceinte et au Sénat, le moment venu, et nous choisirons alors nos priorités : baisse d'impôts et - ou - financement, car on peut faire un mixte, financement de la dépendance des personnes âgées.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le Premier ministre. Ainsi, l'engagement du Président de la République de stabiliser les prélèvements obligatoires sera tenu.

Sixièmement, le taux de la contribution sociale généralisée sera voté par le Parlement. Oui, et ce point me paraît tout à fait fondamental, car c'est une petite révolution démocratique. Jusqu'à présent, mesdames, messieurs les députés, le Parlement n'avait pas à connaître des ressources de la protec-

tion sociale, dont le montant dépasse celui du budget de l'Etat, alors que celui-ci est pourtant conduit à se prononcer sur ses dépenses.

M. le Premier ministre. Les cotisations sont augmentées par décret, de préférence un vendredi soir de la fin du mois d'août, en pleine période de somnolence.

M. Jean-Yves Chamard. Sauf pour la fonction publique.

M. le Premier ministre. C'est vrai. Qui donc peut craindre une telle mutation ?

Celle-ci favorise la transparence des choix sur l'évolution de notre protection sociale, choix auxquels le Parlement doit être étroitement associé ! Ce progrès de la démocratie politique confortera la démocratie sociale. Celle-ci s'exprime et continuera de s'exprimer par les responsabilités que les partenaires sociaux exercent dans la gestion des organismes de sécurité sociale.

J'entends d'ailleurs renforcer cette responsabilité, comme je m'y suis engagé au printemps dernier, avec les confédérations syndicales, ouvrières et patronales.

Ainsi, les principes sont clairs, les modalités cohérentes, les résultats significatifs.

A l'occasion de cette réforme, quatre salariés sur cinq à peu près verront leur prélèvement social légèrement allégé parce que mieux réparti.

M. Alain Bonnet. Bravo !

M. Robert Pandraud. L'an prochain ?

M. le Premier ministre. Oui, l'an prochain ! Tout cela prouve ma conviction et ma détermination de conduire à son terme ce processus de réforme.

Après l'instauration de l'impôt sur le revenu, en 1914,...

M. Eric Raoult. Cela n'a pas porté bonheur !

M. le Premier ministre. ... après l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, en 1953, après la création de l'impôt sur la fortune en 1981, la contribution sociale généralisée marque une étape fondamentale de la réforme de notre système de prélèvement fiscal et social.

M. René Dosière. Et la taxe départementale.

M. le Premier ministre. Je n'aperçois d'ailleurs, au travers de l'addition des oppositions hétéroclites qui se manifestent, aucune alternative véritable.

M. Louis Pierna. Si !

M. le Premier ministre. Je vois au contraire converger, osant à peine se regarder tant ils sont gênés de se trouver côte à côte *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)* tous les conservatismes politiques ou syndicaux de droite, ou, en principe, de gauche ! *(Protestations sur les bancs des groupes communiste, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Jean Provoux. En principe !

M. Jean-Claude Lefort. Vous parlez de Durieux, sans doute, monsieur le Premier ministre ?

M. Eric Raoult. Et l'union de la gauche, alors ?

M. Robert Pandraud. Il y a une union qui a commencé dans la Résistance !

M. Charles Ehrmann. Pour les élections, vous êtes bien contents de les avoir, messieurs les socialistes !

M. Eric Raoult. Le Premier ministre est d'un anti-communisme primaire...

M. le Premier ministre. Certes, mesdames, messieurs les députés, ce n'est pas une sinécure que de remuer tout votre immobilisme ! *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

Mme Muguette Jacquaint. Nous ne sommes pas immobiles en ce moment !

M. le Premier ministre. Alors, bien sûr, vous avez pu jouer sur un registre qui fait peur ! Impôt nouveau ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Un impôt frappant, qui plus est, tous les revenus et « sauvagement » sans doute, avez-vous dit !

Mme Marie-France Stirbois. Même les chômeurs ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le Premier ministre. Pourtant, malgré ce tintamarre...

M. Louis Pierno. Vous appelez cela un tintamarre ?

M. le Premier ministre. ... les « grandes » manifestations d'hier sont très loin d'avoir déplacé autant de monde que l'aurait justifié l'impopolarité prétendue. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Où, mesdames, messieurs les députés, je ne vous le cacherais pas, nous avons eu un problème de communication... (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre.*) Et qui n'en aurait pas pour un nouvel impôt ? Mais nous savons que la meilleure communication sur le sujet, c'est celle qui se fera spontanément lorsque les Français compareront leur bulletin de salaire et leur feuille d'impôt, avant et après mise en œuvre de la C.S.G. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Sachez qu'ils se rappelleront alors qui leur a apporté ce bénéfice et qui a vraiment tenté de les en priver ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Albert Facon. Lajoinie !

M. le Premier ministre. Mais j'entends dire, et encore à l'instant dans les travées de cette assemblée, que réformer le financement pour le rendre plus juste n'est pas la priorité, et qu'il convient d'abord de maîtriser, voire de réduire, les dépenses sociales.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas du tout idiot, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. Je n'ai pas dit que c'était idiot. D'ailleurs, venant de vous, je dis rarement que c'est idiot. (*Sourires.*) Il m'arrive simplement de penser que vous soyez inopportun !

M. René Doctère. Idiot, ce serait trop faible !

M. le Premier ministre. Que l'on nous laisse notre complicité très bilatérale et particulière, qui n'engage que M. Vivien et moi ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Longuet. Si nous vous gênons, nous pouvons nous en aller. (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. Faires donc ! (*Rires.*)

J'ai eu l'occasion de dire que l'effort était indispensable, mais cet effort sera d'autant mieux accepté qu'il sera équitablement partagé.

C'est pourquoi j'engage aujourd'hui cette réforme, qui en appelle évidemment bien d'autres que j'entends mettre en œuvre résolument et rapidement.

M. Gilbert Millet. Pour mieux rationner ensuite ?

M. le Premier ministre. Ma politique, là non plus, ne souffre d'aucune ambiguïté !

M. Denis Jacquet. Encore faut-il avoir le temps ! (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le Premier ministre. Qui en douterait ? (*Applaudissements et sourires sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Vous savez très bien que le temps est de notre côté, car il est avec la réalité des faits !

La contribution sociale généralisée, mise en œuvre, à prélèvements constants, c'est le refus de la facilité.

M. Denis Jacquet. Dieu vous lâche en ce moment...

M. le Premier ministre. Craignez que non ! (*Rires.*)

Et je ne vois pas en quoi l'institution d'un nouvel impôt dont le taux devra être voté par le Parlement, à l'issue d'un débat public avec l'opposition, entraînerait une fuite en avant plus aisée que la seule hausse des cotisations par simple décret.

Enfin, où sommes-nous ? Oublie-t-on, mesdames, messieurs les députés, que les cotisations sociales ont doublé en quinze ans ! Quinze ans pendant lesquels la C.S.G. n'existait pas !

M. Denis Jacquet. Dont dix ans de gauche ! (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Albert Facon. Et en 1986 ? Vous avez la mémoire courte !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme ! Il y a là incontestablement un raccourci historique. (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. Puisque M. le député m'a fait l'honneur d'oublier que ma formation professionnelle fut celle d'un statisticien, je vais vous détailler les périodes.

De mémoire, au jour de l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République, les prélèvements obligatoires dans ce pays étaient à 36,5 p. 100 - je peux me tromper de 1 p. 100. Quand il a rendu compte de ses fonctions devant le suffrage universel, ils étaient à 43,5 p. 100. Ils sont aujourd'hui à 44 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Denis Jacquet. On a aidé les chômeurs !

M. le Premier ministre. Faites vos comptes et regardez vos chiffres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Philippe Auberger. C'est faux et vous le savez bien.

M. le Premier ministre. La démocratie veut que le débat soit vif et qu'on interrompe, mais tout de même faites-vous l'honneur de ne le faire qu'à bon escient !

M. Philippe Auberger. Mais quand c'est faux !

M. le Premier ministre. La C.S.G., en fait, mesdames, messieurs les députés, est un instrument démocratique et un outil pédagogique : elle nous oblige à clarifier et à justifier nos choix. Ces choix, quels sont-ils ?

M. Michel Meylan. La délinquance sociale généralisée ?

M. le Premier ministre. Assurer pour l'avenir la solidarité entre générations et conforter nos régimes de retraite. Mieux gérer la santé et le système de santé pour préserver la solidarité face à la maladie.

Il n'y a pas d'autre voie pour y parvenir que d'engager des réformes structurelles difficiles. J'ai eu l'assurance tout à l'heure qu'elles seraient votées.

M. Jean-Pierre Defontaine. C'est courageux !

M. le Premier ministre. Elles seules peuvent assurer l'équilibre des comptes de la sécurité sociale de façon durable et saine - j'ai voulu dire sans artifice.

Clarifier les responsabilités des uns et des autres est nécessaire, mais il faut avant tout maintenir au cœur du système les solidarités.

Sur les retraites d'abord, j'entends que l'ensemble des acteurs de la société française y participent au terme de ce débat, qui nous engage pour les vingt prochaines années. C'est essentiel. De quoi s'agit-il fondamentalement ? De rééquilibrer de façon durable nos régimes de retraite et de renouveler les termes du contrat de génération qui lie les Français.

Grâce aux efforts des générations précédentes, nous avons maintenant un système de retraite qui assure aux nouveaux retraités un niveau de vie équivalent à celui des actifs. C'est bien évidemment cet acquis qu'il nous faut préserver. Mais le laisser-faire conduirait à une situation dont nous ne voulons pas. La croissance du niveau de vie des uns ne peut se nourrir d'un alourdissement continu des prélèvements obligatoires amputant le niveau de vie des autres. A terme, c'est la

cohésion sociale qui serait menacée dans notre pays. Les retraites seront bien évidemment payées. Il faut les garantir et, pour cela, engager les réformes nécessaires.

Mais, là aussi, parlons clair. Le Gouvernement n'entend pas seul décider de ce sujet de société pour lequel nous avons besoin, non de recettes miracles - il n'en est pas - mais d'une méthode et de moyens qui fassent que tous, tous nos concitoyens, comprennent les choix qui devront être opérés.

C'est bien ce que nous enseignent les démocraties amies. Je pense notamment à l'Allemagne qui a pu, grâce à une négociation politique et sociale, longue, difficile mais réussie, réaffirmer dans la sérénité ce contrat entre les générations. J'entends faire en sorte que la société française puisse, par la lucidité et par l'effort, assumer ses propres décisions. Mon gouvernement ne se dérobera pas à ses responsabilités mais j'attends que tous contribuent à ces décisions essentielles pour la cohésion sociale du pays.

M. Robert Pandraud. En votant la censure !

M. le Premier ministre. Il en va de la crédibilité des responsables politiques et sociaux. Les Français jugeraient sévèrement, et à juste titre, l'incapacité de notre démocratie politique et sociale à traiter les vraies questions qui se posent à elle. C'est pourquoi, mesdames, messieurs les députés, je vous propose une méthode simple.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. La démission !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement prépare un « Livre blanc » qui servira de point de départ à ces débats.

Ce « Livre blanc » portera sur la situation de l'ensemble de nos régimes de retraite de base. Il établira l'ensemble des voies d'adaptation possibles dans leur différence et leur variété.

M. Jean-Yves Chamard. Et les régimes spéciaux ?

M. Robert-André Vivien. Mais ce ne sont que des mots !

M. le Premier ministre. Je souhaite que, sur la base de ce rapport, les parlementaires, majorité et opposition confondues, puissent travailler selon la forme qu'ils jugeront bonne - mission d'information ou autre - pour être en mesure d'enrichir de leurs réflexions et propositions le débat que nous aurons au printemps.

M. Pierre Mazeaud. Oh !

M. Eric Raoult. Si Dieu le veut !

M. Robert-André Vivien. Baratin !

M. le Premier ministre. Je demande enfin au ministre des affaires sociales, ici présent, d'engager les discussions avec les partenaires sociaux.

M. Philippe Auberger. Il serait temps !

M. le Premier ministre. Le ministre des affaires sociales constituera un groupe de travail tripartite avec le patronat et les confédérations syndicales, qui pourra, le moment venu, se transformer en une véritable instance de négociation sociale débouchant sur une manière de « Grenelle des retraites », car c'est bien cela qu'il nous faut savoir préparer.

M. Yves Dollo. Très bien !

M. le Premier ministre. Soyez-en certains : je ne renoncerais pas sur ce sujet à rechercher les conditions d'une large compréhension politique et sociale sans laquelle se développeraient inutilement des conflits que certains de nos voisins ont su éviter.

Mesdames, messieurs les députés, ma détermination sera aussi entière pour poursuivre les réformes nécessaires du système de santé. Equilibrer les comptes de l'assurance maladie en 1991 est impératif.

Engager l'ensemble des professions de santé dans une démarche contractuelle de maîtrise de la dépense est indispensable.

Convaincre les Français d'adopter des comportements plus raisonnables et surtout plus sûrs d'un point de vue de santé publique est absolument nécessaire.

M. Robert-André Vivien. Comment allez-vous les convaincre ?

M. le Premier ministre. Avec votre aide ! (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien. Non, ne comptez pas sur moi ! (*Sourires.*)

M. le Premier ministre. Car le constat est sans appel. Le système français de santé est considéré comme l'un des plus remarquables du monde par la qualité des prestations qu'il offre, le libre accès aux soins qu'il garantit et la sécurité qu'il assure aux malades.

Il reste cependant plus coûteux et moins performant que celui d'autres pays développés comparables. (« *Lesquels ?* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Denis Jacquat. Lesquels ?

M. le Premier ministre. Ce système de santé souffre pour l'essentiel de l'absence de mécanismes de régulation.

M. Robert Pandraud. Quels pays comparables ?

M. le Premier ministre. Ces dépenses progressent bien plus vite que la richesse nationale, sans que pour autant soit sensiblement amélioré l'état de santé des Français.

Au rythme actuel, ces dépenses doubleraient tous les huit ans. Est-ce bien raisonnable ? Non ! Est-ce bien nécessaire ? Non !

M. Bernard Pons. N'importe quoi !

M. le Premier ministre. Est-ce inévitable ? Non plus.

Si nous n'y prenons garde, ce sont la qualité des soins et le niveau de prise en charge par l'assurance maladie qui seront remis en question par cette évolution.

La politique que conduisent le ministre des affaires sociales et le ministre de la santé et qui sera amplifiée dans les prochaines semaines et dans les prochains mois a pour ambition de rompre avec la logique des plans de maîtrise de dépenses d'assurance maladie qui se sont succédés depuis quarante-cinq ans. Est-il bien utile, en effet, d'ajouter un nom supplémentaire à la liste impressionnante des quinze ministres qui, depuis 1945, ont laissé leur nom à des plans aussi impopulaires qu'insuffisants ?

M. Robert-André Vivien. Cela fera plaisir à M. Evin !

M. Jean-Marie Demange. C'est la Bérézina !

M. le Premier ministre. N'ont-ils pas, à l'exception de Pierre Bérégovoy qui a institué le budget global hospitalier en 1984, ...

M. Gilbert Millet. Eh bien, parlons-en !

M. le Premier ministre. ... été impuissants à agir durablement sur les facteurs inflationnistes de la dépense de santé ?

Le choix de mon gouvernement est différent : il est de réorganiser progressivement le système de santé pour en améliorer la qualité. C'est plus difficile, c'est moins spectaculaire, mais c'est plus efficace. Cela garantit aux Français un système de santé de qualité, cela maintient un haut niveau de protection face à la maladie.

Déjà, les mesures prises depuis deux ans vont dans ce sens : la réforme de la marge des pharmaciens, la révision de la nomenclature des actes de biologie, l'épisode difficile de la convention médicale, le déremboursement de thérapeutiques qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité au profit de l'amélioration des conditions de prise en charge de ce qui est essentiel, tout cela, sur l'initiative de M. le ministre des affaires sociales, va dans le bon sens. A chaque fois, mesdames et messieurs les députés, il nous a fallu vaincre les résistances, il nous a fallu ne pas plier devant des oppositions déterminées. Il fallait le faire. Nous l'avons fait. Je tiens ici à saluer le ministre des affaires sociales, M. Claude Evin, qui conduit cette politique avec un courage que chacun devrait reconnaître aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Il faut le dire aux infirmières, aux pharmaciens, ils ne le savent pas ! Il faut le dire aux biologistes !

M. Jean-Marie Demange. Et aux kinés, et aux pharmaciens !

M. Albert Facon. Les malheureux pharmaciens !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence, le Premier ministre va continuer son exposé.

M. le Premier ministre. J'observe que parmi ceux qui, aujourd'hui, réclament avec insistance des mesures de maîtrise de la dépense, bien peu ont soutenu ces mesures, quand ils ne les ont pas très activement combattues. *(Interruptions sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Je garde en mémoire les propos tenus il y a moins d'un an dans cette enceinte lors du débat de motion de censure, une autre, sur la convention médicale.

M. Pierre Mazeaud. Et celle-ci, ce sera la dernière ?

M. Jean-Marie Demenge. Et c'est la bonne !

M. le Premier ministre. Allons, messieurs de l'opposition, un peu de cohérence, un peu de lucidité ! Comme en matière de retraite, la responsabilité s'impose, l'assurera qui pourra ! Le Gouvernement et les socialistes seront de ceux-là. Aux Français et à tous ceux qui concourent au système de santé, je propose un contrat clair, un contrat qui s'inscrit dans la durée et qui garantit aux uns les conditions de leur activité et aux autres l'accès à des soins de qualité.

M. Robert-André Vivien. C'est nébuleux !

M. le Premier ministre. Vous aurez à voter !

Les comptes de l'assurance maladie seront équilibrés en 1991.

Dans les prochaines semaines, le ministre des affaires sociales et le ministre de la santé mettront en œuvre les mesures nécessaires.

Un député du groupe de Rassemblement pour la République. En automne !

M. le Premier ministre. Les conditions de remboursement des assurés ne seront pas remises en question pour ce qui est médicalement efficace.

Un député du groupe de Rassemblement pour la République. En hiver ! Ceux qui proposeront des mesures inverses prendraient le risque de l'éclatement du système de protection face à la maladie.

Comme le Président de la République l'a souligné,...

M. Pierre Mazeaud. Enfin, une référence !

M. le Premier ministre. ... nous devons sans faiblir traquer les gaspillages et payer les services de santé à leur juste prix.

M. Gabriel Kasperelt. C'est original.

M. le Premier ministre. Cet effort nécessaire et difficile, nous le poursuivrons.

Un député du groupe de Rassemblement pour la République. Au printemps !

M. Eric Raoult. Mais où sont passés les milliards ?

M. le Premier ministre. L'effort continu de maîtrise des coûts et rémunération des biens et des services de santé sera amplifié. Les méthodes de tarification des actes médicaux, lorsqu'elles sont inflationnistes, seront révisées, et les gains de productivité dégagés par le progrès technique et médical pris en compte.

Une politique stricte d'admission au remboursement appuyée sur des critères rigoureux de santé publique sera mise en œuvre dans l'intérêt des malades.

M. Gilbert Millet. Adieu la liberté de prescription !

M. le Premier ministre. Mais j'entends dans des limites compatibles avec notre économie.

M. Gilbert Millet. Qui en décidera ? Vous ou les médecins ? C'est le médecin qui doit en décider et personne d'autre !

Un député du groupe de Rassemblement pour la République. Parfaitement !

M. Jean-Claude Lefort. La France est bien malade !

M. le Premier ministre. Qui en décidera ? Vous ! C'est bien entendu ce qui se passera, monsieur Millet, mais on peut peut-être plafonner. Savez-vous que nous consommons 70 p. 100 de médicaments de plus que les Allemands, quatre

fois plus que les Néerlandais, deux fois plus que les Britanniques ? Leur liberté n'est pas en cause. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mais j'entends que ces mesures immédiates qui permettront à l'assurance maladie d'économiser une dizaine de milliards de francs en 1991 s'inscrivent dans des perspectives claires. *(Interruptions sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Les dépenses de santé doivent évoluer dorénavant comme les ressources de l'assurance maladie.

Dans ces conditions, nous garantirons l'accès à des soins de qualité.

M. Robert-André Vivien. Paroles !

M. le Premier ministre. Nous ferons face aux nouveaux besoins et nous financerons le progrès médical, à condition, bien sûr, de mettre en place de réels mécanismes de régulation. Notre politique est, de ce fait, articulée autour de quatre axes. *(Exclamations sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Premier axe, la réforme de l'hôpital public et de l'hospitalisation privée ; vous aurez, dans les prochaines semaines à en débattre. Nous devons courageusement accélérer le redéploiement des lits excédentaires et j'observe, mesdames, messieurs les députés, que le projet de réforme hospitalière a été approuvé hier par le Conseil économique et social à une majorité écrasante qui confine à l'unanimité.

M. Eric Raoult. Qui fait les nominations ?... Et Isabelle Thomas était absente !

M. Robert Pandraud. Georgette Lemaire a dû pousser sa chansonnette ! Il faut dire que le Conseil économique et social, c'est devenu la Cour des miracles !

M. le Premier ministre. Deuxième axe, la politique du médicament.

Le Gouvernement arrêtera ses orientations en termes de politique industrielle, de santé publique et de protection sociale avant la fin de cette année.

Troisième axe, l'action sur le comportement des consommateurs et pour le bon usage des soins. Mieux se soigner pour moins dépenser ! Voilà l'action pédagogique ...

Mme Muguette Jacquaint. La pédagogie de l'austérité !

M. le Premier ministre. ... que nous devons conduire auprès des Français.

Enfin et surtout, le contrat avec les professions de santé.

J'entends garantir aux professions de santé un cadre renouvelé d'exercice de leur activité. Cette activité ne peut s'inscrire dans le système actuel à bien des égards dépassé. Nous devons, à l'exemple de nos voisins qui ont su maîtriser l'évolution des dépenses de santé, je pense notamment à nos amis Allemands, ...

M. Jean-Claude Lefort. Encore !

M. Louis Pierna. C'est la référence !

Mme Muguette Jacquaint. La voix de son maître !

M. le Premier ministre. ... mieux concilier les principes d'un système de santé fondé sur la liberté et la responsabilité et les exigences de son financement socialisé. *(« Socialiste ? » sur plusieurs bancs du groupe de Rassemblement pour la République. - « Socialisé ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Pandraud. Qu'est-ce que cela signifie ?

M. le Premier ministre. Réponse : 1945, Charles de Gaulle ! Organisation de la protection médicale généralisée ! *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République.)*

Les professions médicales et paramédicales devront être partie prenante d'une politique de reconversion et de diversification de leur mode d'exercice ainsi que de son financement.

La démarche contractuelle de maîtrise des dépenses reposant sur des règles claires et des procédures d'évaluation régulière doit devenir la norme.

Cela suppose que chacun, Gouvernement, partenaires sociaux, ...

M. Louis Pierna. Encore !

M. le Premier ministre. ... caisses de sécurité sociale, professionnels de santé assument leurs responsabilités.

M. Robert-André Vivien. Angélique !

Un député du groupe socialiste. Réaliste !

M. le Premier ministre. J'ai demandé au ministre des affaires sociales et au ministre de la santé de procéder dans les semaines à venir aux consultations de l'ensemble des partenaires concernés.

M. Eric Raoult. Encore une table ronde !

M. le Premier ministre. Comme il y va aussi de leur avenir, ce pronostic de succès de nos conversations, avec du temps, est réaliste. Il n'a rien d'angélique.

M. Robert-André Vivien. Vous n'avez plus de temps !

M. Pierre Mazeaud. Cela s'arrête lundi. Lundi, c'est fini !

M. Eric Raoult. Lundi, on ferme !

M. le Premier ministre. Vous seriez bien avancés ! (*Rires.*)

A l'issue de ces premières consultations, des discussions devront s'engager profession par profession et aboutir au plus vite. Mais que chacun garde à l'esprit que le Gouvernement, là non plus, ne se dérobera pas, le moment venu, à ses responsabilités.

Mesdames, messieurs les députés, nous sommes à l'heure des choix.

M. Jean-Claude Lefort. C'est exact !

M. le Premier ministre. Le financement de la protection sociale sera-t-il demain plus juste socialement, plus efficace économiquement ? Voilà la question.

Les réformes que le pays attend et qui garantiront aux Français que leur protection sociale sera maintenue seront-elles engagées ?

M. Yves Dollo. Oui !

M. le Premier ministre. Il vous appartient maintenant d'en décider ! J'assumerai pour ma part les responsabilités que l'intérêt national exige et je sais que les Français me comprendront. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Pandraud et M. Eric Raoult. Debout, debout, les Godillots !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est mou, comme applaudissements !

M. le président. La parole est à M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, ainsi, nous commençons le débat sur une réforme importante. La satisfaction est grande, notamment pour nos électeurs, de voir que ce débat se déroule devant une assemblée bien garnie en présence de la plupart des grands dirigeants politiques qui siègent à l'Assemblée nationale,...

M. René Dosière. C'est rare !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... à une exception toutefois. Il s'agit en effet d'un rendez-vous où chacun, après un échange où la réflexion n'exclut pas la gaieté - on l'a déjà vu - aura à préparer sa décision.

Cette réforme importante n'est pas la seule que nous ayons eu à débattre au cours des deux dernières années. Souvenons-nous de l'impôt de solidarité sur la fortune, du revenu minimum, du crédit-formation, du droit au logement,...

M. Louis Pierna. Le droit au logement, parlons-en !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... et j'en oublie. Mais cette réforme-ci rencontre plus de résistances et plus de réticences. Elles sont traditionnelles. Lorsqu'une assemblée, démocratiquement responsable, est amenée à se prononcer sur une modification des prélèvements obligatoires, modification qui n'est pas assortie de multiples allègements ou dégrèvements, mais qui tend à faire porter les mêmes prélèvements sur d'autres redevables, les résistances s'accroissent.

M. René Dosière. Parfaitement !

M. Alain Richard, rapporteur général. Je dois dire en commençant de contribuer à ce débat, mes chers collègues, que ces inquiétudes, ces préventions, ces préjugés auxquels nous nous heurtons dans la profondeur de l'opinion publique lorsqu'un impôt ou un prélèvement va en remplacer un autre, s'expliquent par la multitude d'occasions manquées, d'improvisations, de promesses non tenues qui ont illustré l'histoire fiscale de la République.

M. Louis Pierna. Et ça, ce n'est pas une improvisation, en trois semaines ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Nous pensons donc qu'au moment où une décision importante est à prendre, le fait que le débat soit complet, le fait que chacun s'engage clairement, le fait que les perspectives à moyen terme de l'acceptation de cette réforme, ou de son refus, soient clairement énoncées, et que chacun se tienne à ses positions pour plusieurs années, tout cela peut permettre la renaissance d'un minimum de confiance entre les Français et leur représentation en matière de réforme fiscale.

Contribution sociale généralisée. Chacun de ces trois mots a un sens qui facilite grandement l'explication de la teneur de cette réforme.

Je parlerai d'abord de son mécanisme de base. Il s'agit d'un prélèvement obligatoire de type nouveau...

M. Jean-Claude Gaysot. Un impôt !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... mais pas sans précédent puisque notre assemblée a eu à se prononcer en 1983 sur l'instauration d'un prélèvement sur l'ensemble des revenus destiné à financer la protection sociale et de nouveau, à l'initiative d'un autre gouvernement, à se prononcer sur un prélèvement de 0,4 p. 100, qui figure encore sur nos feuilles d'impôts et qui, même à titre provisoire, a été reconduit quatre fois par deux majorités successives.

Il s'agit, en effet, d'un prélèvement obligatoire qui représente un changement par rapport au système actuel de financement de la protection sociale.

Rappelons-nous, mes chers collègues, que les cotisations sociales traditionnelles, celles qui sont devenues la loi en 1945, en application du programme du Conseil National de la Résistance, sont aussi des prélèvements obligatoires. Elles en ont aussi la classification statistique : lorsqu'on fait la comparaison des prélèvements obligatoires entre les grands pays développés, les cotisations sociales sont bien évidemment incluses ; elles en ont l'impact économique c'est-à-dire qu'il s'agit de produits de l'activité qui sont socialisés et redistribués et qui ne restent pas à la libre disposition des agents économiques. Elles en ont aussi l'essentiel du caractère juridique car, bien entendu, nous rencontrerons cette difficulté dans le débat - la perception d'un prélèvement par le système propre à la sécurité sociale par les U.R.S.S.A.F. entraîne quelques particularités de procédure - mais les redevables, et nous le voyons bien dans les litiges qui sont parfois portés à nos permanences, ne font pas de différences sur le fond. Il s'agit bien de sommes que l'on doit obligatoirement payer avant une certaine date, qui sont recouvrées par voie d'autorité, qui donnent lieu à des pénalités. Il s'agit bien dans tous les cas de prélèvements obligatoires.

Mais il est vrai qu'une certaine occultation, une certaine dissimulation avaient permis d'accompagner durablement la forte augmentation de ces prélèvements obligatoires-là qui sont pourtant des impôts très lourds.

Le Premier ministre a rappelé tout à l'heure ce qu'a été l'évolution des cotisations salariales au cours des dernières années. Je crois qu'il est temps qu'une partie de ces cotisations un peu cachées derrière l'écran de la complexité de la feuille de paie deviennent des cotisations plus visibles. La responsabilité des comportements, aussi bien en matière de décisions politiques qu'en matière de gestion de ces sommes ne pourra qu'y gagner.

Mais il s'agit d'un prélèvement à base élargie. Lorsque les régimes de protection sociale prélèvent 1 p. 100 de cotisation sur les salaires d'activités plafonnés, ils prélèvent 1 p. 100 de 1 860 milliards de francs. Lorsque demain, si cette réforme est votée, le Parlement décidera de prélever 1 p. 100 de contribution sociale généralisée, il prélèvera 1 p. 100 de 3 440 milliards de francs. Autrement dit, si nous n'avions pas aujourd'hui les héritages à prendre en compte et des situations à assumer, avec 1 p. 100 de taux de cotisation sociale généralisée, qu'il vous est proposé d'instaurer, on pourrait

supprimer 2 p. 100 exactement de cotisations salariales plafonnées. (« Très juste ! » et applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

C'est l'effet du principe de généralisation. Il s'applique essentiellement dans trois domaines et entraîne trois types de conséquences. Il pèse sur les revenus d'activité salariale sans plafond ; il pèse sur les revenus les plus importants issus de prestations sociales ; il pèse sur les revenus du patrimoine.

Je ne vous rappelle pas les chiffres que produisent ces différentes sources puisqu'ils sont dans le rapport écrit de mon collègue et ami Michel Coffineau comme dans le mien, mais vous savez que cet effet d'élargissement modifie profondément l'impact social et, par conséquent, l'équité de ce prélèvement.

Les multiples applications de ce principe de généralisation à des catégories de revenus très différentes et jusqu'à présent traitées de façon isolée, entraînent la complexité de cette réforme. Son principe est simple. La mise en application à une collection hétéroclite de catégories de revenus qui ont toujours été traités de façon cloisonnée entraîne, au moment de la transition, une complication réelle, mais c'est précisément la contrepartie de son caractère de réforme structurelle et, une fois cette étape franchie, nous disposerons d'un élément de notre système de prélèvement qui aura un équilibre, une crédibilité et dont le fonctionnement en procédure et en administration sera ainsi rodé.

(A ce moment, M. Pascal Clément remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

M. Alain Richard, rapporteur général. Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau prélèvement ?

Je ne reviens pas sur son caractère obligatoire et général.

Il s'agit bien, au sens de notre Constitution, d'une imposition de toute nature. Le Conseil constitutionnel s'est déjà prononcé, notamment à l'occasion de la première instauration d'un prélèvement en 1983, sur le caractère législatif de son instauration et sur la possibilité pour les chambres du Parlement d'affecter son produit aux établissements publics qui gèrent les grands régimes de protection sociale.

Pour l'assiette de la contribution sociale généralisée, l'option retenue est celle de l'éventail de revenus le plus large. Là encore, vous trouverez dans nos rapports écrits l'énoncé de toutes les catégories de revenus, notamment pour le patrimoine et les prestations sociales, qui donnent lieu à prélèvement. Quelques amendements de vos commissions tendront à équilibrer ou à ajuster cette liste de revenus, mais le principe est celui d'une contribution aussi généralisée que possible.

Le mécanisme de calcul est celui d'un impôt proportionnel, ce qui représente déjà une rupture importante avec le mécanisme traditionnel des cotisations sociales. Deux chiffres suffiront à le montrer. Aujourd'hui, un salarié dont la rémunération mensuelle est de 11 000 francs, c'est-à-dire égale au plafond de la sécurité sociale, consacre 13,6 p. 100 de son revenu aux cotisations sociales. Un salarié dont le revenu est égal à quatre fois le plafond, soit 44 000 francs, y consacre 7,9 p. 100. Le simple fait de relayer une partie de ces cotisations par un prélèvement effectivement proportionnel se traduit donc par un gain d'équité que beaucoup d'entre nous peuvent saluer comme un progrès social. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Cette contribution est calculée au premier franc, c'est-à-dire qu'elle pèse sur l'ensemble du revenu dont bénéficie le contribuable, comme c'est le cas depuis 1945 en matière de cotisations sociales. Et je n'ai pas le souvenir, après quatre législatures, d'avoir entendu présenter beaucoup de propositions de loi ni d'amendements tendant à ce que la moitié, par exemple, du S.M.I.C. ne soit pas soumise aux cotisations sociales qui existent depuis quarante-cinq ans. Je trouve donc un peu factice que l'on s'étonne aujourd'hui que les revenus non salariaux, et notamment ceux du capital, soient assujettis, à l'avenir, à partir du premier franc.

M. Alain Calmat. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il s'agit bien, par ce choix d'équilibrage du prélèvement, d'un système intermédiaire entre les cotisations sociales personnelles issues de notre tradition et l'impôt sur le revenu. Je suggère que nous

soyons très attentifs - et la commission des finances l'a été depuis le début du débat - au maintien de cette équidistance entre les cotisations salariales traditionnelles et l'impôt sur le revenu. Veillons, lorsque nous proposerons les uns et les autres des modifications de cette nouvelle contribution, à ne pas l'assimiler aux cotisations sociales traditionnelles, qui ont montré leurs limites, et à ne pas non plus l'annexer à l'impôt sur le revenu.

De nombreux collègues, sur divers bancs, et notamment sur ceux de l'actuelle opposition, réclament avec insistance que toutes les modifications des prélèvements sociaux ou de la fiscalité que nous décidons tiennent compte de nos engagements européens. Mes chers collègues, si l'on examine les conditions dans lesquelles s'équilibrent l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux dans les autres pays de la Communauté, et comment s'y finance la protection sociale, il est manifeste que l'introduction de ce nouvel instrument de financement de la protection sociale nous rapproche de la structure de financement de nos partenaires et met nos entreprises dans une meilleure situation de compétitivité. Je trouve donc un peu décevant que l'on brandisse l'engagement européen pour s'opposer aux propositions budgétaires du Gouvernement, mais que l'on n'y songe plus lorsqu'il s'agit de franchir une étape vers l'harmonisation européenne des systèmes de prélèvement.

Cette réforme se traduit toutefois par l'introduction d'une progressivité modérée au moment de la première application. Cette progressivité est obtenue par la non-déductibilité de l'impôt sur le revenu de la contribution sociale généralisée. Ce choix donne lieu à des remarques ou à des critiques. Nous y reviendrons en profondeur quand nous examinerons l'article correspondant. Je m'en tiendrai pour l'instant à une observation de principe.

Si on s'oppose à la non-déductibilité qui entraîne un effet de progressivité, de deux choses l'une. Ou bien l'on souhaite néanmoins que la contribution soit progressive, et il faut alors imaginer une autre technique pour y parvenir, sans qu'elle devienne un second impôt sur le revenu pour lequel on serait amené à globaliser l'ensemble des revenus et à solliciter une nouvelle déclaration à établir par le contribuable. Ou bien on est opposé à toute progressivité et on souhaite maintenir un système de simple proportionnalité.

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes manichéen !

M. Alain Richard, rapporteur général. Quand on considère aujourd'hui le poids des cotisations sociales, qui sont dégressives, et le poids de l'impôt sur le revenu, qui est progressif, il me semble que l'introduction, dans ce tiers élément que constitue la contribution sociale généralisée, d'une forme de progressivité modérée est plus favorable à l'équilibre qu'une simple proportionnalité qui, bien entendu, aurait la préférence des revenus salariaux les plus avantagés.

M. René Dozière. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Quels seront les effets de ce nouveau système sur les revenus touchés et sur les finances de la protection sociale ?

Dans les revenus disponibles, les revenus salariaux bénéficieront d'un allègement jusqu'à un seuil de l'ordre de 17 500 francs mensuels en revenu brut pour l'année 1991 et, après application du prélèvement fiscal dans l'année 1992, jusqu'à un seuil de l'ordre de 14 500 francs.

Pour les non-salariés, il n'y aura pas d'effet fiscal supplémentaire et le seuil de basculement se situera autour de 15 000 francs.

L'effet sera neutre pour les retraités ayant un revenu global inférieur à 5 800 francs nets. Au-dessus de ce seuil l'accroissement de prélèvement sera de 0,7 p. 100 du revenu global puisqu'on supprimera l'ancien prélèvement provisoire et reconduit de 0,4 p. 100.

M. Louis Pierna. Merci pour eux !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il en va de même pour les revenus du capital qui subiront un prélèvement supplémentaire de 0,7 p. 100. Notre prélèvement global sur les revenus du capital se situera ainsi à un niveau assez élevé au sein de la Communauté où, je le rappelle, règne la libre circulation des capitaux. Quant à l'affectation des sommes, le Gouvernement vient de nous indiquer, par la bouche du Premier ministre, son intention d'adresser l'ensemble du produit de la contribution au régime des prestations familiales, dont

les cotisations patronales seraient ainsi substantiellement réduites. En contrepartie, d'autres contributions patronales également déplaçonnées viendraient financer le régime des retraites.

En tout cas, les termes de l'article 99 sont parfaitement clairs et engageant ce gouvernement et ses successeurs. Il s'agira bien d'une imposition légalement affectée aux caisses de protection sociale qui ne transitera pas par le budget de l'Etat, ni à ce stade, ni au suivant.

J'esquisserai brièvement les conséquences financières à moyen terme de cette réforme.

Première conséquence : on fait apparaître un produit fiscal disponible supplémentaire de 3 milliards de francs environ en 1992. C'est l'effet de la technique de la non-déductibilité pour obtenir la progressivité. Il en résulte, en effet, un alourdissement de l'ordre de 1 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu au titre des recettes de l'année 1992. A ce moment-là, l'autorité budgétaire qu'est le Parlement, sur proposition du Gouvernement, fera un choix d'affectation de cette recette supplémentaire.

Nous sommes confrontés, mes chers collègues, à la montée du risque de dépendance et donc des efforts financiers et humains qui devront être accomplis non seulement par les services publics, mais aussi par le monde associatif et par les collectivités locales en matière de maintien à domicile et de soutien des personnes âgées les plus dépendantes. Vu les charges qui, à l'avenir, pèseront sur la branche vieillesse, ne nous faisons pas l'illusion que nous pourrions financer ce risque uniquement sur les fonds propres ou sur les fonds d'action sanitaire et sociale des régimes de retraite.

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr !

M. Alain Richard, rapporteur général. Il est évident que doit apparaître une recette nouvelle. Elle peut être trouvée dans le budget de l'Etat grâce à la non-déductibilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Yves Chamard. C'est insuffisant !

M. Louis Pierna. Est-ce qu'on crée des emplois ?

M. Alain Richard, rapporteur général. D'un autre côté, si la tendance économique et les aspirations sociales à une plus grande liberté des revenus disponibles aboutissent à ce qu'on ne souhaite pas alourdir globalement le prélèvement sur les revenus individuels, il sera parfaitement loisible à la majorité qui adoptera le budget de 1992 de réduire le barème de l'impôt sur le revenu à due concurrence. Mais alors il faudra que chacun prenne ses responsabilités et que les nouveaux efforts de protection sociale ou de développement des services publics soient reportés ou annulés.

Deuxième conséquence à terme, quelle est l'évolution prévisible des charges ?

Nous avons de bons espoirs que les mesures que nous proposerons le Gouvernement et sur lesquelles l'Assemblée se prononcera avant la fin de l'année permettront de ralentir la croissance des dépenses tant en prestations vieillesse qu'en prestations maladie, dans des conditions qui rendent compatibles le taux de 1,1 p. 100 de la contribution et la stabilité des cotisations sociales avec l'équilibre des régimes de retraite et de maladie pour l'année 1991.

Mais il serait aventureux d'imaginer qu'un seul train de réformes puisse casser le rythme de croissance très fortement en hausse de ces deux branches. Par conséquent, ce serait manquer à la lucidité et à la loyauté que de chercher à dissimuler à cette assemblée qu'avant la fin de la législature, pour l'année 1992, un autre rendez-vous devra être honoré.

Les forces sociales et les forces politiques de ce pays - toutes devront se prononcer et personne ne pourra s'esquiver - accepteront-elles un alourdissement des prélèvements obligatoires, sous la forme soit de la contribution sociale, soit des impôts classiques, soit des cotisations classiques, ou bien préféreront-elles réduire les prestations sur un point ou sur un autre ? Je voudrais m'attarder un instant sur cette question parce que je trouve un peu contrariant l'espèce de silence qui l'entoure lorsqu'on en vient aux enjeux concrets.

La gestion des régimes obligatoires de protection sociale donne lieu à des critiques et alimente quelques pages de journal après la production annuelle du rapport de la Cour des comptes. Mais enfin, mes chers collègues, nous connaissons tous les masses financières en jeu et nous savons que les économies faisables sur la gestion pure des régimes

de maladie et de retraite sont infimes par rapport à l'enjeu. Nous savons aussi que les techniques de régulation ponctuelle sur le droit à remboursement, sur l'éligibilité au remboursement, sur les nomenclatures ne casseront pas le ressort de la croissance, ni des dépenses de maladie ni, bien sûr, de retraite.

Nous savons par conséquent qu'il y a trois grands enjeux.

Le premier porte sur l'organisation de l'offre de soins : vivrons-nous jusqu'à la fin du siècle avec un système de liberté complète des prestations et de paiement à l'acte ? Personne n'esquivera cette question. Pendant toute cette décennie, le niveau de prise en charge personnelle des dépenses de santé pourra-t-il être maintenu ou bien ce pourcentage augmentera-t-il comme au cours de la précédente décennie ? Au début des années 80, les assurés supportaient 23 p. 100 des dépenses maladie ; ils en supportent aujourd'hui 26 p. 100. En réalité, nous savons tous que cette proportion s'accroîtra. Ce sera une responsabilité politique de déterminer sur quels types de soins, et à la charge de quels types d'assurés, cet alourdissement plus que vraisemblable pèsera.

Deuxièmement, le partage du revenu entre les actifs et les inactifs sera appelé à se modifier. La décennie 80 - le rapport du C.E.R.C. l'a montré mais n'a pas été bien compris à cet égard - a eu pour résultat d'accroître substantiellement les revenus des inactifs et à peine, presque négativement, les revenus des actifs.

M. René Douëre. Hélas !

M. Alain Richard, rapporteur général. Si nous voulons un pays compétitif, des forces sociales encore en mouvement, un dynamisme dans l'ensemble de notre société, est-ce là le destin auquel nous aspirons pour la France de la décennie 90 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, la dernière question qui se pose à moyen terme est celle de l'évolution de l'équilibre de notre système de prélèvements entre les cotisations sociales personnelles, la nouvelle contribution et l'impôt sur le revenu.

J'ai entendu beaucoup de bons esprits nous dire que l'impôt sur le revenu en France ne rapportait pas assez par rapport à ce qu'il rapporte dans la plupart des démocraties avancées, économiquement et socialement, en Europe. J'ai entendu beaucoup de bons esprits, pas toujours les mêmes, nous dire que l'impôt sur le revenu ne pesait que, sur une minorité des Français et que sa charge était beaucoup trop concentrée. Mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas vu venir beaucoup de propositions de passage à l'acte pour commencer ce rééquilibrage.

En voici une, mes chers collègues !

Je ne prétends pas qu'il s'agisse d'une révolution fiscale car, décidément, depuis celle dont nous avons fêté le bicentenaire l'année dernière, ce pays ne paraît pas spécialement accueillant pour les révolutions fiscales. Je ne prétends donc pas que nous soyons en train de pénétrer dans la décennie en anticipant des décisions que nous aurons au contraire à prendre pas à pas, à mesure de l'évolution de notre société. Je crois seulement que la contribution sociale généralisée offre un troisième élément pour mieux équilibrer la charge nécessaire des services publics et de la protection sociale entre les Français, suivant qu'on le fera à raison de leurs revenus professionnels uniquement, selon un système progressif de redistribution entre les revenus ou selon un système proportionnel intermédiaire. Nous n'échapperons pas au choix qui se présente ainsi.

Les différents acteurs du débat public n'ont pas aimé ce choix.

Les organisations syndicales représentatives des salariés se sont partagées et celles qui ont décidé de s'y opposer, sans nécessairement présenter beaucoup de propositions alternatives, n'ont pas recueilli un assentiment et une mobilisation très larges parmi les salariés de ce pays.

L'organisation professionnelle représentant les employeurs a paru marquer une hésitation. Nous l'avons beaucoup entendue théoriser le nécessaire redéploiement de la charge du prélèvement en renvoyant à une ressource de type fiscal le financement des prestations sociales et en réclamant la responsabilisation des partenaires confrontés à l'équilibre de chaque branche des régimes de protection sociale. C'est juste-

ment l'objet de cette réforme. Je trouve donc assez divertissant que l'organisation professionnelle du patronat ait choisi ce moment pour rejoindre un cartel des non hétéroclite.

Par contre, je voudrais souligner que les rares organisations socioprofessionnelles qui ne reposent pas sur un cloisonnement de la société mais qui sont amenées, par leur mission même, à rassembler les Français de diverses conditions sociales, de divers niveaux d'âge, ne se sont pas trompées, elles, et ont choisi. Quand la Mutualité française, quand la Fédération nationale des accidentés du travail prennent position pour un système de redistribution authentique entre les catégories d'âges et les catégories de revenus, je crois qu'elles savent de quoi elles parlent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Lors de l'examen de l'exception d'irrecevabilité soulevée au début de la loi de finances, nous avons déjà traité le problème constitutionnel et celui de l'insertion de la nouvelle formule dans notre législation fiscale. Je n'y reviens donc pas.

Reste le problème politique : une réforme des prélèvements dans ce pays est-elle encore possible sans multiplication des allègements et des cadeaux fiscaux ? Sommes-nous capables collectivement d'opérer un transfert de la charge nécessaire des prélèvements d'une catégorie de Français à une autre en sachant leur expliquer pourquoi ? Ou bien sommes-nous obligés d'éparpiller les réductions de recettes à visée psychologique, et par conséquent de nous engouffrer dans la mode factice du « moins d'État », en renonçant par là même à des objectifs d'intérêt général et de progrès social ?

Ce n'est pas, mes chers collègues, une réforme facile, mais c'est une réforme nécessaire. Je crois du reste que, dans le ton employé par ceux qui s'y opposent, et même dans les propos que parfois ils consentent, il y a la reconnaissance de cette nécessité. Je n'ai donc pas besoin de beaucoup d'audace pour imaginer qu'à l'avenir, si l'alternance devait être un jour choisie par les Français, il n'y aurait pas grand monde pour avoir la démagogie de proposer l'abolition de cette réforme.

Le Parlement a pour mission de faire des choix difficiles. La communication, c'est très joli, mais, à certains moments, il faut prendre des responsabilités politiques avant même que tous les groupes d'intérêt concernés aient compris et approuvé. Nous sommes dans un de ces moments. Il serait paradoxal de nous plaindre de notre condition de parlementaires, de l'incompréhension dont nous sommes parfois entourés, du manque de considération dont nous souffrons parce que, parfois, nous ne ferions pas face à l'événement, et, aujourd'hui, de nous dérober à la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Nous sommes devant un choix législatif et un choix social difficiles ; le Parlement est seulement là pour cela.

Le résultat de ce débat et du vote de lundi, mes chers collègues, sera, à bien des égards, une heure de vérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur général.

La parole est à M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, voilà une bonne réforme, juste équitable, solidaire.

M. Michel Giraud. Hypocrite !

M. Louis Pierna. Selon vous, monsieur Coffineau !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Est-ce pour cela qu'elle est l'objet depuis quelques semaines d'attaques de toutes sortes de la part de ceux que vous avez stigmatisés récemment, monsieur le Premier ministre, et encore aujourd'hui, en parlant d'un rassemblement de tous les conservatismes ?

Il est vrai que les critiques les plus virulentes ne m'apparaissent cohérentes que parce qu'elles s'adressent à une caricature du projet ou à des dispositions qui lui sont contraires ou au moins étrangères. J'en ai relevé quelques-unes sur lesquelles je veux m'arrêter : s'agit-il d'un impôt supplémentaire ? Est-ce une trahison des pères fondateurs de la sécurité sociale ? Est-ce une étatisation ? L'effort est-il supporté essentiellement par les cadres ? Est-ce injuste pour les

revenus de remplacement ? Alourdit-elle la charge des entreprises ? Permet-elle de régler le problème de l'équilibre de la sécurité sociale ?

S'agit-il d'un impôt supplémentaire ?

Plusieurs députés du groupe communiste. Oui !

M. René Dosière. Non !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Monsieur le Premier ministre, vous avez, dans votre intervention, répondu : oui.

Plusieurs députés du groupe communiste. Ah !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. J'ai, sur ce point, une opinion un peu différente.

M. François d'Aubert. Bravo Coffineau ! Il sera ministre !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Je continue à penser - mais le débat est ouvert - qu'il ne s'agit pas d'un impôt qui, par définition, est progressif, perçu par les services fiscaux et n'a pas d'affectation particulière. Je pense plutôt que c'est une cotisation...

M. Jean-Claude Gayssot. Voilà !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. ... qui s'appelle contribution, proportionnelle aux revenus, dont la retenue est faite essentiellement à la source par les URSSAF.

M. René Carpentier. Il faut vous mettre d'accord !

M. Ladislas Poniatowski. Il n'a rien compris !

M. François d'Aubert. C'est une découverte !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Disant cela, mes chers collègues, je ne veux pas pour autant, comme beaucoup d'entre vous, brandir l'impôt comme un épouvantail !

M. Jacques Fleury. Oui, c'est du poujadisme !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. En effet, l'impôt redistributeur est toujours attaqué par ceux, particulièrement à droite, qui ne veulent pas de cette redistribution et se battent pour réduire l'intervention de l'État. Quelle erreur, particulièrement pour ceux qui, à gauche, emboîtent le pas à ce libéralisme effréné...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. ... surtout lorsque l'on sait que le rendement de notre impôt direct, le plus juste dans sa répartition, est le plus faible des pays de l'OCDE, à l'exception de la Grèce.

M. Louis Pierna. Trois milliards pour le capital !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Le projet trahit-il les pères fondateurs de la sécurité sociale ?

M. Claude Wolff. Oui !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Le plan de sécurité sociale, mis en œuvre à partir de l'ordonnance de 1945 et de la loi de 1946, avait comme caractéristique l'établissement d'un régime couvrant l'ensemble de la population contre tous les facteurs d'insécurité et doté d'une organisation unifiée et coordonnée. Il était, vous venez de le rappeler, monsieur le Premier ministre, directement issu du Conseil national de la Résistance.

Or, dès les premières années d'application, ces principes furent mis en échec et le système de sécurité sociale s'organisa sur une base professionnelle, se caractérisant par une multitude de régimes. De plus, les ordonnances de 1967 revinrent encore sur les principes originels en consacrant et en rigidifiant la séparation des risques et la gestion des branches.

La contribution sociale généralisée ne tourne donc pas le dos aux intentions des pères fondateurs de la sécurité sociale ; elle revient, au contraire, aux sources et, à mon avis, c'est une bonne chose.

S'agit-il d'une étatisation ?

M. René Carpentier. Oui !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Non, c'est le contraire ! Une partie des pouvoirs de l'exécutif est transférée à la représentation nationale. Chacun connaît bien la réalité : les partenaires sociaux gèrent les différentes branches de la

sécurité sociale et il convient d'ailleurs de rappeler qu'ils le font à la satisfaction générale ; mais, depuis fort longtemps, ils laissent au ministre de tutelle le soin de prendre, en dernier ressort, les décisions lourdes : l'augmentation des cotisations, le niveau des prestations, la convention médicale, et bien d'autres. Ce ne sont pas, mes chers collègues, les partenaires sociaux qui ont décidé, au 1^{er} janvier 1989, une nouvelle augmentation de 1 p. 100 de la cotisation des salariés pour leur régime de retraite.

Désormais, c'est le législateur qui interviendra, notamment sur les recettes, en fixant le taux de la C.S.G.

Pouvons-nous imaginer, au sein de cette assemblée, que nous puissions fixer ce taux, indépendamment de l'examen des dépenses, c'est-à-dire de la politique de santé, des problèmes de retraite, des préoccupations de la famille ?

La commission des affaires sociales a retenu un amendement, que je lui ai proposé, visant à préparer les décisions financières de la session d'automne par un débat de notre assemblée au printemps, à partir d'un rapport du Gouvernement présenté d'abord au Conseil économique et social, où siègent les partenaires sociaux.

Il n'y a donc aucune crainte d'étatisation à avoir, contrairement aux affirmations entendues ici et là. A moins que ce concept ne serve, là aussi, d'épouvantail pour alimenter une nouvelle campagne en faveur de son contraire, à savoir la privatisation, c'est-à-dire pour tenter d'imposer une protection individuelle que l'on sait inégalitaire à la place de notre protection sociale collective solidaire. Il convient donc d'être vigilant.

La C.S.G. est-elle injuste ?

M. Serge Charles. Oui !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. On ne dit pas assez souvent que les cotisations sociales ont un caractère dégressif. Un salarié payé au SMIC cotise pour 13,6 p. 100 de son salaire. Or, pour un revenu de 40 000 francs mensuel, le poids des cotisations est seulement de 8 p. 100. C'est une solidarité à l'envers.

Au cours des deux dernières décennies, la part salariale de la cotisation pour la vieillesse a augmenté de 150 p. 100, passant de 3 à 7,6 p. 100, et la part patronale passait de 5,5 à 8,20 p. 100, c'est-à-dire une augmentation de seulement 50 p. 100. Ce sont donc bien les bas revenus et les salariés qui supportent le plus l'augmentation des recettes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce qu'on vous dit. Et ça continue !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. La C.S.G., à somme nulle, permet que ces lourdes cotisations soient allégées d'une manière significative pour les petits et les moyens revenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Vous confirmez ce qu'on dit !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. A l'établissement d'une C.S.G. de 1,1 p. 100 correspondra à la même date une diminution identique de la cotisation salariée sur la vieillesse à laquelle il convient d'ajouter la remise forfaitaire de 42 francs par mois, quel que soit le montant du revenu.

M. Jacques Brunhes. Quel cadeau !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Cette disposition, à laquelle s'ajoute la suppression de la cotisation actuelle provisoire de 0,4 p. 100, permet au smicard de voir baisser sa cotisation et donc augmenter son pouvoir d'achat de 1 p. 100. Nous retrouvons le même gain de 1 p. 100 pour les revenus de 7 500 francs.

Tous les revenus d'activité - on l'a déjà dit et je le rappelle - inférieurs à 18 000 francs par mois seront bénéficiaires dès 1991 et, si l'on tient compte de la non-déductibilité de cette cotisation, ce seuil se situera à environ 15 000 francs en 1992.

L'effort est-il essentiellement supporté par les cadres ?

C'est une critique que j'ai souvent entendue. Evidemment non ! L'effort est réel pour les hauts revenus, pour certains revenus de remplacement et pour les revenus du capital.

Lorsque j'entends le représentant d'un syndicat de cadres développer un discours d'une grande violence, au nom de ses mandants, je me sens obligé de lui rappeler que les deux tiers de ses adhérents, dont 50 p. 100 de cadres supé-

rieurs, figurent dans les tranches de revenus qui seront gagnantes ou simplement sans changement. Se considère-t-il comme le représentant des plus hauts salaires ? Car, mes chers collègues, il faut appeler un chat un chat.

Etablir une cotisation moins injuste, plus solidaire, en soulageant les faibles revenus, a pour conséquence évidente de demander un effort aux plus hauts revenus ; sinon, qu'appelle-t-on solidarité ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Pour un revenu de 40 000 francs mensuel, l'effort demandé pour la nouvelle cotisation sera de 0,72 p. 100 en 1991. Avec l'impôt supplémentaire engendré par la non-déductibilité de cette cotisation, l'effort pour ce même revenu en 1992 sera de 1,02 p. 100. On ne peut vraiment pas parler d'écrasement des hauts revenus !

M. André Lajoinie. Ça non !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Mais il y a monsieur le Premier ministre, un débat autour de votre proposition de ne pas déduire cette cotisation du revenu imposable, alors même que les cotisations sociales actuelles sont aujourd'hui déductibles. Ce débat a eu lieu à la commission des affaires sociales, et au sein du groupe socialiste, mais aussi ailleurs.

La solidarité justifie une notion de progressivité. Elle aurait pu s'exprimer, de mon point de vue, par une cotisation directement progressive - 1,2, 1,3, 1,4 p. 100 - que je reconnais très difficile à mettre en œuvre. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le Premier ministre, le projet de loi exprime cette progressivité par la non-déductibilité. La commission des affaires culturelles s'est donc rangée à cet avis.

M. Jean-Claude Lefort. « Rangée » !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Cependant, il est juste de préciser - et vous l'avez fait - que cela aura pour conséquence d'apporter en 1992 à l'impôt sur le revenu une recette supplémentaire de 3 milliards de francs. Or, le but de la C.S.G. n'est pas d'augmenter les recettes fiscales de l'Etat. Voilà pourquoi il me semble que ces 3 milliards pourraient réintégrer le budget de la protection sociale. Si vous en étiez d'accord, monsieur le Premier ministre, il serait utile de l'annoncer dès aujourd'hui et même - pourquoi pas ? - de leur trouver une affectation pour répondre, notamment, à une grande préoccupation actuelle de la vieillesse, qui est celle des personnes dépendantes.

M. Jean Le Garrec. Très bonne idée !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. La constitution d'une mission parlementaire est envisagée pour réfléchir aux actions concrètes face à ce problème. Je pense qu'il serait de bonne politique d'annoncer dès aujourd'hui la création d'un fonds pour l'indépendance, alimenté par ces 3 milliards supplémentaires.

M. Jean-Claude Lefort. Comme pour la vignette !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Le produit de la C.S.G. resterait ainsi dans le domaine social.

M. Jean-Claude Lefort. Cela soulève l'enthousiasme !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. La C.S.G. est-elle injuste pour les revenus de remplacement, retraites et chômage ?

Certes, certains d'entre eux seront mis à contribution alors qu'aujourd'hui, il ne le sont pas. Mais votre projet envisage, me semble-t-il, un équilibre raisonnable : seuls les chômeurs qui ont une indemnité supérieure au SMIC brut, soit 8 p. 100 des indemnités, seront mis à contribution, et seuls les retraités imposés sur le revenu, c'est-à-dire 55 p. 100 d'entre eux, devront verser les 1,1 p. 100.

Le rapporteur général de la commission des finances l'a largement développé, les revenus des retraités, dans leur ensemble, ont fortement progressé ces dernières années et le C.E.R.C. nous indique que le revenu moyen des inactifs est désormais supérieur au revenu moyen des actifs. Il y a encore, il est vrai, de très nombreuses petites retraites. Mais il faut le redire avec force, car j'ai le sentiment que cela n'a pas été entendu : ces petites retraites ne seront pas mises à contribution ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Un retraité percevant environ 8 000 francs par mois...

M. Gilbert Millet. Ce n'est pas beaucoup !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. ... cotise aujourd'hui pour 1,4 p. 100 pour la maladie. Dans le même temps, un salarié, avec le même revenu, cotise pour 13,6 p. 100.

M. Denis Jacquat. Il a payé pendant trente-sept ans !

M. René Carpentier. Et les patrons combien ?

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Or le régime de retraite par répartition est essentiellement une solidarité entre générations - il faut savoir ce que veut dire solidarité entre générations - et il est équitable de demander aux retraités d'un certain niveau, et seulement à celles-là, de participer à cette solidarité. D'ailleurs, avec la suppression des 0,4 p. 100 actuels sur le revenu imposable, l'effort supplémentaire sera moindre. Tenant compte du fait que le calcul n'est pas fait sur la même assiette, il devrait être de l'ordre de 0,8 p. 100.

Cependant, monsieur le Premier ministre, j'ai reçu, comme d'autres, de nombreuses organisations de retraités, qui comprennent et acceptent la C.S.G. et qui refusent la démagogie.

M. Nicolas Sarkozy. Ce ne sont pas les mêmes !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Ce sont les mêmes !

Mais elles posent de nouveau le problème de l'alignement des retraites sur les salaires, tel que la loi le prévoit depuis de très nombreuses années. Il est vrai que depuis quatre ans maintenant, les gouvernements successifs demandent à notre assemblée de voter chaque année un montant d'augmentation des retraites, qui décroche de celui de l'évolution du pouvoir d'achat des salaires. Or les retraités nous disent aujourd'hui avec force : « D'accord pour être comparés avec les actifs pour la C.S.G., mais poursuivons la comparaison avec les actifs en envisageant l'alignement de nos retraites sur les salaires nets. »

Mme Muguette Jacquaint. Quelle contradiction !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Monsieur le Premier ministre, il est vrai que nous ne sommes pas encore saisis des propositions du Gouvernement, qui devraient être précisées dans un projet de loi spécifique - D.M.O.S., D.D.O.S. ou autre - fin novembre ou début décembre. L'absence de proposition aurait comme conséquence heureuse pour les retraités l'application automatique de l'alignement sur l'évolution du pouvoir d'achat des salaires bruts. Une proposition de compromis tenant compte des difficultés budgétaires, marquant un progrès du pouvoir d'achat, serait de nature à assurer un équilibre pouvant être considéré comme satisfaisant par les retraités.

Monsieur le Premier ministre, je pense qu'il serait agréable à notre assemblée de vous entendre aujourd'hui lui donner des signes encourageants dans ce sens.

La C.S.G. alourdit-elle la charge des entreprises ?

Non ! Mais il est vrai que cela mérite explication, contrairement à ce que dit le C.N.P.F.

M. François d'Aubert. Déçu ?

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Pas du tout !

Le Gouvernement souhaite que la contribution de tous les revenus soit utilisée à la protection sociale la plus commune à tous les groupes sociaux, c'est-à-dire à la famille. Vous venez de nous annoncer une modification du projet pour que l'ensemble de la C.S.G. bénéficie à la famille. Cela me paraît être une excellente idée. Mais, dans le mécanisme proposé, la diminution des cotisations des salariés se faisant sur la cotisation vieillesse, il faut donc qu'il y ait un transfert de cotisations de la famille à la vieillesse. Voilà pourquoi la cotisation « famille » des entreprises, qui est déplaçonnée, sera diminuée d'un taux qu'il faut maintenant recalculer - il était de 1,15 p. 100 - selon votre proposition. Il est créé une cotisation patronale déplaçonnée du même montant, c'est-à-dire une disposition comptable tout à fait simple et claire, à somme nulle, ne modifiant aucunement la charge des entreprises.

M. Jean-Claude Gaysnot. Sauf pour la branche famille !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Finalement, aucune de ces critiques principales que j'ai évoquées n'est fondée.

Une question importante demeure effectivement posée : la C.S.G., sous la forme où elle est instituée dans le projet de loi, permet-elle de régler le problème de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale ?

Il est parfaitement logique de répondre non car tel n'est pas l'objectif annoncé.

M. Jean-Claude Gaysnot. A quoi cela sert-il donc ?

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Il est vrai cependant - nous en sommes tous convaincus et vous vous êtes largement arrêté sur ce point, monsieur le Premier ministre - que ce problème est préoccupant et qu'il convient dans le même temps de rechercher des solutions.

Le déficit global du régime général doit atteindre, selon les prévisions de la commission des comptes de la sécurité sociale, la somme de 9 milliards de francs en 1990 et de 12,5 milliards en 1991.

Les raisons en sont connues : les dépenses de santé continuent de croître à un rythme supérieur à l'évolution de la croissance de notre pays et l'allongement de la durée de la vie provoque un déficit croissant de la branche vieillesse.

Concernant la maladie, chacun sait aujourd'hui qu'il est nécessaire et possible de maîtriser les coûts sans réduire le taux de remboursement aux assurés. Le ministre Claude Evin a déjà fait sur ce sujet un travail remarquable, d'autant plus qu'il se heurte à de puissants lobbies.

M. Jean-Claude Lefort. Ah ! Lesquels ? Des noms !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. La convention médicale conclue avec les praticiens en 1990 intègre un certain nombre d'objectifs de maîtrise de dépenses. Les mesures déjà prises ont permis d'économiser plus de 6 milliards de francs sans pénaliser en quoi que ce soit les assurés.

Mme Muguette Jacquaint. C'est vous qui le dites !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Il convient donc de poursuivre cet effort.

Le problème de la retraite est plus complexe, puisqu'il s'agit d'un déficit structurel.

Le Gouvernement nous annonce un livre blanc. Vous nous annoncez, monsieur le Premier ministre, un débat au printemps. C'est une bonne chose. Il faut maintenant remplir le livre et débattre au printemps.

Le problème est grave. Selon les projections réalisées par l'I.N.S.E.E., on comptera en 2005, 2 actifs pour un inactif au lieu de 3 en 1975 et de 2,2 aujourd'hui.

Les mesures à prendre ne sont pas faciles et guère populaire mais, plus elles tarderont, plus elles nécessiteront des dispositions lourdes. Il faut donc un débat clair, prenant le temps de la réflexion mais débouchant sur des mesures à appliquer progressivement dans un plan à long terme.

Tels sont les éléments de réflexion ayant inspiré la commission des affaires sociales qui a adopté les dispositions du projet gouvernemental figurant dans les articles 92 à 99 rattachés aux crédits du ministère des affaires sociales.

Résumant mon propos, je dirai encore que c'est une excellente réforme. La C.S.G. est une contribution sur tous les revenus. Elle est plus juste, elle allègera les revenus les plus bas, sans pénaliser excessivement les plus hauts. C'est une opération blanche pour les entreprises. Le Parlement interviendra beaucoup plus qu'aujourd'hui, sans remettre en cause le pouvoir des partenaires sociaux. La commission des affaires sociales propose d'inscrire dans la loi un débat annuel, au printemps, sur la protection sociale.

Mettre à contribution les retraités imposés sur le revenu apparaît équitable, mais il faut, monsieur le Premier ministre, regarder de près l'évolution du pouvoir d'achat des retraités.

Le surplus d'impôt dû à la non-déductibilité doit alimenter un fonds pour les personnes âgées dépendantes.

Au total, cette disposition juste, équitable, ne devrait avoir pour adversaires que les adversaires de toujours de la sécurité sociale, de la protection collective...

M. Jean-Claude Lefort. Ne soyez pas agressif !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. ... ceux qui militent pour l'assurance individuelle, les tenants du libéralisme effréné, ceux pour qui la liberté, c'est celle du renard libre dans le poulailler libre. (*Applaudissements sur les bancs*)

du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Ils sont sur ces bancs à droite (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française...*)

M. Philippe Vasseur. Oui, vous êtes nul !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. ... même s'ils n'ont pas tous une attitude aussi radicale.

À gauche, des forces politiques et syndicales fabriquent des arguments et des critiques qui, partant d'une caricature du projet ou de fausses affirmations,...

M. Jean-Claude Lefort. Il n'y a que le centre qui est pour !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. ... développent diverses oppositions pour des raisons qui n'ont qu'un très lointain rapport avec la contribution sociale généralisée. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

C'est regrettable, et je souhaite que leur attitude ne soit pas définitive.

M. Louie Plerné. C'est un vieux discours !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Monsieur le Premier ministre, des millions d'assurés sociaux, des malades, des retraités savent que ce projet va dans le sens de la protection sociale collective.

Nous vivons une période difficile. La crise dans les lycées marque l'angoisse des jeunes, particulièrement des plus défavorisés d'entre eux.

M. Francis Dalettre. Dix ans de socialisme !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Nos banlieues se dégradent. Les inégalités n'arrivent pas à se réduire, ou difficilement.

M. Jean-Claude Geyssot. Vous les aggravez !

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Je sais que la tâche est difficile. Nous avons affaire à des forces puissantes qui veulent imposer une société à plusieurs vitesses.

M. Philippe Vasseur. Arrêtez ! Vous êtes au pouvoir !

M. Gilbert Gantier. Vous êtes au pouvoir depuis dix ans ! Qu'est-ce que vous avez fait ?

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Il faut résister ! Les politiques publiques ne doivent pas s'effacer, au contraire. La solidarité est plus indispensable que jamais.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles la C.S.G. est une bonne réforme, qui devrait être votée par tous ceux qui veulent réellement une société plus juste et plus solidaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Hage. Et vive la méthode Coué !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le Premier ministre, je commencerai par une mise au point.

Le problème de la C.S.G. n'est pas de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise idée ou si d'autres ont eu ou non par le passé des idées ressemblantes. Aujourd'hui, ce n'est pas une idée ou un concept qui sont discutés devant l'Assemblée nationale, c'est un projet de loi du Gouvernement, un projet censé refléter la quintessence du savoir-faire rocardien ; mais vous êtes malheureusement incapable d'expliquer clairement ses objectifs, les résultats que vous cherchez à atteindre et les moyens que vous voulez mettre en œuvre. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis le début des grandes manœuvres sur la C.S.G., c'est le prétendu « parler vrai » qui est pris en défaut et même en flagrant délit d'hypocrisie, de dissimulation, de mensonge parfois, de finasseries médiocres.

Pour commencer, vous avez finassé sur la nature juridique de la C.S.G.

Vous auriez aimé faire croire aux Français que c'était une cotisation sociale ou une contribution de solidarité. Cela passe effectivement pour incolore, inodore et cela sonne mieux que le mot « impôt ». Peine perdue ! La C.S.G. est bel et bien un nouvel impôt. Le Conseil d'Etat a tranché. C'est un impôt supplémentaire et probablement même, pour couronner le tout, un impôt inconstitutionnel. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Ensuite, vous avez désinformé les Français sur le niveau de revenu au-dessus duquel, l'un dans l'autre, la C.S.G. représenterait une charge supplémentaire pour un célibataire ou un ménage.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Il avait menti !

M. François d'Aubert. Il y a mois, très officiellement, par le S.I.D., les services de Matignon affichaient un revenu de basculement de 18 000 francs. Puis, petit à petit, ce revenu, curieusement, a baissé, non que vous soyez devenu plus franc en la matière, mais, çà et là, des experts se sont aperçus que c'était en réalité à partir de 12 500 francs pour un célibataire que la charge augmenterait.

Par ailleurs - et M. Bérégovoy est parti juste à propos - nous avons été très bien informés par M. le ministre des finances. Pendant que vous argumentiez de façon un peu littéraire, par le biais du S.I.D., les ordinateurs de son ministère tournaient et le revenu de basculement était chaque jour de plus en plus bas.

Je dirai simplement, au nom de l'opposition, de façon un peu inhabituelle : merci, monsieur Bérégovoy, d'avoir enfin apporté un peu de lumière sur la réalité de cet impôt !

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. François d'Aubert. Vous nous dites aussi, monsieur le Premier ministre, que les quatre cinquièmes des salariés en profiteront. Au ministère des finances, ils continuent à faire travailler leurs ordinateurs. Pensez-vous pouvoir encore garantir, par exemple devant le Sénat dans quelques semaines, ce chiffre de 83 p. 100 de bénéficiaires ? Moi, je commence à avoir quelques doutes.

M. Philippe Auberger. Nous aussi !

M. François d'Aubert. Mais ce n'est pas tout ! Après cette première « filouterie » en est venue une seconde. Vous vous êtes efforcé pendant quelques semaines de dissimuler les retombées de la C.S.G. sur l'impôt sur le revenu.

M. Philippe Auberger. Eh oui !

M. François d'Aubert. M. Coffineau, esprit éclairé de la commission des affaires culturelles...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très éclairé !

M. François d'Aubert. ... s'en est aperçu assez rapidement, et nous avons eu tout à l'heure l'impression que la commission des affaires culturelles, par son rapporteur, était passée dans l'opposition.

Vous donniez l'impression de vouloir cacher que, la deuxième année de la réforme, du fait du remplacement d'une cotisation déductible par un impôt qui ne l'est pas, le revenu imposable des ménages allait artificiellement augmenter pour leur portefeuille, mais pas pour le fisc qui, dès la première année, encaissera 3 milliards de francs supplémentaires.

M. Jean-Claude Boulard. Pas la première année !

M. François d'Aubert. Vous souhaitiez évidemment que l'on ne s'en aperçoive pas trop. Cela se passera en 1992. Vous espérez sans doute que ce sera après les élections législatives. Il faut d'ores et déjà éclairer les Français sur les conséquences en matière d'impôt sur le revenu de la C.S.G.

Une autre arnaque est dérivée de la précédente, celle qui consiste à faire croire que la C.S.G. n'augmentera pas les prélèvements obligatoires. Par un tour de passe-passe, couronné par cette merveilleuse ristourne de 42 francs par mois dans le style « discount de supermarché » à Conflans-Sainte-Honorine (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), vous y réussissez la première année mais pas la deuxième ni les années suivantes. De toute façon, l'Etat gagnera dans cette affaire au moins 3 milliards.

Au sous-chapitre de vos arrière-pensées sur la C.S.G. je mettrai aussi - mais le sujet est loin d'être épuisé - le fait qu'en réalité cet impôt ne peut que croître au cours des années à venir. La première année, c'est 1,1 p. 100. Et les autres ? Quand on sait que le déficit de la sécurité sociale va augmenter à partir de l'année prochaine de 10 milliards environ par an, cela veut dire que, chaque année, au 1,1 p. 100 s'ajoutera 0,2, 0,3 p. 100. Nous aurons ainsi un véritable impôt sur le revenu, un nouveau. Ce ne sera jamais que le troisième du système fiscal français !

Enfin, vous vous dérobez devant des débats de fond concernant l'avenir de la sécurité sociale.

Pour le régime de retraite, le problème le plus dramatique de tous, vous arrivez avec une royale promesse de livre blanc pour mai prochain. C'est dérisoire !

Et pour le régime maladie, surtout pas de plan d'ensemble ! Vous affichez quelques bonnes ambitions. Ce n'est pas très courageux politiquement !

M. Alain Richard, rapporteur général. Et vous, vous arrivez avec quoi ?

M. François d'Aubert. Bref, monsieur le Premier ministre...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Il est parti !

M. François d'Aubert. ... bref, monsieur le ministre, monsieur le ministre délégué, ne vous étonnez pas si, de manœuvres subalternes en arrière-pensées dévoilées, de dissimulation en désinformation, vous n'arrivez pas à vendre votre réforme. Demandez-vous surtout si vous êtes seulement un piètre vendeur ou aussi, peut-être, un mauvais architecte !

Vous-même, monsieur Evin, et un certain nombre de gogos de la fausse modernité n'arrêtez pas de dénoncer le front de tous ceux qui s'opposent à la C.S.G. C'est tout juste si vous ne les traitez pas de conservateurs imbéciles.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est vous qui le dites !

M. François d'Aubert. Je vous dirai simplement, monsieur le ministre : soyez un peu plus modeste. Avoir le monopole de la conception d'une sorte d'usine à gaz n'implique pas forcément qu'on a le monopole du bon sens.

Et tout cela, de surcroît, pour sortir une usine à gaz pauvre puisque, selon vos dires, cela n'apportera pas un sou supplémentaire, ni à la sécurité sociale pour couvrir le déficit, ni à la branche maladie, qui est en ce moment la plus atteinte. En revanche, la branche famille, qui est en excédent, en sera le seul bénéficiaire. Comprenne qui pourra !

Vous dénoncez le front du refus de la C.S.G., mais vous devriez surtout être attentifs au front des hypocrisies qui vous soutient.

C'est la coalition des faux-jetons.

M. Raymond Douyère. Tout cela est ignoble !

M. François d'Aubert. On l'a vu tout à l'heure avec M. Coffineau, qui s'exprime au nom de M. Chevènement. On le verra tout à l'heure avec des porte-parole de M. Fabius qui, sous prétexte d'obtenir la déductibilité de la C.S.G., mine très consciencieusement votre projet depuis pas mal de semaines.

On rencontre également dans ce front de l'hypocrisie M. Bérégovoy qui, avec discrétion et tact, mine lui-même votre réforme de l'intérieur, par son administration, ce que l'on ne comprend d'ailleurs pas très bien parce que ce ne sera pas une mauvaise affaire pour les finances de l'Etat.

Et puis, le dernier animateur de ce front de l'hypocrisie, c'est le Président de la République lui-même qui, charitablement, comme à son habitude, vous a dit de faire attention à l'application de cette réforme.

Je ne voudrais pas vous donner de conseils mais surveillez tout de même le front des retraités ! Si, par hasard, ils revendiquent - et ils n'auraient pas tout à fait tort - une revalorisation de leurs pensions pour compenser le fait qu'ils sont pour la moitié d'entre eux les principales victimes de la C.S.G., allez savoir si le Président de la République, sur sa lancée lycéenne, ne les encouragera pas à venir vous demander de l'argent et à manifester devant Matignon !

M. Michel Meylan. Très bien !

M. François d'Aubert. Je crois plus simplement que vous n'avez pas tiré les leçons du passé !

En dépit des déconvenues de dix ans d'activisme fiscal socialiste, en dépit du creusement des inégalités sociales sous les gouvernements de gauche, comme l'a dit M. Richard tout à l'heure, en dépit de l'échec patent de toutes les politiques de redistribution par l'impôt, vous persistez dans les mêmes recettes archaïques et les mêmes idées fausses.

Les naïfs imaginaient que dix ans d'inégalités sociales accrues, constatées par le C.E.R.C., vous auraient peut-être fait comprendre qu'on n'arrive pas à redistribuer efficacement les revenus en manipulant constamment les cotisations sociales et les impôts et en faisant de la plus ou moins grande progressivité du système socio-fiscal l'alpha et l'oméga de la redistribution.

Eh bien non, vous n'avez apparemment rien compris.

Vous nous ressortez une C.S.G. proportionnelle en apparence, mais en réalité destinée à accroître la progressivité du prélèvement socio-fiscal. Et avec une certaine démagogie, vous faites miroiter aux bas revenus des améliorations de pouvoir d'achat. Mais ils n'en verront plus la trace quand les 42 francs mensuels auront cessé dès la deuxième année, tandis que les vraies cibles de la C.S.G., c'est-à-dire les classes moyennes et les retraités, prendront, elles, de plein fouet la réforme.

A propos des classes moyennes, laissez de côté l'argument européen qui n'est, en l'occurrence, qu'un alibi. En France, les classes moyennes subissent sans doute globalement, et en croyant de bonne foi l'inverse, un prélèvement socio-fiscal moins lourd qu'en Angleterre ou en Allemagne.

M. Alain Richard, rapporteur général. Très bien !

M. François d'Aubert. Mais faut-il pour autant frapper plus fort les revenus moyens parce que d'autres Européens le font, alors que, par ailleurs, les Américains et les Japonais ne le font pas ? S'il faut procéder à un alignement, il y a d'autres impôts auxquels on pourrait s'intéresser !

Cessez donc de croire, monsieur le ministre, que la finalité d'un système de financement de la sécurité sociale est la redistribution des revenus. L'expérience montre que cela ne sert pas à grand-chose et que la C.S.G. aura, de ce point de vue, les mêmes conséquences dérisoires.

En revanche, la bonne redistribution est celle qui passe par les prestations. Et là, on peut dire que vous faites l'inverse de ce qu'il faudrait. Et, pourtant, on n'a pas encore tout découvert, on n'a pas encore vu tous les vices cachés de la C.S.G.

Il est un peu ridicule de prétendre, comme je l'ai entendu dire par M. Rocard, que la déductibilité rendrait moins sociale la C.S.G., alors que c'est au contraire la non-déductibilité qui est profondément antisociale.

La communication a été apparemment tellement bonne entre le ministère des affaires sociales et le ministère des finances que vous êtes incapable aujourd'hui, monsieur le ministre, de dresser l'inventaire des conséquences sur le plan des prestations et avantages sociaux du remplacement d'une cotisation déductible par une autre qui ne l'est pas.

A votre place, pourtant, je serais inquiet de la manière dont va s'opérer l'élargissement du revenu imposable et des résultats qu'il va avoir.

Première conséquence : par l'élargissement de l'assiette, vous allez toucher des gens modestes qui ne paient pas actuellement l'impôt sur les revenus. Il serait plus honnête de dire qu'il faut réformer l'impôt sur le revenu en élargissant son assiette que de le faire ainsi de façon clandestine, en douce, par le biais de la C.S.G. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Louise Moreau. Très juste !

M. François d'Aubert. Où est, monsieur le ministre, votre justice sociale, quand, enfoncé jusqu'au cou dans le dogmatisme fiscal de l'« assiette large », vous refusez pour la première fois des abattements qui bénéficieraient aux plus défavorisés ? Même le comité des sages ne l'avait pas voulu !

Où est votre justice sociale, alors que vous n'avez même pas prévu - en réalité, vous ne l'avez pas obtenu dans les arbitrages du ministère des finances - de revalorisation systématique annuelle du seuil de non-recouvrement de l'impôt sur le revenu en-dessous de 420 francs ?

Cela aura pour conséquence, premièrement, d'élargir, je l'ai dit, l'assiette d'un impôt sur le revenu que vous n'osez pas ouvertement réformer ; deuxièmement, et c'est l'essentiel, de priver des personnes d'avantages fiscaux et sociaux dont elles profitent aujourd'hui du fait de cette exonération, par exemple, les dégrèvements accordés aux personnes de plus de soixante-quinze ans pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, l'exonération de la cotisation d'assurance maladie sur les pensions de retraite dans certains cas, et bien d'autres encore. Voilà pourquoi votre C.S.G. est fondamentalement antisociale !

Ironie du sort, au moment où vous promettez aux familles modestes de payer moins ou plus du tout de taxe d'habitation dès lors qu'elles ne paient plus d'impôts sur le revenu, vous montez avec la C.S.G. un système qui va les faire entrer dans le champ de l'impôt sur le revenu, et donc leur faire perdre le bénéfice de cette future mesure. Belle hypocrisie, monsieur le ministre !

Et ce n'est pas tout. Dès lors, par exemple, que des personnes âgées vont devenir imposables sur le revenu, elles perdront du même coup l'exonération de la redevance télévision. Bravo, là encore, pour la justice sociale !

Réduction des déductions veut dire aussi augmentation artificielle du revenu imposable, ce qui signifie très simplement que des familles vont perdre des prestations sociales soumises à plafond de ressources.

M. Jean Proveux et M. Jean Ancient. N'importe quoi !

M. François d'Aubert. Des familles vont, en effet, dépasser ces fatidiques plafonds et perdre le droit à nombre de prestations sociales, notamment familiales. Plus particulièrement - il est dommage que M. Jospin ne soit pas là aujourd'hui, lui qui annonçait il y a quelques jours une augmentation des bourses - avec la C.S.G., moins de familles bénéficieront de bourses, or vous n'avez rien prévu pour y remédier, monsieur Evin ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Marie Le Guen. N'importe quoi !

M. François d'Aubert. Ce n'est pas n'importe quoi, c'est l'exacte vérité ! Les bourses sont soumises à un revenu plafond, que des familles vont se trouver dépasser avec la C.S.G.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. C'est absurde !

M. François d'Aubert. Allez le dire dans vos circonscriptions, sinon nous irons le faire nous-mêmes !

M. Jean-Marie Le Guen. Vous êtes contre les augmentations de salaires, alors ?

M. François d'Aubert. De ce point de vue, MM. Bérégovoy et Charasse peuvent se froter les mains. Ils vont faire des économies, en particulier sur les bourses.

Non, monsieur le ministre, n'avez pas l'outrecuidance de dire que la C.S.G., c'est davantage de justice sociale alors que, directement et par ses effets indirects sur l'impôt sur le revenu, ce sera exactement l'inverse.

M. Jean-Paul Nuzi. Des chiffres !

M. François d'Aubert. En même temps, il faut tordre le cou à quelques alibis commodes, du genre : « C'est moderne, donc c'est bien », « c'est nouveau, donc c'est bon ». Il y a des innovations dans la C.S.G., c'est vrai, mais je laisse aux Français le soin de juger leur valeur réelle. Je pense avec quelque ironie qu'ils mettront un certain temps à découvrir la « plus-value » innovatrice d'un système qui consiste à asséoir une nouvelle cotisation sur des revenus - indemnités de chômage, pensions de retraite, par exemple, ou pensions d'handicapés - dont l'origine est une autre cotisation. Cela, vraiment, il fallait y penser ! Il faut être M. Stoléro pour penser que le comble de la modernité en matière de fiscalité est de faire payer une cotisation sur une autre cotisation !

N'y a-t-il pas un peu d'idéologie dans votre C.S.G. ? En effet, dans cette affaire, le mot clé, le mot magique, c'est « généralisée ». Contribution « généralisée » sur les revenus, tous les revenus : suivez le regard du Premier ministre et de quelques autres ! Les titulaires de revenus du capital n'ont qu'à bien se tenir, eux, les profiteurs qui sont toujours censés s'arranger pour échapper aux grands efforts de solidarité. Voilà l'un des sous-entendus de votre discours !

M. Jean-Claude Lafort. Si seulement !

Mme Muguette Jacquaint. Si seulement c'était vrai !

M. François d'Aubert. A ceci près que les revenus du capital, comme vous dites, n'ont pas forcément comme titulaires des « gros ». Il suffit de voir les milliers d'actionnaires à la Bourse de Paris. Et ces titulaires du revenu du capital n'ont pas échappé - c'est normal - aux divers prélèvements exceptionnels créés ces dernières années.

A ceci près aussi, monsieur le ministre, que ces mêmes titulaires d'actions ou d'obligations que vous avez dans le collimateur, M. Bérégovoy, lui - mais est-il vraiment le ministre des finances du même gouvernement que vous ? - les bichonne, les dorlote, et il n'a pas tort.

M. Jean-Pierre Baumler. M. d'Aubert c'est le porte-parole du groupe communiste !

M. Jean-Marie Le Guen. Oui, applaudissez-le, messieurs, c'est votre porte-parole !

M. François d'Aubert. D'un côté, il y a la voix de l'idéologie, la vôtre, monsieur Evin, qui taxez les revenus du capital...

M. Jean-Marie Le Guen. Cela vous fait mal !

M. Louis Pierns. Si peu !

M. François d'Aubert. ...et puis, réalisme européen oblige, celle de M. Bérégovoy qui allège, lui, l'imposition sur les revenus de l'épargne !

M. Jean-Marie Le Guen. Vous faites souffrir vos amis communistes, monsieur d'Aubert !

M. Jean-Pierre Baumler. Ménagez-les !

M. François d'Aubert. Il est simplement dommage pour la cohérence de la politique gouvernementale qu'épargne et capital soient en l'occurrence la même chose. Et ce n'est pas l'exonération de l'épargne populaire qui changera quoi que ce soit au problème de fond !

Créer la C.S.G. sans par ailleurs supprimer les deux autres contributions dites « temporaires » ou « exceptionnelles » qui frappent intérêts et dividendes, et cela à un moment où l'épargne investie fléchit, où la bourse va mal, non seulement ce n'est pas très intelligent, mais de plus cela pénalise l'économie française qui, avec la libéralisation des capitaux, est maintenant en concurrence directe avec les pays à taux d'imposition nul pour l'épargne.

L'idéologie n'est pas morte non plus quand on voit les conséquences de la C.S.G. pour les entreprises. Pas de cadeaux « supplémentaires » aux entreprises ! La réforme est présentée comme neutre pour les entreprises. Mais neutre pour l'immédiat. Car si le taux de la C.S.G. augmente, comme c'est fortement probable, ce sont probablement elles qui « trinqueront ».

Mais on peut surtout regretter que, par petit calcul politique, vous n'avez pas voulu vous attaquer à cette absurdité pour l'emploi qui est de faire supporter par des entreprises la politique familiale.

En conclusion, je dirai que la C.S.G. est révélatrice de la célèbre méthode dite « méthode Rocard ». On y trouve, en effet, quatre caractéristiques essentielles de l'action du Gouvernement.

La première, c'est l'irrésolution : depuis quelques semaines, vous n'avez cessé d'hésiter, de louvoyer entre plusieurs objectifs : trouver des recettes supplémentaires pour la sécurité sociale, rationaliser son financement et, maintenant, revaloriser le pouvoir d'achat des revenus modestes. A force d'hésiter, vous vous êtes contredits, et à force de vous contredire, vous proposez une réforme qui est à moitié mensongère, très antisociale et qui sera inefficace.

Aujourd'hui même, avant d'arriver ici, vous n'étiez même pas certain de l'affectation du produit de la C.S.G. ! Hier encore, c'était trois quarts pour la branche famille et un quart pour les retraites. Aujourd'hui, c'est la totalité pour la branche famille. Qu'allez-vous dire au Sénat ? Y aura-t-il encore des changements par rapport à aujourd'hui ? Tout est à craindre !

Deuxième caractéristique : une conception limitée de la responsabilité politique. En voici deux exemples.

D'abord la C.S.G. va évidemment ouvrir la boîte de Pandore des revendications du côté des retraités et des fonctionnaires, pour obtenir des compensations de perte de pouvoir d'achat. Savez-vous où vous trouverez l'argent ? Vous vous gardez bien de le dire aujourd'hui !

Ensuite, la C.S.G. pénalise les revenus de l'épargne, contrairement à ce qu'il faudrait faire pour rester compétitif au plan européen. Vous n'en avez cure. Seul vous intéresse l'affichage d'une mesure anti-capital pour tenter de resserrer les rangs de la gauche autour de quelques mythes éculés.

Troisième caractéristique : le refus de voir l'avenir en face. Comme d'habitude, vous procédez à l'envers. C'est plus facile ! Vous créez un prélèvement nouveau avant d'avoir diminué ou stabilisé les dépenses de la sécurité sociale. Ce n'est pas une attitude responsable sur le plan politique.

Dernière caractéristique - et il est dommage que M. le Premier ministre ne soit plus là pour m'écouter -, une personnalisation quelque peu nombriliste de la démarche. Après deux ans de pouvoir rocardien, il fallait une réforme. Il fallait en quelque sorte que la C.S.G. fût à Michel Rocard ce que l'impôt sur le revenu fut en son temps à Joseph Caillaux. Je ne suis pas sûr que ce soit un très bon calcul, car Joseph Caillaux n'a jamais réussi à être Président de la République !

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous non plus !

M. Jean-Marie Le Guen. Belle vision des choses !

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, vous l'aurez compris, l'U.D.F. ne votera pas cette C.S.G...

M. Jean Proveux. Ah ?

M. François d'Aubert. ... car nous la trouvons à la fois hypocrite, injuste et inefficace. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République, et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité.

M. Claude Evin, ministre des affaires sociales et de la solidarité. Monsieur d'Aubert, il est évident que, dans un débat au sein de l'Assemblée, chaque parlementaire est libre de ses propos.

J'aurai l'occasion, à la fin de la discussion, de répondre à l'ensemble des intervenants. Encore faudrait-il que, pour avoir un débat serein, qui permette d'éclairer les Françaises et les Français sur un sujet difficile qui mobilise aujourd'hui beaucoup de parlementaires, nous décidions les uns et les autres d'utiliser des arguments qui soient fondés.

M. François Loncle. Oui, il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité. Vous avez, monsieur d'Aubert, proféré des affirmations qui jettent la suspicion sur le texte que nous soumettons au Parlement. C'est votre droit d'être en désaccord avec ce texte. Vous n'avez pas le droit, en revanche, d'affirmer des choses qui n'y figurent pas. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous avez affirmé ce que vous estimez être des vérités. Mais la vérité, monsieur d'Aubert, ne se mesure pas à la force de vos coups de menton ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Des exemples !

M. François d'Aubert. Je demande la parole, monsieur le président.

M. Jean-Pierre Baeumler. Cinéma, monsieur d'Aubert !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Boulard. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert. Je demande la parole !

M. le président. Monsieur Boulard, acceptez-vous que M. d'Aubert dise quelques mots ? (« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Boulard. Mes chers collègues, en entendant tout à l'heure, et en entendant encore, maintenant, notre collègue d'Aubert vociférer j'ai eu une pensée pour nos collègues communistes. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. André Lajoinie. On n'a rien à faire de vos pensées !

M. Jean-Claude Boulard. Je me demande comment, lundi, ils pourront mêler leurs voix à celles d'hommes qui, comme M. d'Aubert critiquent toute idée de cotisation sur les revenus du capital ! (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Mme Muguette Jacquaint et M. André Lajoinie. Vous vous mêlez bien à des ministres de droite !

M. Jean-Claude Boulard. C'est avec des hommes comme ceux-là que, lundi, vous allez mêler vos voix ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Moylan. Vous êtes élus avec leurs voix !

M. André Lajoinie. Digérez les ministres de droite !

M. Jean-Claude Boulard. Mais j'en reviens maintenant, comme l'a souligné M. Evin, au texte lui-même.

Je vous ferai part d'abord, mes chers collègues, d'un certain étonnement et même d'une très grande perplexité, un étonnement et une perplexité dus au fait que ceux qui, aujourd'hui, combattent la contribution sociale généralisée au sein de cette assemblée ont tous - je dis bien tous - au cours de ces dernières années approuvé ou souhaité des mesures d'une nature semblable à celles que nous proposons.

Plusieurs députés du groupe communiste. Pas nous !

M. Louis Pierna. Jamais !

M. André Lajoinie. Ce n'est pas vrai !

Mme Muguette Jacquaint. C'est un provocateur !

M. Jean-Claude Boulard. Attendez la suite, chers collègues !

Pour vous en apporter la preuve, je vous propose de faire un tout petit peu d'histoire du financement de la protection sociale.

Mon histoire commence en décembre 1979, au moment où le gouvernement de M. Raymond Barre instaure une cotisation sur les retraités imposables, cotisation dont le produit est affecté au financement de l'assurance maladie.

M. Jean-Claude Gaysot. On l'a critiquée !

M. Jean-Claude Boulard. Je dois rendre cette justice à M. Raymond Barre qu'il n'a, lui, jamais changé son appréciation sur le bien-fondé de cette mesure. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

En revanche, beaucoup de ceux qui l'ont votée critiquent aujourd'hui l'idée de faire cotiser les retraités.

L'objectivité me conduit à reconnaître que nous avons également, à l'époque, critiqué cette idée. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Albert Facon. Voilà de l'honnêteté ! Prenez exemple, monsieur d'Aubert !

M. Jean-Claude Boulard. C'est tout le problème : vérité d'hier est-elle aussi vérité d'aujourd'hui ?

Poursuivons notre histoire - et je vais maintenant m'adresser à vous, chers collègues communistes.

Par une ordonnance du 30 avril 1983, un gouvernement où siégeaient, si ma mémoire est exacte, des ministres communistes...

M. Jean-Marie Le Guen. Fiterman !

M. Jean-Claude Boulard. ... instaure une contribution sociale de 1 p. 100 sur l'ensemble des revenus imposables de l'année 1982.

A l'époque les communistes approuvent et soutiennent cette mesure.

M. Jean-Pierre Baeumler. C'était Fiterman !

M. Louis Pierna. Nous avons quitté le Gouvernement l'année suivante !

M. Jean-Claude Boulard. Comment expliquer - j'espère que le débat va nous apporter la réponse - que la contribution sociale de l p. 100 sur les revenus de 1982 ait pu constituer une mesure allant dans le sens de la justice sociale, alors que la contribution sociale généralisée de l,1 p. 100 de 1990 serait le signe de toutes les régressions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Provoux. C'est la perestroïka !

M. Jean-Claude Boulard. J'avoue, mes chers collègues, mais je manque peut-être d'ancienneté dans cette assemblée, ne pas avoir de réponse à cette question pourtant décisive !

M. Michel Meylan. Ce n'est pas grave, on a l'habitude !

M. Jean-Claude Boulard. Pour en savoir plus - ne vous inquiétez pas, il y en a pour tout le monde...

M. Denis Jacquat. Merci !

M. Jean-Claude Boulard. ... poursuivons notre histoire.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est laborieux !

M. Jean-Claude Boulard. Elle nous amène à l'époque de la baleine.

Chacun se souvient de la baleine qui a flotté sur les états généraux de la sécurité sociale organisés par le gouvernement de Jacques Chirac.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et alors ?

M. Jean-Claude Boulard. Quelles ont été, en conclusion de ces états généraux, les mesures préconisées par le comité des sages en octobre 1987 ?

M. Jean-Claude Gayssot. Voter une C.S.G. !

M. Jean-Claude Boulard. L'instauration d'un nouveau prélèvement devant avoir les caractéristiques suivantes - écoutez attentivement mes chers collègues...

M. Jean-Claude Lefort. Bon travail !

M. Jean-Claude Boulard. ... peser sur toutes les formes de revenus ; avoir un taux proportionnel ; s'effectuer, dans toute la mesure du possible, à la source ; avoir une nature fiscale et un taux fixé par le Parlement ; ne pas avoir un caractère déductible.

Non, mes chers collègues, ce n'est pas là, comme vous auriez pu le croire, l'exposé des motifs de la contribution sociale généralisée qui vous est soumise, mais la proposition du comité des sages...

M. André Lajoinie. La C.S.G. est donc une mesure de droite !

Mme Mugette Jacquaint. Chirac est satisfait !

M. Jean-Claude Boulard. Souvenez-vous du l p. 100 de 1983, mes chers collègues !

M. André Lajoinie. Vous appliquez une mesure de droite ! Vous avouez !

M. Albert Facon. Et vous, vous votez avec la droite !

M. Jean-Marie Le Guen. Elle vous tient le stylo !

M. Jean-Claude Boulard. C'est, disais-je, la proposition du comité des sages, proposition jugée positive par Alain Juppé, Jacques Chirac et Philippe Séguin.

M. André Lajoinie. Vous avouez ! Cela ne m'étonne pas !

M. Jean-Claude Boulard. Monsieur Lajoinie, j'ai rappelé le l p. 100 de 1983 !

M. André Lajoinie. Vous avouez !

M. le président. Monsieur Lajoinie, laissez s'exprimer l'orateur !

M. Jean-Claude Boulard. Si l p. 100 en 1983, c'était bien, ce n'est pas 0,1 p. 100 de plus en 1990 qui peut vous faire considérer la mesure que nous proposons comme une régression. Ou alors, il faudra que vous vous en expliquiez !

M. André Lajoinie. Boulard mange le morceau !

M. Jean-Claude Boulard. Mais je ne résiste pas - il faut de temps en temps s'offrir un petit plaisir - à l'envie de citer ce que M. Juppé, à l'époque ministre du budget, déclarait dans le journal *Le Monde* du 21 mai 1987. C'est très intéres-

sant, si l'on veut bien se rappeler que M. d'Aubert a déchainé tout à l'heure la polémique contre ce que je vais vous lire !

« Il faut rechercher », disait M. Juppé « une ressource proportionnelle d'assiette très large, de façon que son taux soit le plus faible possible. D'où l'idée » - c'est là qu'est l'essentiel - « d'un prélèvement étendu à l'ensemble des revenus, de faible taux, voté par le Parlement et prélevé autant que possible à la source. »

Ce n'est pas, là non plus, l'exposé des motifs de la C.S.G. !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. Vous avez l'air malins messieurs !

M. Jean-Claude Boulard. Cette déclaration de 1987 ne va pas, évidemment, empêcher M. Juppé en 1990 de censurer une proposition qu'il préconisait, pas plus que la position des communistes en 1983 ne va les empêcher en 1990 de censurer une mesure de même nature.

M. André Lajoinie. N'appliquez pas le 49-3, et l'on verra !

Mme Mugette Jacquaint. Autrement dit, ils vous ont fait des bonnes propositions et vous les appliquez aujourd'hui !

M. Jean-Claude Boulard. Je sens que mes rappels historiques dérangeant ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Lajoinie. Pratiquez la démocratie ! C'est vous qui employez le 49-3 !

M. Jean-Claude Boulard. Il faut avoir de la mémoire en politique !

Qu'une idée jugée bonne hier devienne détestable aujourd'hui...

M. André Lajoinie. Faites voter l'Assemblée librement et on verra. Qu'est-ce que c'est que cette hypocrisie ?

M. Jean-Claude Boulard. ... voilà l'origine de mon étonnement et de ma perplexité.

Voilà en tout cas une bien mauvaise habitude qui consiste tout à tour à soutenir ou à critiquer une idée selon que l'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition, en attachant plus d'importance à l'origine qu'au contenu.

Cette habitude ne clarifie pas le débat politique et contribue probablement à le discréditer quelque peu dans l'opinion.

M. le Premier ministre. Eh oui !

M. Jean-Claude Boulard. J'ai l'impression que nous n'avons pas totalement tiré toutes les conséquences de l'alternance et de ses contraintes.

M. Jacques Maadou-Arus. Ça vous gêne ?

M. Jean-Claude Boulard. Le risque est toujours présent de devoir adopter dans la majorité une mesure que l'on a critiquée dans l'opposition, et inversement.

Mon rappel historique en tout cas démontre que nous sommes devant un curieux paradoxe : jamais une loi censurée n'aura été autant approuvée dans son principe par ses propres censeurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

M. Denis Jacquat. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean-Claude Boulard. J'en arrive à la deuxième partie de mon intervention.

Une mesure doit être appréciée en elle-même, et non en fonction de ceux qui la proposent. Pour notre part, nous considérons que la contribution sociale généralisée est une bonne mesure dès lors qu'elle constitue un outil de justice sociale, un instrument d'efficacité économique et une occasion d'introduire plus d'unité dans notre système de protection sociale.

M. Charles Fèvre. C'est du pipeau !

M. Jean-Claude Boulard. La contribution sociale généralisée est d'abord un outil de justice sociale dans la mesure où elle va faire contribuer les revenus du capital pour 3 milliards de francs. Certains nous disent que ce n'est pas suffisant.

Mais, après tout, le fait de s'engager sur le bon chemin devrait au moins être jugé comme un point positif. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. André Lajoinie. Qui mènera au taux zéro en 1993 !

M. Jean-Claude Boulard. Je relève seulement que c'est l'effort le plus important demandé au patrioisme depuis l'instauration de l'impôt sur les grandes fortunes !

La C.S.G. permet également des allègements significatifs pour les salariés ayant des rémunérations inférieures au plafond de la sécurité sociale, c'est-à-dire pour l'ensemble des salariés gagnant moins de 10 000 francs par mois. Ainsi, en 1991, un couple de smicards verra ses prélèvements baisser de 1 000 francs. Voilà la vérité sur la contribution sociale généralisée ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le Premier ministre. Très bien !

M. Jean-Claude Boulard. La contribution sociale généralisée, c'est aussi, et ce n'est pas négligeable, un outil d'efficacité économique.

Lorsque l'on compare la structure de financement de notre protection sociale par rapport à celle des principaux pays d'Europe avec lesquels nous nous trouvons en compétition, il apparaît clairement que nous faisons moins appel que les autres pays à l'impôt et plus appel que ceux-ci aux cotisations.

Dans ces conditions, la recherche d'une harmonisation dans les conditions de concurrence, sans remise en cause de notre niveau de protection sociale et compte tenu de l'attention nécessaire à porter aux entreprises de main-d'œuvre dans des périodes de chômage, exige que nous transférons progressivement une part du financement sur salaires vers l'ensemble des revenus.

Enfin, et c'est sa troisième qualité - et non la moindre - la contribution sociale généralisée constitue un outil d'unité en matière de protection sociale.

Son instauration tire tout d'abord les conséquences de la généralisation de la sécurité sociale. Dès lors que la sécurité sociale couvre tous les Français, il est normal de rechercher une assiette de financement qui couvre tous les revenus.

L'instauration de la contribution sociale généralisée permet de franchir une étape dans l'application d'un principe au demeurant simple : à revenu égal, cotisation égale ; et à cotisation égale, prestation que nous allons devoir progressivement rendre égale, car il y a de ce côté-là encore beaucoup de disparités.

Cette idée unifiante devra nous conduire à rechercher l'harmonisation progressive de l'ensemble de nos régimes sociaux.

En effet, il existe aujourd'hui plusieurs catégories de Français devant la maladie, devant le handicap, devant l'invalidité, devant la vieillesse. Il est donc tout à fait indispensable d'aboutir progressivement, en dépassant l'héritage des corporatismes, à une plus grande unité des Français en matière de protection sociale.

La contribution sociale généralisée est une voie dans cette recherche de l'unité. Et je voudrais en donner un exemple tiré de la situation des retraités. On a beaucoup débattu sur le problème des cotisations des retraités. Je rappelle que les premières cotisations sur les retraites ont été instaurées en 1979. Mais, lorsque l'on examine la situation, on s'aperçoit d'une très grande disparité, selon les régimes de retraites, entre les niveaux de cotisations des retraités. Ainsi, pour l'assurance maladie, un retraité du régime général cotise au niveau de 1,4 p. 100 sur les retraites de base et de 2,5 p. 100 sur les retraites complémentaires. Un retraité de la fonction publique cotise au niveau de 2,5 p. 100. Un retraité de la mutualité sociale agricole cotise au niveau de 4,6 p. 100 et un marin au niveau de 3,15 p. 100.

Il est clair que nous sommes devant une extraordinaire disparité des niveaux de cotisations ouvrant droit à des niveaux de couverture différents, sans qu'il y ait du reste nécessairement corrélation entre niveau de cotisation et niveau de prestation.

Il faudra donc harmoniser les contributions, y compris celles des retraités. La C.S.G. en est l'occasion. Elle est également l'occasion de clarifier le débat sur la contribution sociale des retraités au financement de la protection sociale.

Au moment où les actifs, et surtout les jeunes, connaissent des difficultés, la solidarité doit jouer dans les deux sens. Ce n'est pas simplement la solidarité nécessaire et indispensable des actifs vers les inactifs, mais cela peut être également, à un moment où ce sont les jeunes qui rencontrent les plus grandes difficultés, une solidarité des retraités vers les actifs.

Les retraités savent très bien aujourd'hui que ce sont leurs petits-enfants qui connaissent souvent des situations difficiles, et beaucoup d'entre eux ne sont nullement hostiles à un effort de solidarité, notamment pour le financement de l'assurance maladie.

De même, il est logique d'instaurer une grande solidarité entre les retraités ayant des pensions de retraite confortables et ceux qui ont aujourd'hui de petites pensions de retraite et qui se trouvent exonérés de la contribution sociale généralisée. Je rappelle que toutes les pensions inférieures à 5 800 francs par mois seront exonérées de la C.S.G.

Mais les retraités peuvent légitimement exiger trois contreparties ou demander que soient tirées trois conséquences de l'instauration de la C.S.G.

La première contrepartie, c'est de poser le problème de la représentation. En effet, qui cotise peut demander légitimement à être représenté. Il y a une logique entre la situation de contribuable et celle d'acteur.

M. Denis Jacquat. Les retraités le demandent, en effet !

M. Jean-Claude Boulard. L'instauration de la C.S.G. est de nature à renforcer la légitimité de cette demande.

M. Denis Jacquat. Cela ne coûte pas un centime !

M. Jean-Claude Boulard. La seconde contrepartie, c'est l'instauration d'un régime de financement pour les situations de dépendance des personnes âgées, comme M. le Premier ministre s'y est engagé en annonçant la création d'un fonds contribuant au financement de l'ensemble des actions en faveur de la dépendance. Ce fonds devrait être alimenté par les 3 milliards de francs supplémentaires que rapportera la C.S.G. en 1982 en raison de son caractère non déductible. Mais, dès 1992, celui-ci ne devrait pas être inférieur à 5 milliards de francs.

M. Denis Jacquat. Il fallait commencer plus tôt !

M. Jean-Claude Boulard. La troisième contrepartie, c'est le rétablissement du lien de l'indexation entre les pensions de retraite et les salaires.

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Jean-Claude Boulard. Il est clair qu'à partir du moment où les retraités sont traités comme des actifs au niveau de la contribution sociale généralisée, ils ont quelque raison de demander leur alignement en ce qui concerne les conditions d'évolution de leur revenu. Il y a là aussi une certaine logique unificatrice.

Cette indexation est prévue par la loi - une loi qui n'a pas été appliquée depuis quatre ans, le premier décrochage étant produit en mai 1986. Cependant, il faudra, avant la fin de l'année, répondre à la question du lien entre les pensions de retraite et les salaires, et ce tant pour l'année 1990 que pour l'année 1991.

Je rappelle que, en 1990, la revalorisation des pensions a été de 2,5 p. 100 alors que les prix augmenteront probablement de plus de 3 p. 100. Un problème de rattrapage se pose donc pour cette année.

Pour 1991, il convient de fixer la règle. Vous avez compris que je souhaite - et je crois ne pas être le seul - que l'on fasse à nouveau application de la loi toujours en vigueur, qui prévoit l'indexation de l'évolution des retraites sur celle des salaires.

Représentation, prise en charge de la dépendance, retour à l'indexation sont à l'évidence les trois conditions pouvant rendre la contribution sociale généralisée acceptable pour les retraités.

Voilà, chers collègues, le rappel que je souhaitais faire sur l'historique d'un débat de financement où tout le monde, à un moment ou à un autre, a été amené à prendre position en faveur de la lettre même du texte qui nous est soumis, pour des motifs tout à fait semblables à ceux que le Premier ministre a exposés. Mais n'est-ce pas le paradoxe de la vie politique que d'être le seul secteur de l'activité humaine où se déroule ce spectacle qui consiste à combattre ce que l'on a un jour approuvé ? (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. Denis Jacquat. Ah !

M. Jean-Claude Boulard. Pourtant, cette C.S.G est bien un outil de justice sociale, un instrument d'efficacité économique, une première étape sur la voie de l'unité de nos systèmes sociaux. En ce sens, elle constitue une réforme décisive pour l'avenir de notre protection sociale.

Alors, aujourd'hui, face à l'ensemble des caricatures qui sont faites et des contre-vérités qui sont proférées - et, tout à l'heure, notre collègue d'Aubert a largement contribué à cette cacophonie caricaturale -, il est vrai que tous les Français ne comprennent pas. Mais je suis pour ma part confiant dans leur jugement.

Je salue le courage qu'a eu ce Gouvernement d'engager cette réforme, car il en faut. Les mots de cotisation et d'impôt ne manquent pas en effet d'inquiéter. En fait, il s'agit d'instituer non pas un impôt supplémentaire mais un impôt nouveau, dont l'assiette se caractérise par une plus grande justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Chamard.

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, les Français reprochent souvent aux hommes politiques de ne pas traiter les vrais problèmes, ceux qui les concernent directement.

En matière sociale, ces vrais problèmes s'appellent l'emploi, le niveau de vie, la protection sociale, le sort des personnes âgées dépendantes.

Aujourd'hui, nous allons parler de la protection sociale.

Rappelons d'abord qu'à l'initiative de Jacques Chirac et de Philippe Séguin, qui sont ici présents, un ensemble de mesures ont été lancées : la réunion des états généraux de la sécurité sociale, la constitution du comité des Sages et les travaux du Conseil économique et social. Plus récemment, à votre initiative, monsieur le Premier ministre, la commission du Plan a rendu un rapport. Enfin, cet été, l'I.N.S.E.E. a publié un rapport très intéressant sur les retraites.

Toutes ces études mènent à des conclusions convergentes et démontrent qu'en matière de protection sociale deux branches posent problème : la maladie et la retraite.

La maladie, tout d'abord.

Rappelons que le solde cumulé de la branche maladie depuis 1967 est positif ; certes faiblement positif, mais positif tout de même. L'ensemble des personnes qui ont étudié ces questions nous disent que l'équilibre est possible, à condition qu'il y ait responsabilisation des consommateurs et des professionnels,...

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Jean-Yves Chamard. ... et qu'il y ait pédagogie. Cela suppose, bien évidemment, le concours actif des professions de santé.

M. Bernard Pons. Bravo !

M. Jean-Yves Chamard. Hélas ! monsieur le Premier ministre, votre ministre des affaires sociales - et encore récemment ministre de la santé - en a fait des bouc-émissaires de tout ce qui va mal en matière de financement des dépenses de santé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Aucune concertation ! Recours systématique à la politique du fait accompli ! Reniement des engagements pris ! Tout cela a fait que les professionnels de la santé se sont unanimement dressés contre M. Evin. Vous en avez d'ailleurs pris conscience, monsieur le Premier ministre, et vous avez nommé auprès de M. Evin un collègue spécialement chargé de la santé en la personne de M. Bruno Durieux. Nous attendons - et les professionnels de la santé avec nous - de savoir s'il va suivre les mêmes traces que M. Evin. Il ne suffit pas en effet de changer de ministre pour changer de comportement, surtout si c'est vous qui l'inspirez. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Oui, nous devons... vous devez faire des professions de santé des partenaires et non des adversaires !

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Jean-Yves Chamard. Vendredi dernier, dans cet hémicycle, M. Evin a pris l'engagement, que vous avez vous-même repris tout à l'heure, d'équilibrer la branche maladie en 1991.

M. Gérard Bapt. C'est très positif !

M. Jean-Yves Chamard. Comme saint Thomas, nous jugerons sur pièces, même si les actions du Gouvernement, dans un passé récent, ne manquent pas de nous inquiéter.

Parlons maintenant de la retraite.

Il s'agit là d'un problème d'une tout autre nature. Le déficit est structurel pour trois raisons essentielles.

La première raison est d'ordre démographique.

La deuxième raison tient au morissement du système des retraites, puisque ceux qui arrivent à soixante ans avec trente-sept ans et demi de cotisations sont de plus en plus nombreux. Alors que, dans les quinze prochaines années, le nombre de personnes âgées de plus de soixante ans n'augmentera que de 12 p. 100, le nombre de ceux qui pourront prendre leur retraite augmentera, lui, de 30 p. 100, soit plus du double.

La troisième raison est le désir des Français de prendre leur retraite dès soixante ans. Un sondage récent montre que 83 p. 100 d'entre eux le souhaitent. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Raymond Forni. Ce n'est pas vous qui avez créé la retraite à soixante ans !

M. Jean-Yves Chamard. Comme vous leur avez promis en 1981 et confirmé en 1988 par la bouche du candidat à la présidence de la République qu'il n'y avait aucun problème de financement des retraites jusqu'à l'horizon 2010, ils vous croient ! A vous de tenir vos engagements ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Il n'en demeure pas moins - et tous ceux qui ont quelques responsabilités, notamment les membres du Gouvernement, le savent - que, dans le système actuel, le déficit se creuse de 7 à 10 milliards de francs par an.

M. Raymond Forni. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Jean-Yves Chamard. Tous ces faits sont reconnus et publiés depuis longtemps.

La plupart des autres pays développés, qui connaissent eux aussi les mêmes problèmes, ont adopté des politiques à long terme : l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis et le Japon ont fait des plans pour les quinze ou vingt prochaines années.

En France, toutes les mesures possibles ont été étudiées et chiffrées. J'ai ici, monsieur le Premier ministre, des documents datant de l'hiver 1988, qui émanent du ministère des finances ou de celui des affaires sociales, et qui chiffront le produit financier possible que l'on pourrait retirer de chaque mesure. Depuis deux ans, vous avez chiffré, vous avez parlé, mais vous n'avez pas agi ! Ces documents prouvent une chose en tout cas : quelles que soient les mesures adoptées, celles-ci ne permettront pas de ramener le système des retraites à l'équilibre.

Selon les hypothèses retenues, il subsiste en effet un déficit résiduel qui croît chaque année de 3 à 5 milliards de francs. C'est à ce stade, messieurs les ministres, et à ce stade seulement, que se pose le problème du financement.

Faut-il majorer le taux de cotisation vieillesse ? Un point de cette cotisation équivaut à 15 milliards. Faut-il, au contraire, imaginer une base plus large ? Un point de la C.S.G. équivaut à 34 milliards. Nous acceptons tout à fait d'entrer dans un tel raisonnement global...

M. Raymond Forni. Ah !

M. Jean-Yves Chamard. ...comme l'a fait Alain Juppé dès 1987 dans l'article du *Monde* cité tout à l'heure par mon collègue Boulard, et comme l'a fait Philippe Séguin, il y a huit jours, dans le *Figaro*.

Nous savons que les problèmes à traiter sont très sensibles et qu'ils vaudront un débat sérieux mais nous savons aussi que la plupart des mesures sont d'ordre réglementaire.

Maitrise des dépenses de santé, plan à long terme assurant la pérennité de notre système de retraite, mode de financement des besoins complémentaires inéluctables de la branche vieillesse, plan d'accompagnement de baisse de la fiscalité sur la T.V.A. au taux normal, par exemple, pour ne pas augmenter les prélèvements obligatoires, tels sont les quatre volets indissociables du débat qu'attendent nos concitoyens ! Telle est la logique du R.P.R. ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Raymond Forni. Parce qu'il a une logique ?

M. Jean-Yves Chamard. Et telle est, je crois, la logique de toute l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Raymond Forni. Allez vous produire au Zénith !

M. Jean-Yves Chamard. Il s'agit là, monsieur le Premier ministre, d'un vrai problème de société. Vous vous seriez grandi en ayant le courage de l'affronter. Force est de constater que ce n'est pas le cas, hélas !

M. Jean-Pierre Baesmler. C'est la « marche du siècle » !

M. Jean-Yves Chamard. Une fois de plus, confronté à un obstacle, vous cherchez à le contourner.

M. le Premier ministre. Le débat est annoncé pour le printemps !

M. Jean-Yves Chamard. Bien sûr : demain on rase gratis ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Georges Tranchant. Ce serait plutôt l'inverse !

M. Gérard Bapt. Que voulez-vous ? Vous rasez déjà les murs !

M. Jean-Yves Chamard. Monsieur le Premier ministre, vous nous avez donné, avec une naïveté touchante, les raisons de votre comportement. C'était au mois de février dernier, au Forum de l'*Expansion*. Je vous cite : « Le problème des retraites est explosif. »...

M. Jean-Pierre Delalande. Très juste !

M. Jean-Yves Chamard. ... « Il peut faire sauter les trois ou quatre gouvernements qui s'en occuperont. »

Prenez garde, monsieur le ministre, car il peut aussi faire sauter un gouvernement qui ne s'en occupe pas ! Nous verrons cela lundi soir !

Pour contourner l'obstacle, vous avez donc imaginé une autre logique, que vous cachez aux Français mais sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Cette autre logique suppose la création d'un nouvel impôt à fort rendement. L'idée de la C.S.G. était dans l'air, ainsi que l'a rappelé M. Boulard, et vous avez décidé de vous en saisir en la détournant de son objectif. Il s'agit en fait d'un véritable hold-up intellectuel (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) mené sous couvert d'une vaste opération de camouflage !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. On ne vous avait pas attendu, monsieur Chamard !

M. Jean-Yves Chamard. Oui, mes chers collègues il s'agit d'un hold-up intellectuel parce que la C.S.G. n'était pas du tout destinée à ce que vous en faites, et vous le savez !

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. Il ne faut pas seulement lire *La Lettre du R.P.R.* !

M. Jean-Yves Chamard. Vous prétendez qu'il s'agit de mesures de justice sociale. Et qu'en est-il des familles nombreuses, dont s'occupe Mme Dorlhac ici présente, qui ont déjà été fortement pénalisées ces dix dernières années, comme le rapport du C.E.R.C. le démontre ? J'ajoute que vous avez retiré 4 milliards de francs à la branche famille à l'occasion du déflaonnement des cotisations d'allocations familiales et l'engagement avait été pris que le budget de 1991 en permettrait la restitution. Monsieur le Premier ministre, vous savez que vous n'avez pas tenu parole !

M. Eric Raoult. Une fois de plus !

M. Jean-Yves Chamard. Et qu'en est-il des retraités, dont vous bloquez le pouvoir d'achat - vous l'avez même réduit en 1990 ?

M. Evin a, vendredi, refusé de me répondre quand je lui ai demandé si, cette année, on en resterait à 2,5 p. 100.

M. Raymond Forni. Qui a décidé de désindexer les retraites ? Vous !

M. Jean-Yves Chamard. Regardez vos chiffres !

M. Raymond Forni. Soyez sérieux !

M. Jean-Yves Chamard. En 1986 et 1987, le pouvoir d'achat a évolué de la même manière que les revenus nets des actifs, qui ont décollé à partir de 1988 grâce aux mesures prises par le gouvernement de Jacques Chirac et aussi, bien sûr, à l'environnement international. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Cela s'est produit en 1988 parce que la majorité de l'époque avait conduit la politique qu'il fallait conduire !

Venons-en au problème de la dépendance des personnes âgées.

Vous aviez demandé à M. Braun d'entrer dans votre gouvernement. C'est Jacques Chirac, Philippe Séguin et Adrien Zeller qui avaient demandé, dès fin 1986, à Théo Braun de faire un rapport. Celui-ci a rédigé un très bon rapport, qui proposait un certain nombre de mesures, et principalement la création d'un fonds de la dépendance.

M. Jean Proveux. Qu'en ont-ils fait ?

M. Jean-Yves Chamard. M. Braun est entré dans votre gouvernement avec l'espoir sincère de voir créer un tel fonds.

M. Denis Jacquet. Et ils l'ont vidé !

M. Jean-Yves Chamard. Comme dans l'histoire de la chèvre de M. Seguin, il a lutté en vain jusqu'à l'aurore pour essayer d'obtenir que le fonds de la dépendance soit créé, mais il est parti, faute de pouvoir obtenir satisfaction. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Proveux. Vous êtes le plus drôle des députés !

M. Jean-Yves Chamard. Vous prétendez encore, monsieur le Premier ministre, et vous l'avez répété du haut de cette tribune, que votre projet est plus démocratique puisque c'est le Parlement qui votera le taux de la contribution. Je vous ai interrompu, et vous m'avez répondu. Dans un passé récent, a-t-on vu augmenter le taux d'une cotisation - la cotisation vieillesse, par exemple - dans le secteur privé, sans la faire évoluer dans le même temps dans le secteur public ? Non, et heureusement, et il n'y avait pas de raison qu'il en soit autrement.

Or, et vous l'avez avoué tout à l'heure, s'agissant du secteur public, c'est nous, et nous seuls, qui pouvons fixer les taux. Chaque augmentation du taux de cotisation vieillesse donne lieu, dans cet hémicycle, à un débat destiné à faire la même chose pour la fonction publique.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. Qu'est-ce que ça change ?

M. Jean-Yves Chamard. Comme tous les arguments que vous avez développés n'étaient pas très convaincants...

M. Jean Proveux. Les vôtres ne le sont pas plus !

M. Jean-Yves Chamard. ... vous avez avancé l'argument qui vous semblait le meilleur : 85 p. 100 des Français gagneront dans l'opération. Vous avez même prononcé tout à l'heure ici le mot « bénéfice ». Mais pour combien de temps ?

M. Jean Proveux. Tant que vous ne serez pas au Gouvernement !

M. Jean-Yves Chamard. C'est là que votre logique avouée se retourne ! Car enfin osez-vous prétendre que la protection sociale sera en équilibre en 1991 et en 1992 ?

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. Ce n'est pas le problème !

M. Jean-Yves Chamard. Si la réponse est négative et si vous êtes encore Premier ministre, où trouverez-vous les fonds ? Avec les cotisations ? Mais vous nous avez expliqué que ce ne serait pas la bonne méthode.

M. Dominique Strauss-Kahn, président de la commission des finances. Et avec les cotisations, vous les auriez trouvés où, monsieur Chamard ?

M. Jean-Yves Chamard. Avec la C.S.G. ? Il faudra alors augmenter cette contribution.

Vous assurez aux Français que la C.S.G. est bonne puisqu'ils y gagneront. Bien entendu, ils n'y gagneront pas !

M. Jacques Fleury. Raisonnement fallacieux ! Sophisme intégral !

M. Jean-Yves Chamard. On aurait voulu tuer l'idée même de cette cotisation générale que l'on ne s'y serait pas pris autrement.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Gérard Bapt. Renversant !

M. Jean-Yves Chamard. Ainsi donc, vous n'êtes pas dans une logique de responsabilité permettant, par un plan global, d'assurer l'avenir de notre protection sociale.

Votre logique avouée, dont la pièce maîtresse est le bénéfice qu'en tirerait 85 p. 100 des Français, ne peut pas tenir en raison du déficit structurel de la branche retraite.

Est-ce à dire que votre projet ne répond finalement à aucune logique ? Ce serait vous faire injure que de répondre par l'affirmative à cette question. En fait, il s'agit d'une logique cachée : il s'agit pour vous de répondre à la question que vous posiez au Zénith... (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Bapt. Quel artiste !

M. Jean Proveux. Vous n'êtes pas au zénith de votre forme !

M. Jean-Yves Chamard. Là, vous pouvez rire ! Vous y avez droit !

Il s'agit donc de répondre à la question que vous posiez au Forum de *l'Expansion* : comment ce gouvernement peut-il éviter de sauter sur le dossier des retraites ? Votre réponse est finalement claire.

Dans un premier temps, vous dites-vous, créez une pompe à finances à très fort débit, l'impôt le plus productif que l'on ait jamais créé. Un point de C.S.G. équivaldrait à 34 milliards de francs - aucun autre impôt ne rapporte en proportion une telle somme. Et tentons de faire passer l'opération sous couvert de redistribution !

Dans un deuxième temps, pensez-vous, amusons la galerie sur le problème des retraites en évitant soigneusement de traiter les vraies difficultés.

On reporte le « livre blanc ». M. Evin n'aurait-il pas encore, par hasard, réussi à rédiger ce « livre blanc » dont il nous parle depuis plus d'un an ? Les éléments lui manqueraient-ils ?

J'ai appris tout à l'heure avec intérêt que vous veniez de modifier la texture de ce « livre blanc ».

Monsieur le Premier ministre, vous avez bien dit tout à l'heure que seul serait traité le régime général des retraites ?

M. le Premier ministre. Le régime de base !

M. Jean-Yves Chamard. Donc y compris les régimes des fonctionnaires. Il sera très intéressant d'en débattre.

M. Gérard Bapt. On vous écrira !

M. Raymond Forni. Passons à autre chose !

M. le président. Monsieur Forni, soyez gentil, laissez parler l'orateur.

M. Jean-Yves Chamard. Deuxième opération : fin 1991, après que les uns et les autres se seront exprimés, et si vous êtes toujours là, vous constaterez avec des larmes de crocodile que, aucun accord ne s'étant encore dégagé, il faudra quand même assurer le financement des retraites. Vous nous proposerez alors, la mort dans l'âme, de majorer le taux de la contribution sociale généralisée. Vous nous direz d'ailleurs que ce sera notre faute car nous n'aurons pas réussi à faire des propositions alors que, je le rappelle, dans ce parlement, le Gouvernement a l'initiative des projets de loi et que, dans un domaine aussi fondamental, c'est à lui de prendre ses responsabilités.

M. Gérard Bapt. Vous vous défaussez !

M. Alain Calmat. Vous oubliez nos propositions de loi déposées entre 1986 et 1988 !

M. Jean-Yves Chamard. En 1992, prétextant qu'il ne serait pas convenable, à la veille des législatives, d'engager des décisions aussi importantes, vous nous direz qu'il faut encore augmenter le taux de la C.S.G.

Chacun mesure l'irresponsabilité d'une telle stratégie ! Toute année perdue nous rapproche implacablement du mur de l'année 2005, rendant ainsi les mesures à prendre de plus en plus sévères. Nous ne pouvons l'accepter.

Telle est, mes chers collègues, la vraie logique de cette contribution généralisée...

M. André Santini. Très juste !

M. Jean-Yves Chamard. ... qui réussit le prodige de faire payer l'impôt sur l'impôt, puisqu'elle n'est pas déductible, de faire payer aux retraités une partie de leur propre retraite et de pénaliser les familles faute de quotient familial.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Didier Chouat. Quelle caricature !

M. Jean-Yves Chamard. Nous avons pu, en outre, examiner ce qu'on appelle la « méthode Rocard » : parler d'un problème, dire qu'on va le résoudre, mais ne prendre, parmi les mesures à appliquer, que celles qu'on croit indolores et attendre que d'autres, un jour, affrontent les vraies difficultés !

Hélas ! Dans ce cas précis, la mécanique s'est enrayée ! Les forces sociales et politiques se sont mobilisées ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Raymond Forni. Avec 66 000 personnes sur 56 millions d'habitants !

M. Jean-Yves Chamard. Les Français ont ressenti qu'on cherchait à les tromper. (*Exclamations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Parlez pour vous !

M. Jean-Yves Chamard. C'est parce que vous n'êtes pas d'accord que vous essayez de m'empêcher de parler. Mais ce que je dis est la vérité ! Regardez à l'extérieur !

Les Français n'acceptent pas qu'on joue avec l'avenir de leurs retraites. Ils n'acceptent plus l'immobilisme rocardien.

M. Gérard Bapt. Il confond avec la méthode Giscard !

M. Jean-Yves Chamard. De toutes parts s'élèvent les mécontentements longtemps contenus de ceux qui ne supportent plus d'attendre.

M. Raymond Forni. Tout ce qui est excessif est dérisoire !

M. Jean-Yves Chamard. Vous aviez promis de changer la vie. Après dix ans de pnuvoir, l'échec est cinglant, et la jeunesse de France vous le dit chaque jour plus vigoureusement.

M. Raymond Forni. Un coup pour les vieux, un coup pour les jeunes !

M. Jean-Yves Chamard. Non, monsieur le Premier ministre, nous n'acceptons pas votre nouvel impôt, le second que vous créez cette année. Le pays attend une autre politique !

Voilà pourquoi le R.P.R. rejette votre projet et votera, lundi, la censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Gérard Bapt. Ce sera plus sérieux !

M. Jacques Barrot. Monsieur le Premier ministre, vous vous décidez enfin à réformer et vous ouvrez le chantier de la sécurité sociale. Franchement, il vous aurait été plus aisé de le faire il y a deux ans lorsque, la reprise économique aidant et les résultats d'un certain nombre de remises en ordre étant réalisés...

M. Philippe Vasseur. Grâce à nous !

M. Jacques Barrot. ...la sécurité sociale avait retrouvé une meilleure santé.

Aujourd'hui, vous ouvrez le chantier dans un contexte beaucoup plus difficile, et je regrette personnellement que la commission des comptes de la sécurité sociale n'ait pas été réunie pour donner des chiffres précis à l'aube de ce débat.

N'évoque-t-on pas un déficit pour le régime général de l'ordre de 9 milliards en 1990 et de 23 à 24 milliards en 1991 ? Peut-on passer sous silence ces chiffres inquiétants au moment où s'ouvre ce débat que vous avez voulu maintenant ?

Problème d'équilibre, mais aussi, c'est vrai, problème de structures : le coût de notre sécurité sociale doit non seulement être mieux maîtrisé, mais aussi mieux réparti. Il pèse de manière excessive sur l'emploi à travers des cotisations de plus en plus lourdes au fil des années.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Jacques Barrot. En vous écoutant tout à l'heure faire des comparaisons sur les cotisations et leur alourdissement au cours des années, je voulais simplement vous faire remarquer qu'il est très différent de gérer la sécurité sociale dans une période de création d'emplois plutôt que de la gérer au moment où le choc pétrolier frappe à la porte et amène chaque mois des chômeurs supplémentaires, c'est-à-dire des non-cotisants.

M. Philippe Séguin. Absolument !

M. Jacques Barrot. Mais enfin, nous sommes bien d'accord sur ce point : le chômage est la cause première d'une des grandes fractures sociales qui menace ce pays.

Alors, je dis : oui, il est temps de réformer ! Il est temps de concilier la prise en charge des risques sociaux et la politique de l'emploi en évitant de faire supporter aux entreprises la quasi-totalité du coût de la protection sociale, à ces entreprises qui pourraient mieux consacrer leurs efforts à la création d'emplois et - pourquoi pas ? - à la formation. A cet égard, nos lycées d'enseignement professionnel pourraient utilement connaître le renouveau dont ils ont besoin s'ils pouvaient s'appuyer sur les entreprises.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Jacques Barrot. Mais, monsieur le Premier ministre, pourquoi avoir abordé ce problème simple de manière aussi incomplète et aussi complexe ?

M. Philippe Séguin. Très bonne question !

M. Jacques Barrot. Pour quelle raison avoir voulu tout faire à la fois ? A vouloir à la fois aborder tous les problèmes, vous avez forgé vous-même le front des mécontents.

M. Denis Jacquet. Exact !

M. Jacques Barrot. Une réforme est nécessaire, loin des conservatismes et des corporatismes. Ce que nous voulons éviter, c'est une fausse-vraie réforme et, par là-même, une occasion perdue.

Vous avez voulu, à travers la C.S.G., tester toute une série de changements sans le dire, comme si, avec un seul bulldozer, vous vouliez ouvrir plusieurs chantiers. Ce faisant, vous avez rendu très complexe une réforme en la détournant de son objet principal : la réforme de la sécurité sociale.

M. Adrien Zeller et M. Philippe Séguin. Tout à fait !

M. Jacques Barrot. Il y a détournement de réforme lorsque, pour pallier la non-réforme de notre système fiscal et la non-adaptation de l'impôt sur le revenu, dont il faut redéfinir et l'assiette et le taux, vous rendez la C.S.G. non déductible. En décidant cette non-déductibilité, vous provoquez l'inquiétude de nombreuses professions indépendantes, qui estiment que l'assiette de la C.S.G. sera pénalisante pour eux, et celle des fonctionnaires qui, bien que les primes ne servent pas pour le calcul de leurs pensions, se verront imposer sur ces primes.

M. André Santini. Exact !

M. Jacques Barrot. S'il y a une remise en ordre à faire, monsieur le Premier ministre, c'est bien celle de l'impôt sur le revenu, et ce n'est pas en mélangeant les genres à propos de la C.S.G. que l'on avancera vers une réforme intelligible, et donc acceptée ! (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Est-il nécessaire en outre d'assigner à cette réforme la recherche d'un effort redistributif, d'ailleurs momentané, en abaissant la cotisation retraite des salariés, comme si la situation des régimes de retraite autorisait la baisse de l'effort des actifs ? Cette baisse de la cotisation salariale, si bien inten-

tionnée soit-elle, rendra beaucoup plus difficile votre discours lorsque vous vous adresserez aux Français pour leur dire qu'il faut faire un effort de plus pour payer les retraites !

M. Alain Calmat. Vous reconnaissez la baisse quand même !

M. Jacques Barrot. Monsieur le Premier ministre, parce que cette réforme est détournée, nous semble-t-il, de son objet principal, elle risque d'être une occasion perdue.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'on ne progressera vers plus de responsabilité qu'en respectant l'autonomie des branches de sécurité sociale. Chacune appelle des ressources prélevées sur ceux auxquels la solidarité s'applique ou va s'appliquer. Les Sages avaient justement affecté à la branche famille le produit d'une contribution payée par tous et, par conséquent, destinée à tous. Ils avaient même prévu un plan de transfert progressif sur 5 ans substituant la contribution générale aux cotisations des seuls salariés.

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité. Et alors ?

M. Jacques Barrot. Certes, vous venez de rectifier heureusement le montage incompréhensible qui affectait une partie du produit de la C.S.G. à la branche vieillesse et qui faisait apparaître aux retraités qu'ils payaient en quelque sorte pour le paiement de leur propre retraite.

M. Philippe Séguin. Absurde !

M. Jacques Barrot. Mais là n'est pas l'essentiel, monsieur le Premier ministre. Au sortir de la réforme, l'entreprise devra consentir toujours le même effort, simplement un effort pour le régime vieillesse, et elle ne pourra pas faire plus en faveur de la formation par exemple.

Surtout, vous n'en profitez pas pour fixer clairement l'effort de la nation envers la famille. Christine Boutin vous exposera comment nous aurions voulu que ce débat permit d'actualiser la politique familiale financée par tous, de la garde des petits enfants à la prise en charge des jeunes étudiants à la charge de leurs parents au-delà de dix-huit ans.

Toutes ces orientations nouvelles auraient pu être prises par le Parlement dès lors que celui-ci était appelé à donner à cette politique familiale le renfort d'une ressource de solidarité nationale appelée, à juste titre, C.S.G.

L'occasion est manquée aussi de faire accepter aux retraités l'effort que vous leur demandez. Il faut leur donner les garanties nécessaires quant à l'avenir de leur retraite, leur expliquer comment vous entendez prendre en charge la grande dépendance des personnes âgées.

M. Alain Calmat. C'est ce que M. Boulard a demandé !

M. Jacques Barrot. Cela a été demandé, mais je constate que nous recevons, mes chers collègues, de multiples lettres de la part de tous les retraités de France.

M. Philippe Auberger. Eh oui !

M. Jacques Barrot. Il eut été plus simple d'arriver ici devant le Parlement avec quelques éclairages précis sur l'évolution des retraites !

Monsieur le Premier ministre, et c'est à l'actif de la négociation qui s'est engagée, Dieu merci, même si elle ne s'est engagée, à mon grand regret, qu'avec une partie de notre assemblée, vous avez ouvert la porte à un fonds pour la dépendance. Mais si tout cela avait été expliqué au départ, je suis convaincu que les retraités de France, qui ont suffisamment conscience de leurs responsabilités, auraient accepté un effort dont ils auraient compris la portée.

M. Jean Le Garrec. Il fallait nous aider, monsieur Barrot !

M. Jacques Barrot. Mais, monsieur Le Garrec, je crois avoir toujours personnellement été positif...

M. Jean Le Garrec. Tout à fait !

M. Guy Bêche. Il fallait le dire sur un autre ton, monsieur Barrot.

M. Jacques Barrot. Je prends au mot le Gouvernement : arrivez à une retraite progressive, permettant d'inciter les Français à prolonger volontairement quelque peu leur temps d'activité, et vous auriez ainsi à obtenir davantage de cotisations...

M. Guy Bêche. Dites-le sur un autre ton !

M. Jacques Barrot. S'il s'agit de cela, monsieur le Premier ministre, vous nous trouverez toujours au rendez-vous. Je ne pense pas que nous manquions ni de courage ni de civisme ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mais vous renvoyez tout ce dossier à d'autres débats, à de nouvelles incertitudes ! Monsieur le Premier ministre, il faut que la nation passe avec ses retraités un contrat moral, justifiant l'effort qui leur est demandé aujourd'hui. C'est ainsi que l'effort sera perçu comme légitime.

L'occasion est manquée aussi d'associer le Parlement à un plan de maîtrise des dépenses d'assurance maladie. Il est temps d'associer plus étroitement le Parlement à la définition d'une politique de l'offre de soins et de la prise en charge des soins.

A cet égard, je remercie Alain Richard d'avoir posé les vraies questions. Monsieur le Premier ministre, je vous ai écouté avec surprise sur ce sujet, dans un développement que, personnellement, j'aurais souhaité à la fois plus modeste et plus précis. Nous avons fait les premières expériences du « budget global », sous l'autorité de M. Barre. Pour ce qui est du système conventionnel, je suis bien obligé de constater que l'on vit encore sur un système imparfait, certes, mais qui a au moins le mérite d'exister !

En outre, l'adoption de cette cotisation sociale généralisée dans les conditions présentes comporte des risques évidents. Faute de traiter les problèmes dans leur ensemble, vous ouvrez le risque - que vous avez tout à l'heure dénié - d'une fuite en avant des prélèvements sociaux à la petite semaine.

Monsieur le Premier ministre, ce n'est pas parce que la C.S.G. va exister que nous allons être prémunis contre l'augmentation à venir d'une cotisation patronale retraite déplaçonnée, qui va maintenant entrer dans notre financement des prestations sociales et dont le rendement sera fort. Il est clair que cette nouvelle cotisation patronale déplaçonnée sera, au cours de l'année 1991, d'un grand secours pour boucher de gros trous.

Dans le même temps, monsieur le Premier ministre, même s'il faut un vote du Parlement, il sera toujours facile, me semble-t-il, d'augmenter la C.S.G. d'un demi-point.

M. Ladislav Poniatowski. Bien sûr !

M. Jacques Barrot. D'autant plus que le taux de cette contribution est tel que 0,1 point représente trois milliards ! Il sera toujours plus facile de l'augmenter que de réformer l'hôpital, de repenser le régime des retraités ou de trouver des économies ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Voilà, monsieur le Premier ministre, pourquoi cette manière de réformer nous inquiète. On n'ouvre pas les grands chantiers sans appel d'offres, sans plan suffisamment mûri et, surtout, sans concertation suffisante. Ou alors on se condamne aux petits travaux et aux bricolages. Vous nous trouverez peut-être excessifs dans la critique...

M. Alain Calmat. Cela ne vaut pas la censure.

M. Jacques Barrot. ... trop exigeants, trop méfiants.

Et pourtant, nous serions prêts à faire progresser ce chantier car nous savons combien il est important. Mais nous ne voulons pas le bâcler ni le gâcher. Pour cela, nous croyons qu'une vraie réforme ne peut se faire que dans la vérité et dans la simplicité.

Dans la vérité, car il ne faut pas leurrer nos concitoyens sur l'avenir de la protection sociale. A cet égard, monsieur le Premier ministre, pourquoi n'avoir pas tenu compte de l'effort de réflexion et de consultation du pays engagé voilà trois ans par les Sages.

M. Adrien Zeller. Exact.

M. Jean-Claude Boulard. C'est ce que l'on fait !

M. Jacques Barrot. Tout le monde s'est accordé à reconnaître que les Sages venaient d'horizons très divers - je vois Philippe Séguin ici - et avaient accompli un travail en profondeur.

M. Adrien Zeller. Parfaitement !

M. Jacques Barrot. Pourquoi encore une énième réforme qui semble ignorer tout l'effort intellectuel précédent de la nation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Boulard. Puisque c'est ce que l'on fait !

M. Jacques Barrot. La seconde condition d'une vraie réforme, c'est la simplicité.

La complexité occasionne quantité de malentendus. J'entends bien que certains arbitrages internes à une partie de notre assemblée, et dont nous n'avons eu les échos qu'à travers les rumeurs des coulisses, ont abouti à ce que la cotisation des salariés soit un peu diminuée. Mais alors les retraités s'inquiètent de voir qu'au moment où ils vont payer plus, d'autres vont moins payer ! Ah, la psychologie de ce pays ! Il faut en tenir compte !

Pour les revenus de l'épargne, et M. Alain Richard d'ailleurs y a fait allusion, on ne peut pas non plus, par le biais du mécanisme de la contribution sociale généralisée, reprendre d'une main ce que l'on a essayé de donner de l'autre, précisément pour rendre notre économie plus compétitive et pour éviter que les revenus de l'épargne ne soient plus « chargés », si je puis dire, en France que dans les autres pays de la Communauté, à un moment où il faut tenir le choc.

Enfin et surtout, la réussite de la réforme exige un dialogue très soutenu. Alors comment ne pas regretter la procédure retenue pour faire voter ce texte ?

Prisonnier des délais constitutionnels du vote du budget, prisonnier des exigences de certains de vos amis, prisonnier d'échéances financières que vous minimisez, vous éludez, à cause de la procédure choisie, un dialogue plus libre, plus approfondi.

J'observe que le cadre du débat budgétaire ne permet pas d'utiliser les motions de procédure, notamment la question préalable.

En somme, monsieur le Premier ministre, ce texte ne nous paraît pas mûr, pas assez expliqué en l'état pour être suffisamment accepté de ce pays. N'étant pas accepté, il risque de rendre une bonne réforme en soi impopulaire. Et si l'on veut en faire un des éléments à venir d'une sécurité sociale renouvelée, comme le disait Alain Richard, il faut, au nom même de la réussite de la réforme, reprendre votre ouvrage.

Si dans trois ou quatre mois, ayant remanié votre projet, ayant réuni tous les éléments nécessaires pour éclairer l'avenir du système de protection sociale, vous revenez devant le Parlement...

M. André Santini. Dans l'opposition ? (*Sourires.*)

M. Jacques Barrot. ... convoqué au besoin en session extraordinaire, nous saurions prendre alors nos responsabilités.

Dans le cas contraire, nous serons conduits à sanctionner une manière de réformer qui ne nous paraît pas à la mesure de l'enjeu. Pis, qui nous paraît présenter le risque de différer encore des réformes inéluctables pour sauver nos institutions sociales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole à M. Jean-Claude Gayssot.

M. Alain Richard, rapporteur général. Ça va être très dur, monsieur Gayssot ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le projet du Gouvernement fait pratiquement l'unanimité contre lui.

M. Yves Dollo. Ah non, pas l'unanimité !

M. Didier Chouat. L'unanimité de la droite !

M. Jean-Claude Gayssot. Il aurait donc été préférable de le retirer et de discuter de propositions nouvelles. Au contraire, vous le maintenez envers et contre tout, et, alors que le Parlement devrait, comme c'est son rôle, pouvoir se prononcer sur le texte - ceux qui sont pour, ceux qui sont contre... - vous voulez l'en empêcher en annonçant d'emblée que vous recourrez à l'article 49-3

M. le Premier ministre. Sauf si vous avez adopté le texte avant !

M. Jean-Claude Gayssot. Reconnaissez qu'il s'agit là d'une bien curieuse conception du débat démocratique !

Répondant à une question d'actualité concernant la C.S.G. qui vous était posée la semaine dernière par mon ami Alain Bocquet, vous n'hésitez pas à qualifier de « conservateur » notre groupe mais aussi la C.G.T., mais aussi Force ouvrière, la C.G.C., la C.F.T.C., des associations familiales comme l'Union nationale des associations familiales, la Confédération syndicale des familles, la Fédération des mutuelles de France, la Confédération des syndicats de médecins de France...

M. Didier Chouat. Le R.P.R., l'U.D.F. !

M. Jean-Claude Gayssot. ... les associations et organisations de retraités et de chômeurs.

M. Didier Chouat. Vous oubliez les officiers de réserve !

M. Alain Richard, rapporteur général. Le C.N.P.F., monsieur Gayssot ! Vous l'oubliez ?

M. Jean-Claude Gayssot. Je vais y venir.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mais le Front national, monsieur Gayssot ! Il ne faut pas l'oublier !

M. Jean-Claude Gayssot. Je vais y venir. Je ne l'oublie pas.

M. Alain Richard, rapporteur général. Et l'Union nationale de la propriété immobilière, monsieur Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Ce sont vos amis, ceux-là !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous n'avez pas fini d'en voir, monsieur Gayssot !

M. Jean-Claude Gayssot. Monsieur le Premier ministre, un de vos prédécesseurs, M. Barre, avait déjà, en 1977, exprimé un certain mépris vis-à-vis des « porteurs de pancartes », cela ne lui a guère réussi.

Le mépris affiché à l'égard de ceux qui agissent et défendent leur bon droit, la méthode Coué face au mécontentement et à la protestation grandissante finissent toujours par se retourner contre ceux qui les pratiquent.

M. Alain Richard, rapporteur général. M. Marchais en sait quelque chose !

M. Jean-Claude Gayssot. L'exemple des lycéens, monsieur le Premier ministre, devrait vous inciter à réfléchir. Voilà quelques semaines, Lionel Jospin annonçait que la rentrée se faisait dans de bonnes conditions, que le changement se matérialisait, qu'il devenait « perceptible et concret pour les élèves ». Vous connaissez la suite ?...

M. André Santini. Il ne connaît surtout pas la fin !

M. Jean-Claude Gayssot. Mais peut-être, monsieur le Premier ministre, nous expliquerez-vous que les centaines de milliers de lycéens qui réclament les moyens d'étudier, qui en ont « ras-le-bol », comme ils disent, des discours et des promesses non tenues, qui considèrent qu'il vaudrait mieux consacrer à la formation et à l'éducation l'argent gaspillé pour le surarmement ou pour le Golfe...

M. Alain Richard, rapporteur général. Une fleur à Saddam Hussein, en passant ?

M. Didier Chouat. Les arsenaux, M. Gayssot ?

M. Jean-Claude Gayssot. Peut-être considérerez-vous, monsieur le Premier ministre, que les lycéens sont tous des conservateurs ?

A toujours vouloir justifier l'injustifiable, vous allez faire que le ciel finira par vous tomber sur la tête. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Eric Raoult. Exactement !

M. Alain Richard, rapporteur général. Par de vifs applaudissements à droite ?

M. Jean-Claude Gayssot. La vérité concernant la contribution sociale généralisée est que ce projet n'est ni une mesure de justice sociale, ni une mesure moderne. Il ne s'agit pas davantage d'une contrainte que nous ne pourrions éviter. En un mot, cette disposition n'est pas une disposition de gauche : elle est une disposition de droite. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Ah, oui ?

M. Jean-Claude Gayssot. Et vous le confirmez ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est pour cela que vous allez rejoindre la droite ? Ce sera très dur !

M. Jean-Claude Gayssot. Je sais bien que des cris sur les bancs du groupe socialiste ont accueilli nos propos la semaine dernière dans cette enceinte.

M. Didier Chouat. Quelle dialectique !

M. Jean-Claude Gayssot. Mais pourquoi nier la vérité ? D'ailleurs, avant moi, M. Boulard l'a fort justement reconnu.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous allez faire le dur apprentissage de l'opposition, monsieur Gayssot !

M. Jean-Claude Gayssot. La vérité est que le principe même de cette réforme a été émis par le comité des Sages nommés par le Gouvernement de Jacques Chirac. D'ailleurs Claude Evin tout comme Pierre Joxe, l'autre soir, à la télévision face à Alain Juppé, ne se sont pas privés de le répéter : vous vous vantez de réaliser ce que la droite voulait mais n'osait faire !

Que vous utilisiez cet argument avec l'objectif de faire renoncer quelques députés de droite à voter la censure, cela vous regarde. Que la droite affirme aujourd'hui qu'elle va voter la censure pour des motifs différents des nôtres, cela la regarde. Mais ce qui regarde le pays, c'est que votre projet doit tout à la droite et rien à la gauche ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Les smicards apprécieront, monsieur Gayssot ! Merci pour les smicards !

M. Jean-Claude Gayssot. Comment prétendre qu'il s'agit d'une mesure de justice sociale ? Des ressources escomptées de la réforme, les salariés paieraient 24 milliards, les retraités et les chômeurs 6 milliards, les artisans, les agriculteurs et les professions libérales, 4 milliards, et ceux qui tirent leur fortune des revenus du capital ne paieraient, eux, que 3 milliards !

M. Jacques Floury. Ils ne paient rien !

M. Jean-Claude Gayssot. C'est bien la recette du pâté de cheval et d'alouette !

Le capital sortirait largement gagnant de l'affaire. Voilà ce qui vous explique déjà pourquoi, à l'automne 1988, nous avons lutté contre le rapport Chotard du C.N.P.F., qui préconisait la mesure que vous proposez. Vous avez d'ailleurs obtenu récemment un *satisfecit* de Jean-Louis Giral, dirigeant du C.N.P.F., qui considérait que « la budgétisation partielle des allocations familiales va dans le bon sens ». Il disait « partielle » parce qu'à l'époque il n'avait évidemment pas entendu le Premier ministre annoncer, comme il l'a fait tout à l'heure, des décisions nouvelles.

Ainsi 8 p. 100 seulement des recettes proviendraient de ceux qui n'en finissent pas de s'enrichir en dormant et qui bénéficient de revenus financiers et immobiliers considérables - évaluables à 382 milliards par an - mais 92 p. 100 de ces recettes seraient prélevés sur ceux qui, pour l'essentiel, n'ont que leur travail pour vivre. Alors non, on ne peut pas parler de justice sociale ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Lorsque la droite était au Gouvernement, vous aviez dénoncé son plan sur la sécurité sociale comme une injustice, et l'absence « d'équilibre entre les efforts demandés aux revenus du travail et ceux demandés aux revenus financiers et mobiliers ». Je ne veux pas croire que vous n'étiez pas sincère ! Alors, pourquoi dire le contraire aujourd'hui ?

Certains paieraient moins l'an prochain ? Allons donc, le but est évident : il s'agit de tenter de faire « passer la pilule » qu'est cet impôt nouveau - vous avez reconnu, tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, qu'il s'agit d'un impôt. Cet impôt sera augmenté chaque année, comme vous en avez manifesté l'intention, « au cas où la protestation baisserait ». Ce sont vos propres termes. Il n'y a pas dans votre texte le moindre engagement de baisser les cotisations des salariés pour 1991.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mais si !

M. Jean-Claude Gaysot. L'ajout, à la toute dernière minute, des quarante-deux francs de baisse des cotisations de retraite montre bien qu'il s'agit de donner le change pour tenter de faire accepter le principe de la C.S.G. Entre vous et la droite, vous voyez le danger : il est patent ! C'est qu'il se trouvera bien demain, dans cet hémicycle, une majorité pour augmenter cet impôt !

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est une autre majorité qui se retrouverait là ! Vous seriez à côté de Mme Stirbois !

M. Jean-Claude Gaysot. C'est si vrai que Philippe Séguin exprimait récemment, l'espoir,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous allez aider Mme Stirbois !

M. Jean-Claude Gaysot. ... dans une interview, que le principe de cet impôt ne soit pas supprimé si la droite revenait au pouvoir.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous allez l'aider à revenir !

M. Jean-Claude Gaysot. En fait, si la réforme passait, 2 millions de salariés paieraient plus, soit directement, soit après impôt sur le revenu.

Quant aux bas et moyens salaires, vous dites que les moins favorisés vont gagner quarante-deux francs par mois l'an prochain ; mais comment ne pas rapprocher cet argument de votre refus systématique de porter le Smic à 6 500 francs par mois ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Tandis qu'avec Alain Juppé vous allez y arriver au Smic à 6 500 francs !

M. Jean-Claude Gaysot. De plus, pour ces salariés, la facture est déjà lourde, à cause des restrictions des remboursements et des prestations. Vous l'avez reconnu, monsieur Alain Richard, tout à l'heure !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ce sera mieux sans doute avec Balladur ?

M. Jean-Claude Gaysot. La « maîtrise » des dépenses de santé que vous encouragez frapperait plus durement ces salariés.

J'ajoute encore que la C.S.G. diminuera les indemnités-maladie de tous les salariés sans exception.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est pour cela que vous allez voter avec Juppé !

M. Jean-Claude Gaysot. Cette mesure est injuste, disais-je, parce que des retraités qui ont cotisé et travaillé toute leur vie, qui subsistent avec à peine plus que le Smic, se voient ajouter un impôt supplémentaire, alors que les plus-values boursières seront, elles, exonérées jusqu'à 307 000 francs par an !

Réforme injuste parce qu'un jeune en situation précaire, en situation de - les « C.L.E.S. » ont remplacé les « T.U.C. » - devra payer la C.S.G. ! Parce qu'un chômeur sera taxé s'il a plus de 5 286 francs d'indemnités pour vivre, alors que jusque là il ne payait pas de cotisations sociales.

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. Jean-Claude Gaysot. Avec un tel revenu, est-on un privilégié, monsieur le Premier ministre ? Quand on est victime du chômage, on subit de plein fouet un drame matériel et un drame moral.

Aucun chômeur, quel que soit son travail et son salaire antérieur,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Y compris avec 30 000 francs par mois ?

M. Jean-Claude Gaysot. ... ne voit sa situation s'améliorer. Tous voient leur niveau de vie se réduire, et, vous, vous voulez le leur réduire encore. Je ne vous félicite pas pour cette caricature de justice !

M. Alain Calmat. Quelle mauvaise foi !

M. Jean-Claude Gaysot. Non, décidément la C.S.G. n'est pas une mesure sociale. Elle n'est pas non plus une mesure moderne.

M. Alain Richard, rapporteur général. Les smicards apprécieront !

M. Alain Calmat. Vous voulez faire tomber le Gouvernement que vous avez soutenu ?

M. Jean-Claude Gaysot. Regardez la société qui s'installe peu à peu dans notre pays, pourtant parmi les plus développés du monde. La précarité gagne du terrain. Elle n'est pas aux marges de la société, elle s'installe dans tous ses pores. Des millions de familles vivent dans la hantise de l'accident, de la maladie, du licenciement. Un pas, et l'on tombe dans les privations, la misère qui sont le lot de millions d'hommes et de femmes. Pour un jeune, les entraves au simple droit à fonder un foyer s'accroissent. Le système de retraite est menacé par les assurances qui, avec votre feu vert, sont à l'affût.

Ce qui est moderne, ce n'est pas de laisser s'installer ainsi la loi de la jungle, ce sont les valeurs de solidarité dont la sécurité sociale est porteuse.

Or, la C.S.G. est une véritable machine de guerre contre la sécurité sociale. C'est d'ailleurs ce que confirme Pierre Bérégovoy en y voyant une réforme profonde, la C.S.G. étant, dit-il, « la distinction qu'il faut établir entre dépenses de solidarité et dépenses de protection sociale ». C'est la voie de l'instauration d'une protection sociale à plusieurs vitesses.

L'exposé des motifs est clair. Il inscrit la C.S.G. dans l'effort pour freiner les dépenses de santé. Non seulement vous n'avez pas abrogé neuf des dix mesures du plan Séguin, mais vous préparez, en quelque sorte, un super-plan Séguin.

Vous voulez instituer un système de restriction des soins qui permettra à d'autres que les médecins de décider si tel ou tel traitement est justifié et donc remboursé.

Le ministre Claude Evin a préconisé ouvertement de réduire l'offre de santé, notamment par la suppression de maternités et de plateaux chirurgicaux dans des villes.

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité. N'importe quoi !

M. Jean-Claude Gaysot. La même logique est à l'œuvre contre les retraites. C'est encore un de vos ministres - c'est vrai qu'il est giscardien - Lionel Stoléro, qui vient de le déclarer franchement à la radio, récemment.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous êtes un démagog !

M. Jean-Claude Gaysot. Sans doute, disait-il, faudra-t-il un jour travailler pendant trente-huit, trente-neuf ans, au lieu de trente-sept ans et demi pour toucher sa retraite à taux plein. N'est-ce pas, monsieur Stoléro, que vous l'avez dit ?

Vous faites référence à ce sujet, toujours dans l'exposé des motifs, au X^e Plan. Or celui-ci préconise, vous le savez bien, la baisse des pensions.

La véritable modernité, c'est un système de protection sociale géré avec les assurés eux-mêmes.

Quand on est salarié ou retraité, on parle de « notre » sécurité sociale. Vous allez au contraire dans la voie de la dépossession, de l'étatisation. Il est d'ailleurs significatif que vous ayez tenu à faire passer avant l'adoption de ce projet le report des élections à la sécurité sociale.

Quant à l'argument selon lequel vous revaloriserez le rôle du Parlement, il ne manque pas de sel, venant d'un gouvernement qui s'est fait le champion du recours systématique à l'article 49-3.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jean-Claude Gaysot. J'ajoute que, sur un point essentiel, le Gouvernement gardera les mains totalement libres celui de décider du taux de chaque cotisation. C'est là le nœud du projet : la possibilité de remplacer des cotisations patronales par une augmentation de la C.S.G. Or, à terme, l'objectif est clair : généraliser la C.S.G. comme moyen de financement de la sécurité sociale et remplacer les cotisations patronales par un impôt à la charge de ceux qui travaillent.

Ni sociale, ni moderne, la C.S.G. n'est pas davantage inévitable. Elle résulte d'un choix, je l'ai dit, celui du X^e Plan qui vise à soumettre l'ensemble de notre système de protection sociale et de notre fiscalité aux exigences de l'Europe.

Vous le savez bien, le but de la C.S.G. est en fait d'obtenir un véritable transfert d'impôt qui porte aujourd'hui sur le patronat et le capital, vers un impôt portant sur les revenus du travail et cela dans le cadre du marché unique. Telle est la vérité.

Mais un autre choix est possible. Notre groupe l'a montré dans la proposition de loi sur le financement de la sécurité sociale, qu'il vient de déposer. Je veux rappeler quelques points essentiels.

Nous proposons, premièrement, la baisse de la cotisation des salariés, dans l'immédiat, de deux points, en la poursuivant de manière à atteindre l'objectif d'un rapport de un à quatre entre la cotisation des salariés et la contribution des entreprises.

M. Alain Richard, rapporteur général. Juppé est d'accord !

M. Jean-Claude Gayssot. Deuxièmement, la hausse globale de la contribution des entreprises. Cette hausse doit être modulée de façon à être plus forte pour les entreprises qui écrasent la masse salariale, qui réduisent les emplois, qui aggravent la précarité du travail et des accidents du travail...

M. Jean-Claude Lefort. Ça, c'est efficace !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ballardur est d'accord !

M. Jean-Claude Gayssot. ... et, par contre, moins forte pour celles qui développent les salaires et l'emploi.

Troisièmement, la cotisation à 13,6 p. 100 sur les revenus financiers à l'exclusion de l'épargne populaire.

M. Alain Richard, rapporteur général. Giscard est d'accord !

M. Jean-Claude Gayssot. A elle seule, cette mesure rapporterait aujourd'hui 53 milliards de francs.

Quatrièmement, le déplaçonnement de toutes les cotisations sociales.

M. Alain Richard, rapporteur général. Mme Stirbois est d'accord !

M. Jean-Claude Gayssot. Cinquièmement, la lutte contre tous les procédés permettant aujourd'hui d'échapper au financement de la sécurité sociale,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Méhaugierie est d'accord !

M. Jean-Claude Gayssot. ... qui vont de la multiplication des primes à l'explosion de l'intéressement et de la participation.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous allez faire l'apprentissage de l'opposition !

M. Jean-Claude Gayssot. Il faut tout particulièrement mener une lutte impitoyable contre les patrons employeurs de main-d'œuvre clandestine.

Sixièmement, nous préconisons également une taxe sur les bénéficiaires qu'assurances et banques tirent de leur intrusion sur le terrain de la protection sociale.

Un seul exemple. Les banques et les assurances vont collecter cette année plus d'argent avec l'assurance-vie et les P.E.P. que l'ensemble des caisses nationales d'assurance vieillesse pour les retraites. Sans attendre, nous proposons l'exclusion des assurances du domaine de la complémentarité maladie qui doit revenir aux mutuelles.

Enfin, pour financer la gratuité des soins pour les plus démunis et les chômeurs, nous proposons le versement à la sécurité sociale d'une partie de l'impôt sur les grandes fortunes que nous voulons voir augmenter.

C'est aussi pour faire avancer de telles propositions, dont nous restons prêts à discuter avec le parti socialiste, que nous combattons votre projet.

Encore une fois, monsieur le Premier ministre, nous vous le demandons. Ne vous obstinez pas. Ecoutez la volonté exprimée hier dans le pays par des millions de travailleurs. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste...)

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous aurez du mal à le faire croire !

M. Jean-Claude Gayssot. ... de chômeurs, de retraités et que reflétaient encore ces tout derniers jours des sondages montrant qu'à peine le tiers des Français soutiennent votre projet. En quelque sorte, ne soyez pas le M. Thiers de la C.S.G.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est pour cela que le parti communiste est si haut dans les sondages !

M. Jean-Claude Gayssot. Il n'y a pas de majorité dans cette assemblée pour voter en faveur de la C.S.G. Vous aviez déclaré il y a quelques semaines à Joué-lès-Tours qu'un mauvais projet est un projet impopulaire.

Que vous faut-il de plus ? La majorité des syndicats est contre. La majorité de l'opinion est contre. Selon un dernier sondage publié hier soir, seulement un quart des Français serait en votre faveur.

M. Alain Richard, rapporteur général. M. Marchais s'en contenterait ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Gayssot. Et vous n'avez pas la majorité à l'Assemblée nationale.

M. Eric Raoult. Bravo ! C'est vrai !

M. Jean-Claude Gayssot. Que vous faut-il de plus ? Le parti communiste français est décidé, nous l'avons dit, à utiliser tous les moyens à sa disposition...

M. Alain Richard, rapporteur général. On l'a vu, y compris celui de renier ses promesses !

M. Jean-Claude Gayssot. ... pour faire entendre cette exigence populaire. Parmi eux figure l'action de nos groupes parlementaires. Si vous ne renoncez pas à ce texte, et si le vote d'une motion de censure se révélait le seul moyen d'en empêcher l'adoption, nous l'avons déjà annoncé, dans la mesure où nous n'avons pas la possibilité de déposer notre propre motion de censure, nous serions contraints de voter celle déposée par la droite.

M. Didier Chouat. Ce ne serait pas la première fois !

M. Alain Richard, rapporteur général. M'autorisez-vous à vous interrompre, monsieur Gayssot ?

M. Jean-Claude Gayssot. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alain Richard, rapporteur général. Monsieur Gayssot, je voudrais vous rappeler que dans les locaux de votre organisation politique, il y a vingt mois de cela, nous nous sommes rencontrés à quelques-uns pour conclure, après des négociations difficiles,...

M. Philippe Veasseur. Un scoop !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... un accord politique national...

M. Eric Raoult. Tiens ! Tiens ! On va tout savoir !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... pour des élections municipales, accord aux termes duquel vous avez pris l'engagement...

M. Jean-Claude Gayssot. C'est faux !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... écrit...

M. Jean-Claude Lefort. C'est faux, ce n'est pas vrai !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... de ne pas mêler vos voix à celles de la droite...

M. Jean-Claude Lefort. Vous êtes un menteur !

M. Alain Richard, rapporteur général. ... pour combattre le Gouvernement. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Eric Raoult. C'est scandaleux !

M. Jean-Claude Lefort. Sortez-le, ce texte !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Gayssot.

M. Jean-Claude Gayssot. Je vais vous répondre. D'abord, monsieur Alain Richard, vous dites là encore une fois une contrevérité.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous avez écrit !

M. Eric Raoult. Des menaces ? Ça va chauffer dans les mairies !

M. Jean-Claude Gayssot. Vous le savez bien, jamais nous ne ferons le jeu de la droite, ou de l'extrême droite. (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Alain Richard, rapporteur général. Bravo !

M. Jean-Claude Gaysot. Nous sommes même pour une politique de gauche et pour le rassemblement des forces de gauche.

M. Alain Richard, rapporteur général. Vous le montrez !

M. François d'Aubert. C'est parti !...

M. Jean-Claude Gaysot. Nous sommes prêts à entreprendre à tout moment des démarches en ce sens...

M. Francis Delattre. Dépêchez-vous !

M. Jean-Claude Gaysot. ... et à prendre nos responsabilités. Nous ne prendrons donc pas de gaieté de cœur cette décision,...

M. Eric Raoult. On est loin de la démocratie locale !

M. Jean-Claude Gaysot. ... mais comme nous sommes fidèles à notre ligne de conduite qui consiste à défendre en toutes circonstances les intérêts des travailleurs et du pays, si vous ne retirez pas ce projet de loi...

M. Eric Raoult. Il fallait le dire lors des élections municipales !

M. Jean-Claude Gaysot. ... si vous refusez que le Parlement en discute normalement,...

Un député du groupe socialiste. Ce sera le siège éjectable !

M. Jean-Claude Gaysot. ... eh bien ! oui, je le répète, nous voterons lundi la censure.

M. Alain Richard, rapporteur général. Plouf !

M. Jean-Claude Gaysot. Je trouve que vous êtes très mal placé, monsieur Richard, pour critiquer le parti communiste à ce propos, alors que vous, vous soutenez un gouvernement qui a pris une dizaine de ministres giscardiens (*Exclamations sur les bancs du groupe union pour la démocratie française*)...

M. Alain Richard, rapporteur général. Elus par la gauche !

M. Jean-Claude Gaysot. ... qui vient encore de prendre M. Durieux, qui mêle sa signature à celle de l'extrême droite sur un texte concernant la santé. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

De toute manière, sur qui comptez-vous pour éviter la censure lundi, sinon sur des députés de droite que vous espérez détourner ?

M. Alain Richard, rapporteur général. Sûrement pas sur vous !

M. Jean-Claude Gaysot. Alors, je vous en prie, il est encore temps pour vous,...

M. Alain Richard, rapporteur général. Et les rénovateurs communistes ?

M. Jean-Claude Gaysot. ... monsieur le Premier ministre, de prendre la seule décision qui permettrait de ne pas en arriver là, la seule décision conforme à l'attente de tous ceux pour qui la gauche représente une grande idée : le retrait de votre projet. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Alain Richard, rapporteur général. Vifs applaudissements à droite !

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue pour quelques minutes.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq, est reprise à dix-huit heures quarante.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Claude Wolff.

M. Claude Wolff. En parlant de la C.S.G, monsieur le ministre, vous avez spécifié qu'il s'agissait de moderniser les conditions de financement de la sécurité sociale. Ayant conduit des réflexions depuis des années à ce sujet, vous

avez soi-disant maîtrisé le problème de la sécurité sociale. On se demande alors pourquoi ce texte est nécessaire, du moins sous cette forme.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Claude Wolff. Quant au R.M.I., il existait, figurez-vous, dans ma commune avant que vous ne l'installiez au niveau national. Depuis, j'en ai profité pour en faire un autre, en m'occupant des jeunes de vingt à vingt-cinq ans qui étaient oubliés dans votre propre R.M.I.

Vous avez mis au point une solution sur la définition de laquelle les membres du Gouvernement ne sont même pas d'accord entre eux. En effet, il s'agit soit d'une cotisation, soit d'un impôt selon les besoins de vos explications. Cela rappelle l'histoire de la chauve-souris : « Voyez mes ailes, je suis oiseau ; voyez mes poils, je suis rongeur. »

M. Eric Raoult. C'est le bébé show !

M. Claude Wolff. S'il s'agissait d'une cotisation, elle serait fixée par le Gouvernement et pourrait donc bénéficier de la déductibilité des revenus imposables. C'est pourquoi certains tiennent à ce qu'elle soit considérée comme un impôt, ce que la non-déductibilité de cette contribution suggère.

Vous vous êtes engagé dans une procédure qui n'a l'appui et le soutien de personne.

D'ailleurs, cette C.S.G. vient en discussion à l'heure où les manifestations sont quotidiennes, parfois violentes, et où les interventions des forces de police sont malheureusement nécessaires. A ce sujet, il serait bon que vous fassiez connaître officiellement les démarches à exécuter pour bénéficier des indemnités.

Monsieur le ministre, je vois que vous ne m'écoutez pas, mais j'espère au moins que vous m'entendrez après avoir relu le compte rendu des débats...

Pour ce qui vient de se passer avec les lycéens, ne croyez-vous pas qu'il aurait mieux valu que le Gouvernement et les régions trouvent des moyens ensemble plutôt que de rejeter, comme vous l'avez fait, la responsabilité sur les régions ?

Je vais vous faire une proposition. Pourquoi n'envisagez-vous pas de rembourser aux régions le retard pris dans vos participations en réglant les annuités d'emprunt dues au titre des lycées à la place des régions ? Vous les soulageriez ainsi de cette obligation. Elles pourraient construire de nouveaux établissements. Ce serait l'amorce d'une solution, d'autant que vous venez de débloquer 4,5 milliards de crédits pour lesquels vous n'avez pas la moindre source de recettes et que vous acceptez d'imputer sur le déficit prévisionnel.

Les parlementaires, monsieur le ministre, s'étaient battus pour obtenir certains crédits. Ils n'ont pu obtenir gain de cause. Les lycéens et les soi-disant tels se sont battus à leur manière. Ils ont, eux, été entendus. Pourquoi ? Vous auriez pu tenir compte de ces 4,5 milliards dans le collectif budgétaire.

Pour en revenir à la C.S.G., personne ou presque ne soutient cette manière de financer la sécurité sociale. Vous fuyez la recherche des charges trop lourdes ou inutiles. Vous cherchez systématiquement à contourner les problèmes.

Quoi de plus simple, en effet, que de créer un impôt nouveau ? Quoi de plus simple que de fixer une charge nouvelle ? Quoi de plus simple que de faire croire que ce ne sont que certaines catégories qui paieront, alors que vous savez vous-même, aujourd'hui, que les années à venir obligeront à étendre ce nouvel impôt à l'ensemble de toutes les ressources, faibles ou non. C'est de la pure démagogie.

De plus, jouer sur les mots et admettre que certaines indemnités sont également soumises à l'impôt relève d'une méconnaissance de la situation, voulue ou non.

Je crois qu'il serait bon de relire certains passages du texte qui nous est soumis, notamment la page 10. Beaucoup ne se sont même pas rendu compte que la détermination des revenus se fait d'une manière bien spécifique. Il est précisé, par exemple, qu'il n'est pas tenu compte des reports déficitaires, ni des amortissements réputés différés et que doivent être rajoutées les cotisations personnelles. Autrement dit, la nouvelle contribution nécessitera un nouveau calcul et vraisemblablement un nouvel imprimé.

Et quand on explique que « la contribution est assise sur le revenu de l'avant-dernière année précédant celle au titre de laquelle elle est due, revalorisée par application, successivement, du taux d'évolution en moyenne annuelle de l'indice

général des prix à la consommation des ménages constaté pour la dernière année...», on peut se demander à quelle gymnastique d'esprit il faudra se plier pour faire le calcul de ce qui est dû.

M. Eric Raoult. Ce n'est pas clair !

M. Claude Wolff. Et le reste du texte ne l'est pas davantage !

Monsieur le ministre, le fonctionnement de notre sécurité sociale qui est, tout le monde le reconnaît, parmi les plus performants au monde, nécessite beaucoup plus qu'une cotisation sociale généralisée. C'est un sigle de plus qui ne règle en aucune manière l'équilibre financier. Je vous propose de mettre en place une gestion plus rigoureuse, plus stricte, car vous ne pouvez pas non plus frapper les revenus des retraités, des préretraités, des titulaires de pensions de réversion alors que ceux-ci ont déjà assuré financièrement des cotisations pendant leur activité pour pouvoir bénéficier de leur retraite.

Je vous rappelle, comme certains l'ont déjà fait, que les pensions sont restées indexées sur le coût réel de la vie et non sur les salaires.

Je pense donc que la sagesse serait que vous retiriez ce texte et qu'une grande étude soit entreprise pour déterminer l'avenir de la sécurité sociale, du point de vue tant des recettes que des dépenses.

Il y a, et vous le savez, des économies à faire.

Il y a, et vous le savez, des dépenses que l'on pourrait qualifier de prestige. Les cotisations ne doivent pas être utilisées pour des installations de ce type.

Monsieur le ministre, je suis formellement opposé à cette contribution sociale dite généralisée et je voterai, comme beaucoup d'autres, contre votre projet.

Vous aviez promis de changer la vie...

Je sais, monsieur le ministre, que vous n'avez pas écouté un mot de mon discours, mais j'aimerais que vous entendiez ma conclusion. Elle pourrait vous être utile.

M. le président. Terminez, monsieur Wolff.

M. Claude Wolff. Vous parlez sans cesse de la concertation. Si c'est ainsi que vous la comprenez, vous arrive-t-il seulement d'écouter vos interlocuteurs ?

M. Francis Gang. Oh ! Oh !

M. Claude Wolff. Vous aviez promis de changer la vie. Vous l'avez vraiment changée, mais dans le mauvais sens !

M. Richard, tout à l'heure, voulant faire un bon mot, a dit qu'il s'agissait de *L'Heure de vérité*. J'aurais préféré qu'il choisisse une autre émission. Il aurait pu parler des *Cinq dernières minutes* ! (Rires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

M. Francisque Perrut. Bon pronostic !

M. Didier Chouat. Il aurait dû parler de *La Marche du siècle* !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Wolff.

La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, pour pouvoir échanger des arguments au fond, peut-être vaut-il mieux, après tout, que nous soyons comme maintenant un peu plus entre nous...

M. Francisque Perrut. Notre présence vous gêne ?...

M. Jean Le Garrec. Pas du tout ! Je pensais à vous aussi !

M. Eric Raoult. Mais vous avez oublié : « chers collègues » !

M. Guy Bêche. Raoult, « cher » ? Il ne vaut pas un clou ! (Sourires.)

M. Jean Le Garrec. « Chers collègues », monsieur Raoult : je rectifie volontiers !

Vous savez, monsieur le ministre, que le rôle du groupe socialiste est de débattre au fond. C'est sa vocation, c'est sa mission. Et puis ensuite, une fois le débat clos, une fois l'accord conclu avec le Gouvernement, son devoir est de le soutenir et de l'aider.

M. Le Premier ministre a noté à juste titre que cette réforme très importante qu'est la contribution sociale généralisée posait un problème de communication. Alors, dans le souci de vous aider, monsieur le ministre, je vais vous faire une proposition très précise.

M. Eric Raoult. Retirer le texte ?...

M. Jean Le Garrec. M. Louis de Broissia, qui est un député du R.P.R....

M. Eric Raoult. Et de qualité !

M. Jean Le Garrec. ...vient de se charger d'une mission ambitieuse en créant à l'Assemblée un groupe d'études sur la désinformation. Eh bien ! nous avons décidé à plusieurs de nous inscrire dans ce groupe et de commencer nos travaux par un exercice pratique sur la désinformation en matière de contribution sociale généralisée, en lui soumettant comme premier modèle les derniers tracts diffusés par un parti politique qui s'appelle le R.P.R.

M. Jacques Fleury. Excellente idée !

M. Eric Raoult. Remarquable document !

M. Jean Le Garrec. Il y aura là, je crois, pour M. Louis de Broissia un très beau sujet d'étude en temps réel ! Car jamais, mes chers collègues, nous n'avons vu un tel exemple de désinformation.

M. Eric Raoult. Vous oubliez le congrès de Rennes !

M. Jean Le Garrec. Le groupe communiste - ils sont tous absents pour le moment, mais ils liront mon texte et je leur parlerai de vive voix - nous dit : « C'est un texte de droite. » Les groupes de droite répliquent : « C'est un texte idéologique. » Quant à M. Barrot, il nous explique : « Ce n'est pas que je sois contre, mais prenez le temps, nous discuterons avec vous et nous le voterons dans trois mois. » Mais, pour le moment, M. Barrot vote la censure... Je n'ai jamais connu, dans une vie politique qui m'a pourtant apporté une certaine expérience, une telle cacophonie, une telle contradiction et l'addition de tels contrares !

M. Eric Raoult. On se croirait au P.S. !

M. Jean Le Garrec. Il y a là donc là, en perspective, un excellent débat sur la désinformation.

Pour répondre à M. Gayssot - qui n'est toujours pas là - et pour ne pas être redondant avec les excellents rapports de mes collègues Coffineau et Richard, ou avec l'intervention de M. Boulard, je prendrai quelques exemples très précis

L'évolution des bas salaires, monsieur le ministre, est une de nos grandes préoccupations. Nous nous en sommes longuement entretenus avec le Premier ministre et avec le Gouvernement. Nous avons souhaité qu'elle soit positive et nous avons considéré que la démarche qui consiste à engager des négociations avec le patronat à ce sujet est la bonne, car il n'y a pas d'autre solution que contractuelle si l'on veut prendre en compte les disparités d'entreprises, les disparités de secteurs et, j'ose le dire, les disparités géographiques. Nous sommes donc très attentifs au déroulement de ces négociations et, le moment venu, nous en discuterons à nouveau avec le Gouvernement.

Je prendrai l'exemple d'un couple de ma propre circonscription dont le mari et l'épouse sont payés au S.M.I.C. - il y en a hélas beaucoup - et qui a un ou deux enfants. Vous savez que dans les communes populaires la taxe d'habitation est souvent lourde. A Cambrai, le taux est de 22,47 ; ce n'est pas le cas à Neuilly. Eh bien, lorsque ce couple recevra sa feuille de taxe d'habitation, il s'apercevra que, grâce à une proposition du groupe socialiste, informé puis relayé par le Gouvernement, il va bénéficier l'année prochaine d'une augmentation du pouvoir d'achat de 1 000 à 1 500 francs en moyenne.

Par ailleurs, ce même couple, quand il fera le bilan de sa feuille de salaire après un an d'application de la contribution sociale généralisée, constatera une augmentation de son revenu d'un plus de mille francs.

M. René Carpentier. De quarante-deux francs !

M. Jean Le Garrec. Autrement dit, grâce à deux réformes voulues par le parti socialiste, mises en œuvre par le Gouvernement et soutenues par le groupe, il aura vu son pouvoir d'achat amélioré en moyenne de 2 500 francs sur une année.

M. Eric Raoult. C'est la joie !

M. Jean Le Garrec. Certes, ce n'est pas beaucoup et ce n'est pas suffisant. Mais j'ai connu d'autres périodes, mettons en 1982 ou 1983, où, lorsque nous prenions ce genre de mesures nos collègues communistes nous disaient : « Ce n'est pas suffisant, mais cela va dans le bon sens ». Aujourd'hui, monsieur Lefort, vous nous dites que ce sont des mesures de droite !

M. Jean-Claude Lefort. Ce sont les vôtres !

M. Eric Raoult. Reprenez-les au Gouvernement : ils seront plus coopératifs !

M. Jean Le Garrec. Ce discours, chers collègues communistes, ne sera pas compris par votre base électorale. Vous le savez très bien, et les mois à venir nous donneront raison.

M. Eric Raoult. Encore des menaces ? Décidément, l'union est un combat !

M. Jean Le Garrec. Quand j'écoutais M. Gayssot nous faire ses propositions sur la protection sociale, j'avais envie de lui dire : avez-vous mesuré leurs conséquences sur un tissu d'emploi fragile et sur des entreprises, hélas ! encore fragiles ? Des dizaines de milliers d'emplois seraient perdus. Etant donné l'évolution de certaines économies en Europe, vous devriez être prudents et mieux mesurer l'effet de vos propositions ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Même les arguments sont de droite !

M. Eric Raoult. C'est de l'anticommunisme primaire !

M. Jean Le Garrec. Situation paradoxale, donc, puisque à la coalition des refus apparents se joignent même ceux qui ont intérêt à cette réforme et qui le mesureront dans les mois à venir. Cela n'est pas pour nous étonner. Je l'aurais dit volontiers au Premier ministre, monsieur Evin, mais vous le lui répétez : en France, la politique de réforme est toujours extraordinairement difficile. Nous n'avons pas la tête à cela. C'est toujours très difficile de vaincre les réticences, les contradictions. Nous aimons les coups de bélier, les coups de tête. Nous n'avons pas une pratique suffisante de la réforme. Cette réforme est bonne, elle va dans le bon sens, comme l'auraient dit en d'autres temps nos collègues communistes. Nous la soutenons à cet effet.

Pour poser le problème dans toute sa dimension, il est bien évident que nous vivons une évolution que les « pères fondateurs » de la protection sociale, comme disait M. Coffineau, n'avaient pas totalement prévue.

Premièrement, ils avaient voulu une généralisation de la sécurité sociale, mais elle ne s'est faite que très lentement et très tardivement. La loi de 1978, à ce titre, est extrêmement importante. Pendant longtemps, nous nous sommes appuyés sur le principe du salaire différé. Ce concept, dont nous avons longuement débattu il y a quelques années, n'est plus approprié à la généralisation de la sécurité sociale qui est en train de se développer.

Deuxièmement, nous sommes placés dans une situation extrêmement complexe qui nous oblige à maîtriser les dépenses de sécurité sociale mais, en même temps, à tenir compte de l'évolution du rapport actifs-inactifs, de l'allongement important de la durée de la vie et de la demande croissante de soins et de protection sociale.

Le développement des soins palliatifs illustre bien ces contradictions. Ce sujet, qui n'était pas du tout évoqué il y a encore quelques années, l'est de plus en plus aujourd'hui et le sera encore bien plus demain. Vous même, monsieur le ministre, avez indiqué que la demande de soins palliatifs devrait progressivement être prise en compte, que le coût en serait élevé mais qu'il faudrait l'assumer, car l'accompagnement à la mort est une nécessité sociale qui se fait toujours plus pressante.

Donc, nous nous trouvons confrontés à un double impératif : maîtriser l'évolution des dépenses, mais aussi, compte tenu de l'universalité de la protection sociale, de l'extension de son champ, de l'évolution du rapport démographique entre actifs et non-actifs, réformer la structure de financement de la protection sociale.

M. René Carpentier. Et vous vous en prenez aux travailleurs !

M. Jean Le Garrec. Ces deux problèmes sont posés, ils ne sont pas contradictoires et nous devons marcher d'un même pas pour les aborder tous les deux.

S'agissant, en premier lieu, de la maîtrise des dépenses de santé, vous avez raison d'affirmer, monsieur le ministre, qu'il n'y a pas de réforme miracle et qu'un plan de rigueur ne peut suffire à l'assurer. Nous avons vu naguère - je pense aux décisions de M. Séguin - que la politique de diminution des prestations avait des conséquences très lourdes sur le tissu social et qu'elle suscitait une véritable réaction de rejet.

Vous avez choisi la bonne démarche, celle qui consiste à poser comme principe l'égalité de l'accès à des soins de qualité et à considérer, par conséquent, que contrairement à l'idée qui est dans la tête de beaucoup d'hommes de droite, la maîtrise des dépenses est antinomique de la restriction des dépenses. Cette méthode que vous appliquez depuis deux ans a beau être rejetée par tous les corporatismes et tous les égoïsmes, c'est une très bonne méthode. Et vous en recueillez les premiers effets. Il faut poursuivre. Ainsi que l'a indiqué le Premier ministre dans son intervention, la réforme de la politique hospitalière, la politique du médicament, le bon usage des soins et la contractualisation avec les professions de santé sont les quatre axes de l'action qui doit être engagée pour maîtriser les dépenses de santé en conservant le souci de l'égalité de l'accès aux soins et du renforcement de leur qualité. La médecine palliative, que j'évoquais à l'instant, en est un bon exemple.

Quant au financement des retraites, il faut dire, une fois de plus - et je sais que c'est la position du Gouvernement - qu'il est hors de question de revenir sur la retraite à soixante ans.

M. Jean-Claude Gayssot. A taux plein ! Après trente-sept ans et demi de cotisations !

M. Jean Le Garrec. Et à taux plein ! C'est une grande réforme sociale. Nous savons que dans beaucoup de régions, particulièrement les anciennes régions industrielles, elle a été une réponse indispensable à des situations souvent très douloureuses.

On peut aussi discuter d'autres problèmes, par exemple, le plafonnement à trente-sept ans et demi, qui est une approche intéressante. Osons le dire !

M. Jean-Claude Gayssot. Osez le dire !

M. Jean Le Garrec. Monsieur Gayssot, les salariés de ma circonscription qui partent à la retraite à soixante ans, grâce à nous, ont cotisé pendant quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six ans.

M. René Carpentier. Oui ! C'est mon cas !

M. Jean Le Garrec. Ce plafond de trente-sept ans et demi est, tout compte fait, une inégalité sociale qui ne profite pas à ceux qui ont le plus travaillé, le plus durement et le plus tôt ! (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Umberto Battist. C'est juste !

M. Jean Le Garrec. Voilà un espace de négociations et de réflexions, non pas antisocial, comme vous le dites imprudemment et à tort (*Protestations sur les bancs du groupe communiste*), mais qui doit permettre une évolution positive des garanties des systèmes de retraite et surtout de la retraite à soixante ans.

M. Roger Gouhier. C'est ça la solidarité, quand on a versé pendant trente-huit ans ?

M. Jean Le Garrec. Voilà, monsieur le ministre, des sujets sur lesquels la discussion avec le parti socialiste sera très ouverte.

Les deux rapporteurs, M. Boulard et le Premier ministre ont longuement parlé d'une réforme structurelle du financement.

M. Coffineau a reçu beaucoup de délégations. Toutes commençaient leur discours de la même manière : d'abord, protéger le système de sécurité sociale - c'est notre volonté ; ensuite, transformer le système de financement, car les titulaires de bas salaires ne peuvent seuls supporter l'évolution du financement de la protection sociale - c'est votre projet...

M. René Carpentier. Il faut faire cotiser les patrons en même temps que les travailleurs !

M. Jean Le Garrec. ...enfin, organiser une discussion claire, au moins une fois par an, pour mieux comprendre les enjeux, les difficultés, les propositions - c'est aussi votre projet.

Paradoxe extraordinaire : toutes les délégations acceptent les principes de fond, mais la plupart d'entre elles s'opposent aux mesures proposées.

M. Jean-Claude Gayssot. Lesquelles ?

M. Jean-Claude Lafort. Ça fait beaucoup de monde !

M. Alain Richard, rapporteur général. Plus que derrière Krasucki !

M. Jean Le Garrec. Pour quelles raisons ? Monsieur le ministre, elles sont simples à comprendre.

Tout d'abord, des raisons politiques, ou plutôt hélas ! politiques : les uns, pour recréer une unité artificielle avant un congrès,...

M. Jean-Claude Gayssot. Vous pensez au congrès de Rennes ?

M. Jean Le Garrec. ... les autres, pour faire oublier des divisions qui éclatent au grand jour.

M. Jean-Claude Lafort. Ne parlez pas de corde !

M. Jean Le Garrec. C'est de la petite politique, et la sécurité sociale n'a rien à voir avec ces calculs mesquins !

Ensuite, certaines organisations syndicales ont peur du débat, peur que la représentation nationale s'empare d'un problème. C'est tellement facile de gérer paraitement quand tout va bien, et de laisser l'Assemblée prendre les dispositions impopulaires quand cela va mal ! Je me souviens de l'U.N.E.D.I.C. ; tant que le système était en équilibre il ne fallait pas y toucher, mais quand il était en déséquilibre, on demandait au Gouvernement de prendre les mesures impopulaires.

M. le président. Il faut conclure.

M. Jean Le Garrec. Je vais le faire.

Il n'est pas question de revenir - cela va sans dire - sur le paritarisme, mais je dis à ces organisations syndicales, souvent amies, qu'il est légitime que la représentation nationale aborde ces problèmes dans toute leur complexité et leur difficulté.

Enfin, les plus nombreux - et c'est à eux qu'il faut parler - sont ceux qui s'inquiètent parce qu'on parle de protection sociale, ceux qui sont mal informés, et ceux qui sont concernés et qui feront l'effort le plus directement, par exemple les retraités, auxquels nous devons expliquer notre démarche.

M. Jacques Brunhes. Ils contestent !

M. Jean Le Garrec. Ce moment se passera, monsieur le ministre.

M. Jacques Brunhes. Non !

M. Jean Le Garrec. Laissons de côté les raisons politiques, laissons de côté les conformismes et les rentes de situation, attaquons-nous, monsieur le ministre, à ceux qui hésitent parce qu'ils n'ont pas encore bien compris le sens de notre démarche.

M. Jean-Claude Lafort. Les imbéciles, quoi !

M. Jean Le Garrec. Concernant les retraités, monsieur le ministre, M. Jean Auroux, le président de notre groupe, a écrit au Premier ministre pour lui poser deux problèmes : vous les connaissez.

Le premier porte sur la création d'un fonds d'accompagnement des politiques de dépendance, grand sujet d'avenir. Le Premier ministre s'est engagé à répondre favorablement à cette demande. Il l'a répété tout à l'heure. C'est très important.

Le deuxième problème, difficile - nous le savons -, concerne la garantie du pouvoir d'achat des retraités.

M. Alain Griotteray. Vous pourriez en parler indéfiniment.

M. Jean Le Garrec. Ce problème, monsieur le ministre, il faudra l'aborder. Même si les retraités sont parfaitement conscients que l'équilibre actifs-non-actifs n'est plus la seule

garantie possible du système de protection sociale, même s'ils sont en général prêts à faire un effort, ils ont, quand ils parlent de l'évolution de la retraite, un souci de justice.

M. Jacques Brunhes. C'est la faute au chômage !

M. le président. Monsieur Le Garrec, vous devez absolument conclure. Vous avez doublé votre temps de parole !

M. Jean Le Garrec. C'est moins un problème de pouvoir d'achat qu'un problème d'égalité dans le traitement. Ce point est tout à fait important.

M. Jean-Claude Lafort. Il faut retirer le texte !

M. Jean Le Garrec. Voilà, monsieur le ministre, les raisons qui nous font soutenir votre projet. Cette réforme de justice sociale est indispensable. C'est une réforme prudente. C'est une réforme qui ouvre l'avenir. Nous la soutenons sans aucune hésitation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Claude Lafort. Retirez et discutons !

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, des manifestations populaires, l'hostilité déclarée de la plupart des organisations syndicales et professionnelles montrent, à l'évidence, que l'institution de la contribution sociale généralisée a du mal, beaucoup de mal, à passer dans l'opinion publique. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir entendu le Premier ministre à cette tribune, sur les ondes, de l'avoir beaucoup vu sur les écrans ou beaucoup lu dans la presse ces dernières semaines. Il s'est, à vrai dire, multiplié comme jamais il ne l'avait fait depuis qu'il dirige le Gouvernement, pour un résultat extrêmement maigre ; chacun peut le constater.

La première question qu'on peut donc se poser est celle-ci : pourquoi cette réforme passe aussi mal ?

Sans doute d'abord parce que les membres du Gouvernement qui la défendent sont bien seuls à la défendre. Certes, ils ont eu l'approbation du Président de la République, mais comme toujours, ce fut une approbation en demi-teinte, du bout des lèvres, prête à être retirée à peine donnée comme si cela risquait de se gâter.

M. Guy Bêche. Pourquoi dites-vous cela ?

M. Philippe Auberger. S'agissant d'une réforme déclarée majeure pour les prélèvements obligatoires, en tout cas d'une réforme qui va rapporter à l'Etat la bagatelle de 3 milliards de francs au moins en 1992, on s'attendait à entendre d'avantage sur le sujet le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, ainsi que le ministre du budget, pourtant habituellement si disert. Rien n'est venu, et leur discrétion exemplaire mérite d'être soulignée. La coquetterie qu'ils mettent en toute chose les a mêmes poussés, fait rarissime sinon unique, à ne pas cosigner la lettre rectificative au projet de loi de finances sur le sujet.

M. Alain Griotteray. Eh !

M. Philippe Auberger. N'y aurait-il pas comme un soupçon de désaveu dans l'air ? Où sont donc la solidarité et la cohésion gouvernementales que M. le Premier ministre appelle de ses vœux dans une instruction restée aussi fameuse qu'inappliquée ?

Mais, par-delà ces péripéties gouvernementales, les Français surtout ne comprennent pas. Alors qu'ils savent que le gouvernement de Jacques Chirac a laissé, en 1988, la sécurité sociale en situation financière équilibrée, et même en excédent appréciable, que la situation de l'emploi, et donc la rentrée des cotisations, s'est encore améliorée depuis, qu'on leur avait affirmé solennellement - le candidat Président de la République lui-même - qu'il n'y aurait pas de problème d'équilibre des retraites avant l'an 2005, voilà qu'on leur reparle de problèmes financiers de la sécurité sociale et de déficit. Non, vraiment, ils ne comprennent pas pourquoi on se moque ainsi d'eux, pourquoi sans cesse on cherche à les bernier sur ce sujet.

Ils sont très justement attachés à la sécurité sociale qui fut une conquête importante, issue de la Résistance et mise en place par le général de Gaulle. Ils veulent, sur ce sujet, qu'on leur dise la vérité et toute la vérité. Ils ont le sentiment, avec

raison, que le Gouvernement a été jusqu'à présent particulièrement défaillant dans ce domaine, et, aujourd'hui même, qu'il a cherché constamment à louvoyer, à éluder les problèmes, cherche encore avec cette cotisation sociale généralisée à masquer les vrais problèmes, et évite de proposer les solutions courageuses mais durables et nécessaires.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nos concitoyens sont, à juste titre, réservés, réticents et même - on l'a vu - hostiles à cette nouvelle contribution.

Assurément, cette réforme, si on voulait lui donner une signification autre que symbolique, méritait mieux qu'une lettre rectificative. A vrai dire d'ailleurs, peut-on parler d'une rectification ? N'y a-t-il pas plutôt une novation ? Et la présentation de cette lettre rectificative en deuxième partie de la loi de finances, si elle a constitué pour le Gouvernement une habileté, qui lui a permis d'échapper à un vote plus périlleux de la première partie de la loi de finances, reste malgré tout une entorse constitutionnelle manifeste dont nous serons d'ailleurs amenés à saisir le Conseil constitutionnel.

Qui peut, en effet, prétendre que ce projet n'affecte pas l'équilibre de la loi de finances pour 1991 alors que le prélèvement de 0,4 p. 100 se trouve supprimé, qu'il y a la création d'une contribution nouvelle sur les produits financiers, qui a toutes les apparences d'une contribution fiscale - le Premier ministre l'a d'ailleurs admis - que ce projet ne sera pas sans incidence sur les cotisations de retraite des fonctionnaires, même s'il n'en est rien dit, bref, que l'équilibre de la loi de finances sera non seulement affecté mais très sérieusement modifié par ces dispositions ?

Alors qu'on prétend, par ailleurs, vouloir élargir les droits du Parlement - et M. le Premier ministre s'en est fait à nouveau l'écho - en l'amenant à discuter, chaque année, le taux de cette contribution, n'aurait-il pas été préférable, d'abord, de présenter un projet irréprochable, impeccable en ce qui concerne le respect des institutions et des dispositions relatives aux lois de finances, dispositions rappelées à deux reprises par le Conseil constitutionnel dans ses décisions des 24 et 30 décembre 1979 ?

Mais il y a un autre point important, et même capital, de ces dispositions, qui ne manquera pas d'attirer l'attention de nos juges constitutionnels : le projet du Gouvernement, en prévoyant des dispositions très différentes pour les revenus du travail, d'une part, pour les revenus du capital, d'autre part, les unes relevant du code de la sécurité sociale, les autres du code général des impôts, a introduit une discrimination entre les assujettis à cette nouvelle contribution, sans exemple dans le passé. Où est l'égalité devant les charges publiques dans ce domaine ?

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. Philippe Auberger. Peut-on véritablement parler d'une seule contribution ? La contribution de 0,4 p. 100, à laquelle faisait allusion M. le Premier ministre, n'avait certes pas ce travers.

Enfin, ce projet comporte une lacune très grave pour l'information du Parlement. En effet, le fait que la cotisation ne soit pas déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu va entraîner, dès 1992, une plus-value fiscale que l'on peut estimer à 3 milliards de francs, ce qui n'est pas si mal. Or, rien n'est dit sur l'utilisation qui sera faite de ces 3 milliards de francs. Cette somme ira-t-elle à la sécurité sociale ? Restera-t-elle au budget général ? Le projet est totalement muet sur ce point. Il ne suffit pas d'affirmer que le projet est équilibré en 1991, que l'opération est blanche, encore faut-il savoir ce qu'il en sera pour les années suivantes. Pourquoi une telle discrétion, manifestement volontaire et qui entache un peu plus encore la crédibilité et la lisibilité du projet ?

Mais le reproche essentiel qu'on peut faire au Gouvernement et à son projet, c'est qu'on a cherché, par tous les moyens et sous toutes les coutures, à le revêtir de la toge de la justice. Il s'agirait d'une œuvre de justice sociale et fiscale ! Or, il est évident que, sur bien des points, ce projet appelle réserves et critiques, du point de vue précisément de la justice et de l'équité.

Est-il juste, par exemple, de demander aux retraités de contribuer au financement de leur régime de retraite, alors qu'ils ont déjà cotisé pendant toute leur vie active ?

Est-il juste de demander aux chômeurs une contribution, alors qu'ils n'ont qu'un revenu de remplacement et préféreraient certainement avoir un véritable revenu ?

Est-il normal d'admettre les frais professionnels en déduction pour les entrepreneurs indépendants et pas pour les salariés, au risque d'accroître encore les inégalités de traitement entre ceux dont tous les revenus sont déclarés par des tiers et les autres ?

Pourquoi avoir abandonné la notion de revenu disponible et ne pas tenir compte des pensions et des versements effectués en vertu de la loi ou d'une décision de justice ?

Est-il normal de faire table rase des charges de famille, alors que chacun sait que le poids de ces charges est un frein important au développement des familles ?

Peut-on admettre cette forme d'impôt sur l'impôt, qui nie un principe pourtant fondamental de l'impôt sur le revenu : celui-ci ne doit s'appliquer qu'au revenu effectivement disponible ?

Force est d'ailleurs de constater que les services du Premier ministre ont gravement porté atteinte à leur mission de service public en matière d'information en diffusant longuement des barèmes indiquant que la réforme n'allait toucher que les titulaires de revenus supérieurs à 18 000 francs par mois. Alors que, si on tient compte de l'incidence fiscale - or il est absolument indispensable d'en tenir compte pour la clarté et la lisibilité du projet - les célibataires gagnant 12 500 francs par mois et plus et les couples avec deux enfants gagnant 14 000 francs par mois et plus seront touchés, verront leurs charges s'aggraver, alors que le gain pour ceux qui gagneront à la réforme se limitera à 42 francs par mois, et encore par suite de la forfaitisation du gain.

Mais il est vrai que le Premier ministre et ses services sont quelque peu brouillés avec les chiffres. Quand on entend M. le Premier ministre affirmer que les prélèvements obligatoires ont moins augmenté de 1980 à 1988 que de 1975 à 1980, il a proféré une vérité malheureusement contraire à la réalité.

M. Alain Griotteray. Eh oui !

M. Philippe Auberger. Le dernier rapport du Conseil des impôts, le dixième, page 18, donne les chiffres : 36,9 p. 100 de prélèvements obligatoires en 1975, 41,7 p. 100 en 1980, soit une augmentation de 3,8 p. 100 ; 44,5 p. 100 en 1985 et 44,3 p. 100 en 1988, soit une augmentation équivalente.

Voilà la réalité. Il faut la voir en face et ne pas la travestir !

Bien sûr, le Gouvernement a cru pouvoir trouver l'argument choc : la réforme se justifie par le fait que les revenus financiers vont désormais contribuer au financement de la sécurité sociale...

M. Jean-Claude Gayssot. Si peu !

M. Philippe Auberger. ...alors que ce n'était pas jusqu'à présent le cas !

Il est vrai qu'on peut légitimement se poser la question de savoir s'ils doivent ou non contribuer à ce financement. Mais il faut reconnaître qu'il y a une forte contradiction - et M. le rapporteur général l'a soulignée - entre diminuer sensiblement les prélèvements, comme cela a été fait dans la loi de finances pour 1990, et les augmenter maintenant sous prétexte de plus de justice sociale. Surtout, il faut se souvenir des ordres de grandeur. Les prélèvements sur les revenus du patrimoine rapporteront, dans le cadre de la contribution sociale généralisée, de 2 à 3 milliards de francs, dans le meilleur des cas, c'est-à-dire à peine le douzième du produit global de cette contribution.

M. Jean-Claude Gayssot. C'est 8 p. 100.

M. Philippe Auberger. Vouloir, dans ces conditions, parler d'une grande réforme sociale, d'une avancée significative vers plus de justice, c'est tout bonnement de la mystification.

M. Alain Griotteray. C'est se moquer du monde !

M. Philippe Auberger. Cette réforme manque de clarté, manque de justice, mais surtout, mes chers collègues, elle est à très courte vue. Elle s'accompagne bien de bricolage sur les cotisations - suppression de 1,1 p. 100 de la cotisation vieillesse, redistribution de cotisations entre les allocations familiales et la vieillesse pour les entreprises. Mais rien de significatif n'est fait pour une meilleure maîtrise des dépenses d'assurance maladie et de vieillesse alors que chacun sait - et mon collègue M. Chamard l'a excellemment rappelé - que c'est là le problème clef pour l'avenir de notre protection sociale.

Si des mesures rapides et courageuses ne sont pas prises dans ce domaine, c'est la pérennité du système qui se trouve menacée.

Comment croire, dans ces conditions, que le niveau retenu pour la cotisation sociale généralisée, 1,1 p. 100, sera le dernier, qu'il est définitif et que personne n'aura la tentation de demander son augmentation dans les années à venir ?

Chacun, au contraire, a l'impression, l'intuition qu'avec cette contribution, c'est une échelle de perroquet qui s'annonce, que, si on en voit le premier barreau, nul ne peut prédire la suite.

Le fait d'ailleurs que le Premier ministre en personne se soit prononcé en faveur du mécanisme de retenue à la source et que la contribution sociale généralisée en soit précisément une première application n'est pas fait pour dissiper nos craintes et nos appréhensions, bien compréhensibles.

En définitive, la contribution sociale généralisée, là où il faudrait plus de clarté, de stabilité et de responsabilité, n'apporte que confusion, opacité et incertitude. Nul ne sait plus s'il s'agit de financer des dépenses de solidarité ou d'assurance. Nul n'a désormais la certitude de participer, à sa mesure, à l'effort collectif de protection.

Cette réforme est intrinsèquement mauvaise et, dans la mesure où elle conduit le Gouvernement à gagner du temps sur des réformes indispensables, elle est intrinsèquement perverse.

C'est la raison pour laquelle le groupe du R.P.R. votera contre et n'hésitera pas, le cas échéant, à censurer le Gouvernement sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. La brièveté du temps qui m'a été imparti limitera mon intervention au seul domaine touchant à l'aspect familial de la C.S.G.

Tout ou presque a été dit sur ce nouvel impôt. Vous avez, madame et messieurs les ministres, essayé de l'expliquer, mais tous les Français n'ont pas toujours compris. Un grand nombre de nos concitoyens se sont manifestés auprès de nous sur ce sujet. Certains ont même oublié qu'il n'existait pas de mandat impératif en France.

J'y ai vu là pour beaucoup l'expression d'une angoisse, angoisse de payer toujours plus dans un environnement démographique défavorable, d'être moins bien soigné ou moins bien remboursé, de savoir qu'il va bientôt y avoir en France plus d'inactifs que d'actifs.

Et pourtant, je dois le reconnaître, la C.S.G. a le mérite de répondre à une solidarité plus grande entre tous et d'amorcer une véritable réforme fiscale.

M. Guy Bêche. Voilà quelqu'un de sérieux !

Mme Christine Boutin. Mais, messieurs les ministres, vous n'avez pas su saisir l'occasion de cette mesure fondamentale qu'est la C.S.G. pour parler de la famille.

Actuellement, le financement des trois branches, maladie, vieillesse et famille, se trouve dans un tronc commun dans lequel la branche famille a un excédent en progression chaque année. Pour 1989, il était précisément, selon le compte financier de la C.N.A.F., de 3 milliards 473 millions de francs. Pour 1990, on prévoit un excédent de 3 milliards 963 millions de francs.

Aujourd'hui, tout le monde sait que le produit attendu de la C.S.G., de 38 milliards, ne permettra pas de couvrir le déficit de la sécurité sociale.

Tout le monde s'accorde à dire aussi que la C.S.G. est une opération blanche, ce qui est vrai pour cette année. Vous-même, monsieur Evin, l'avez qualifiée, paraît-il, d'« usine à gaz » pour bien montrer qu'il ne s'agissait là que du transfert d'un produit constant dont on dégage les entreprises.

Les Français devront bien effectivement se rendre compte un jour que l'on ne pourra pas indéfiniment avoir une couverture sociale performante, une courbe démographique basse et une retraite à soixante ans.

C'est cette prise de conscience lente qui génère notre inquiétude. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaitais que vous profitiez de cette occasion pour rassurer nos concitoyens, et les familles en particulier.

Les orientations étaient simples. Voici celles que nous pouvons vous proposer.

Premièrement, il existe depuis 1967 des ordonnances qui instituaient au sein du régime général trois caisses nationales distinctes. Or les faits, les habitudes n'ont pas respecté cette ordonnance. Il vous était possible de profiter du vote de cette C.S.G. pour réaffirmer l'autonomie de chacune des branches.

M. Alain Griotteray et M. Charles Millon. Très bien !

Mme Christine Boutin. Deuxièmement, cette autonomie acquise, pourquoi n'avez-vous pas proposé l'affectation de l'excédent de la branche famille à une nouvelle prestation familiale ? C'était possible. En effet, les 4 milliards de francs prévus pour 1990 pouvaient financer la création d'une allocation parentale d'éducation dès le deuxième enfant. Cette mesure, liée dans un premier temps à une condition d'activité, aurait bénéficié à 230 000 familles, marquant ainsi votre volonté de les protéger. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Une autre mesure aurait pu aussi être financée à votre convenance par l'excédent de la famille. Je veux parler de la prolongation, sous conditions de revenus, des prestations familiales de vingt à vingt-deux ans. Cela aiderait les familles modestes dans l'éducation de leurs enfants, au moment où ceux-ci coûtent le plus cher.

Tous ces points n'ont pas été évoqués. L'émoi des familles est aujourd'hui important. Comment, en effet, leur garantir que le financement de leur branche ne servira pas à d'autres demain ? Comment, devant le gouffre que va représenter la vieillesse dans les années à venir, ne pas penser à puiser dans leurs ressources ?

J'espère profondément que ces éléments seront pris en compte dans le grand débat que M. Rocard nous a annoncé pour le printemps prochain. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Calmat. Vous ne votez par la censure ? Très bien !

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Madame, messieurs les ministres, les assauts répétés que vous avez menés sur le terrain de la justice sociale pour défendre l'amorce de réforme de la sécurité sociale que devait être votre projet de contribution sociale généralisée m'amènent à vous répondre sur ce terrain.

Il est vrai que le problème du financement de la sécurité sociale est à l'ordre du jour depuis maintenant quelques années.

Ce débat trouve sa nature dans la question suivante : la sécurité sociale s'adressant tant aux personnes les plus défavorisées qu'aux plus privilégiées, ne serait-il pas opportun d'en revoir l'assiette de financement ?

Cette question, nous l'avions posée au comité des sages, réuni en 1987, convaincus qu'on ne pouvait demander aux mêmes de participer toujours davantage au financement de la sécurité sociale et, surtout, convaincus que notre régime d'assurance vieillesse deviendrait une priorité dans les années à venir.

Le mécanisme que vous nous proposez d'introduire aujourd'hui ne prend en compte aucune de ces préoccupations. Bien mieux, vous semblez avoir abandonné votre stratégie du « parler vrai » pour une autre, celle du rideau de fumée, noyant la C.S.G. dans une justice sociale bien évanescence, à telle enseigne d'ailleurs que plus personne n'y croit actuellement !

En effet, l'une des premières curiosités de votre projet de loi est d'instaurer un taux unique pour des assiettes qui varient selon les sources de revenus : revenu réel pour les uns - salaires, revenus de remplacement -, revenu fiscal pour les autres, non-salariés, revenu imposable pour les produits du patrimoine.

De telles différences peuvent s'expliquer sans doute par des considérations économiques mais ne se justifient plus dès lors que l'on se place, comme vous le faites, sur le plan de la stricte équité.

Peut-on en effet parler d'égalité quand les pensions d'invalidité sont assujetties et les rentes d'accidents de travail exonérées, quand les revenus professionnels sont imposés au premier franc et d'autres revenus exonérés en deçà d'un certain

seuil, quand une salariée en congé de maladie paie la C.S.G. sur les indemnités qu'elle reçoit et ne la paie pas si elle est en congé de maternité, quand les retraités sont imposés sur leurs pensions de retraite de base et complémentaires, mais ne le sont pas dès lors que leurs revenus proviennent de certains produits d'épargne ?

Toujours dans le même esprit, peut-on dire aujourd'hui que la C.S.G. constitue un instrument de justice sociale alors qu'on ne sait rien des conséquences de son institution sur les autres types de prélèvements : cotisations des non-salariés et des fonctionnaires ou prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 sur les revenus du patrimoine ?

Enfin, répondez-vous à un souci de justice sociale quand une mesure substituée au prélèvement sur les revenus imposables une majoration de 1,1 point des cotisations familiales des non-salariés non agricoles, des cotisations sociales des agriculteurs, de la cotisation d'assurance maladie prélevée sur les salaires et les revenus de remplacement et du 1 p. 100 sur le patrimoine ?

Vous le voyez, la liste des injustices engendrées par la C.S.G. est plutôt longue.

Je crois que vous faites fausse route lorsque, par un système, finalement autoritaire, vous prétendez vouloir réduire artificiellement l'écart entre les salaires.

Et je crois, madame, messieurs les ministres, qu'il n'est pas très sérieux d'annoncer que les salaires les plus bas y gagneront quarante-deux francs par mois par le biais d'une remise forfaitaire. Quarante-deux francs, c'est à peine plus que le prix d'un ticket de cinéma !

Etes-vous certain qu'un salarié gagnant 5 000 francs par mois ait réellement besoin que son pouvoir d'achat augmente de quarante-deux francs ? C'est une somme ridicule ! De plus, avec la non-déductibilité de la C.S.G. de l'impôt sur le revenu dont vous faites votre dogme, ce que vous donnerez d'une main, vous le reprendrez de l'autre.

M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité. N'importe quoi !

M. Denis Jacquat. Non, monsieur le ministre !

Enfin, que pensera ce salarié d'une telle augmentation s'il a une famille à charge ? Ne pensez-vous pas que, dans ce cas, il eut été plus juste d'introduire un mécanisme de quotient familial dans le calcul de la C.S.G. ?

M. Alain Glotteray. Très bien !

M. Denis Jacquat. Si vous voulez vous servir de la C.S.G. pour mener une politique des salaires, n'oubliez pas qu'elle ne passera que par une réduction des charges sociales pesant sur les entreprises. A mon sens, la méthode employée ne fait que tourner le dos à cet objectif, et je m'étonne qu'il se trouve encore quelque syndicat pour admettre cette orientation.

Ce que je trouve scandaleux, madame, messieurs les ministres, c'est que vous vous serviez de la sécurité sociale pour mener une telle politique. Ce n'est absolument pas sa vocation ! Dans chacun des pays de la C.E.E., faut-il le rappeler ? - elle est destinée à couvrir les besoins en procurant des prestations mais non à contribuer à la politique des revenus.

Les mérites de la C.S.G. ne se limitent pas à cela. En instituant la C.S.G., vous mettez au goût du jour un nouveau mode de maîtrise des dépenses : le recyclage des prestations sociales pour financer la sécurité sociale. Ce qui est versé sert ainsi à couvrir une partie des charges résultant de ce même versement.

La notion de foyer fiscal ayant été écartée, les familles paieront ainsi une partie de leurs prestations familiales.

Les retraités ne seront guère mieux lotis puisqu'ils paieront une partie de leurs retraites et cotiseront davantage sans que ni leurs pensions, ni les prestations auxquelles ils peuvent prétendre ne s'améliorent pour autant. Et je ne vous parlerai pas, comme vendredi dernier, de ce fameux fonds de la dépendance qu'ils attendent avec impatience !

Puisque nous parlons des retraites, je crois que vous devriez enfin aborder le problème clairement plutôt que de le contourner,...

M. Jean-Yves Chamard. Tout à fait !

M. Denis Jacquat. ... comme le fait habituellement M. le Premier ministre. Selon les indicateurs, en effet, les dépenses de pensions risquent de progresser de 60 p. 100 d'ici à 2005,

et le nombre des retraités de 46,6 p. 100, passant de 6,7 millions à 10,3 millions, en tout cas en l'absence de toute mesure nouvelle.

Nous sommes prêts à aborder avec vous ce problème du financement de la sécurité sociale, mais nous ne souhaitons pas nous y engager n'importe comment.

Avec la C.S.G., vous vous défaussez de vos responsabilités. Vous savez très bien que votre système n'a pour but que de diversifier les recettes de la sécurité sociale mais ne jugulera absolument pas les dépenses de santé pour cette année, puisque vous avez pris l'option de l'opération blanche. Et, surtout, nous ne savons que trop que 1991 sera une échéance redoutable.

Alors, parce qu'il n'y aura pas d'autre solution, nous serons, vous serez obligés d'appuyer toujours plus fort sur ce pressoir fiscal.

C'est pourquoi nous n'entendons pas nous engager dans une manœuvre qui ne tendra qu'à disqualifier le rôle du Parlement. Non, vous ne nous associez pas à une réflexion sur le devenir de la sécurité sociale mais vous faites du Parlement le bras séculier du fisc.

S'il faut trouver des ressources supplémentaires, qu'au moins les parlementaires en débattent sur des bases sérieuses ! Or vous nous demandez de nous prononcer aujourd'hui sur un projet réformant le financement de la sécurité sociale qui ne comporte aucune mesure d'accompagnement.

Parce que vous ne posez pas clairement ces problèmes, parce que vous ne répondez pas à ce projet de clarification, nous ne pouvons pas vous suivre dans cette chausse-trappe où vous nous conduisez, car la C.S.G. est une mauvaise réforme.

Aussi, comme François d'Aubert vous l'a dit tout à l'heure, les parlementaires du groupe U.D.F. se refuseront-ils à voter pour votre projet de réforme, car, madame et messieurs les ministres, on ne trompe pas le bon sens des gens avec des formules à l'emporte-pièce et, si chacun veut de la justice sociale, c'est pour payer moins. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, « C.S.G. le nouvel impôt masqué », « parcours du combattant », « contribution ou cotisation sociale : l'impôt G.S.G. méfiance généralisée », « C.G.S. le grand flou ». Ces quelques titres non seulement illustrent le sentiment qu'inspire aux médias votre projet, mais sont également le reflet de l'opposition que suscite la C.S.G., chez tous nos concitoyens.

Depuis le 3 octobre, date de la présentation officielle du projet, l'hostilité à cette réforme n'a cessé de croître, et cela en dépit de vos tentatives quelque peu maladroites d'explications visant à prouver que, ô miracle ! ce nouveau prélèvement serait bénéfique pour une majorité de Français, en se traduisant même pour eux par une augmentation de revenu, sans leur dire bien sûr que l'année suivante, cela les amènerait à payer plus d'impôts.

Mais ce front du refus a relégué au second plan un autre débat, interne au Gouvernement et au P.S.

Après des échanges de phrases assassines entre le ministre des affaires sociales et le ministre des finances, le voile est enfin levé à la fin de l'été. « Salomon-Rocard » tranche : ce sera un impôt social et l'enfant s'appellera contribution.

M. Jean-Yves Chamard. Très bien !

Mme Elisabeth Hubert. Mais les péripéties ne sont pas terminées pour autant. Après les disputes des pères de la C.S.G., ce sont ses parrains, députés socialistes, qui ne sont guère enthousiastes pour la porter sur les fonts baptismaux.

M. Jean-Marie Demange. Très juste !

M. Jean-Pierre Sueur. Quel humour !

Mme Elisabeth Hubert. L'un, Christian Pierret, déclare tout net : « La C.S.G. n'est pas un bon remède. » Son collègue Coffineau, pourtant rapporteur du texte, nous avait d'ailleurs proposé en commission, lors de la présentation du projet par M. Evin, une éventuelle déductibilité assortie d'une certaine progressivité du taux. Nous n'en avons pas réentendu parler ensuite.

M. Michel Coffineau, rapporteur pour avis. Êtes-vous d'accord, madame Hubert ?

Mme Elisabeth Hubert. Jusqu'au Président de la République qui, comme toujours donneur de leçons à l'égard de son Premier ministre, demande la « vigilance sur tous les moyens de mise en œuvre de cette réforme ».

M. Didier Chouat. C'est du Chamard bis !

Mme Elisabeth Hubert. Après tout, peu importe ! Les Français, eux, ont jugé. Dix ans de socialisme n'ont pas tué leur bon sens. Leur opinion est faite : la C.S.G. est bien un nouvel impôt.

Comment, en effet, qualifier autrement ce prélèvement obligatoire appliqué à tous les revenus, y compris les retraites, les indemnités de chômage ou les primes d'intéressement, et dont notre assemblée est appelée à discuter des modalités et à fixer le taux.

Comment pourrait-il être assimilé à une cotisation alors qu'il n'est pas déductible ?

Bien sûr, les simulations que vous nous présentez tendent à faire croire que 83 p. 100 des salariés et 45 p. 100 des retraités ne subiront pas l'effet de cette mesure. Mais, dans le passé, nous avons entendu des affirmations de ce genre contredites ensuite par la réalité des faits, qui nous font aujourd'hui douter de vos exercices d'équilibrisme fiscal ou social.

D'ailleurs, quelle logique y a-t-il à instituer un troisième impôt sur le revenu, puisque, en 1992, nous connaissons le deuxième, la part départementale de la taxe d'habitation devenant proportionnelle au revenu.

M. Didier Chouat. Enfin une réforme juste !

Mme Elisabeth Hubert. Quelle logique, disais-je, à instituer cette C.S.G., dont le produit en 1991 servira simplement à compenser la baisse de cotisations et la suppression du 0,4 p. 100, si ce n'est pour l'augmenter les années suivantes et en faire un outil définitif de financement de la protection sociale ?

Impôt peut-être, dites-vous - le Premier ministre l'a reconnu tout à l'heure - mais à tout le moins impôt social.

Qu'y a-t-il de social à faire contribuer des retraités, certains chômeurs ou des employés percevant des primes d'intéressement ?

Qu'y a-t-il de social dans le fait que les neuf dixièmes du produit de la C.S.G. proviennent encore des fruits du travail ?

M. Jean-Pierre Lapaire. Pas vous, pas ça !

Mme Elisabeth Hubert. Est-ce faire du social que de ne pas répondre aux besoins urgents de financement des retraites futures ? Chaque année, 8 à 10 milliards supplémentaires sont nécessaires pour verser les pensions aux nouveaux retraités.

Les projections chiffrent à 26 p. 100, si rien d'autre n'est fait, le taux des cotisations nécessaires pour assurer le paiement des retraites en 2005, alors que ce taux est de 16,3 p. 100 aujourd'hui.

Augmentation insupportable, dites-vous. Oui, mais comment financez-vous les dépenses ?

N'est-ce pas dans votre esprit la C.S.G. qui, augmentée d'année en année, permettra d'assurer le versement de ces retraites ? N'est-il pas dommage que vous ayez attendu dix ans pour prendre conscience des conséquences financières de la retraite à soixante ans ?

Cette tentation d'élever le taux de la C.S.G. sera d'autant plus forte que l'explosion des dépenses, absorbée ces dernières années par la reprise économique et la création d'emplois, va de nouveau faire sentir ses effets en raison de la

récession qui se profile à l'horizon. Est-ce faire une politique sociale que se défaire sur ses successeurs pour traiter le problème alors que tous les pays industrialisés - d'autres orateurs l'ont souligné - ont déjà commencé à le résoudre ?

Je conclurai sur l'une des conséquences de la C.S.G.

L'impopularité de cet impôt apparaissant de plus en plus évidente, plutôt que d'évoquer l'horizon noir de nos retraites, vous préférez accuser les dépenses de santé de tous les maux. C'est le Premier ministre qui affirme que la C.S.G. devra s'accompagner d'une réelle maîtrise des dépenses de santé. C'est le ministre des finances qui déclare que le problème, ce n'est pas la C.S.G., mais les dépenses de santé. Combien de temps encore persisterez-vous dans cette argumentation malhonnête ? Quand sera enfin clairement séparée la gestion des quatre branches : vieillesse, famille, maladie et accidents du travail ?

Vous le savez parfaitement, le vieillissement de la population et les progrès techniques sont les raisons majeures de la progression des dépenses de l'assurance maladie. Il est vrai que les économies sont réalisables, mais c'est au prix d'un énorme effort de pédagogie et d'information de la population et cela, vous vous y refusez par pure démagogie. Vous préférez faire des professions de santé les boucs émissaires du déficit de la sécurité sociale.

Est-il acceptable de prétendre dans le même temps être un ardent défenseur de la politique contractuelle, et refuser de respecter vos engagements, préférant le diktat à la concertation ? N'avez-vous pas d'ailleurs récemment déclaré que vous étiez prêt à continuer de prendre des mesures unilatérales et que vous préféreriez voir les professionnels de santé dans la rue plutôt que prendre des mesures visant à responsabiliser les assurés sociaux ?

Merci, monsieur le ministre, merci monsieur le Premier ministre ; même s'il n'est pas là : avec la C.S.G. et les autres projets que vous nous annoncez pour notre système de soins, vous préparez un avenir bien sombre à des millions de Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires sociales et solidarité (*suite*) : articles 92 à 99.

Tome III volume 2 (Articles 92 à 99 - Institution d'une contribution sociale généralisée) ; avis n° 1636, tome XIX, de M. Michel Coffineau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER